VENDREDI 1er NOVEMBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1807
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Énergie et agriculture : le courant passe bien



Engie Green

Nous consacrons cette semaine un dossier thématique sur les productions énergétiques en lien avec l'agriculture. L'agrivoltaïsme y tient une large place. C'est aujourd'hui un concept qui se déploie de manière croissante et encadrée par la loi et les doctrines définies par certaines Chambres d'agriculture. Vous découvrirez aussi que l'agrivoltaïsme explore de nouveaux domaines, notamment, celui de la production d'hydrogène. Plus globalement, produire de l'énergie apparaît aujourd'hui comme une véritable opportunité de diversification des revenus.

PAGES 16 À 20

Encart : Mailing Cero France (sur certain cantons).



PRODUCTIONS P.11

Élevage // Foire-concours de Corbigny: À refaire !



PRODUCTIONS P.13

Cultures // Les récoltes d'automne enfin dans la benne



PRODUCTIONS P.14

Vigne // Retour sur une année catastrophique





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FORMATION : ÊTRE RESPONSABLE AGRICOLE NE S'IMPROVISE PAS !

.05 PORTRAIT : LA RELÈVE EST LÀ

.06 SECTION DES ANCIENS EXPLOITANTS DE L'YONNE : À LA RENCONTRE DE FRANÇOIS CORMEROIS, NOUVEAU PRÉSIDENT

.07 SITUATION SANITAIRE : *« ON NE S'EN SORT JAMAIS ! »*

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 INNOVATION : LA TRANSITION AGRICOLE SANS LES FILIÈRES, C'EST DU VENT !

ACTUALITÉ // FRANCE

.09 SYNDICALISME : PAS DE PASTORALISME SANS RÉGULATION

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 CONCOURS CHAROLAIS DE L'AUXOIS SUD : SOUS LE SOLEIL EXACTEMENT

.11 FOIRE-CONCOURS DE CORBIGNY : À REFAIRE !

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 POIS ET FÉVEROLE D'HIVER : L'IMPLANTATION, PREMIER LEVIER POUR MAÎTRISER MALADIES ET RENDEMENTS

.13 RÉCOLTES D'AUTOMNE : ENFIN DANS LA BENNE

PRODUCTIONS // VIGNE

.14 VIGNOBLE DE LA NIÈVRE : RETOUR SUR UNE ANNÉE CATASTROPHIQUE

.15 DOMAINE DES ATHÉNÉES, COSNE-COURS-SUR-LOIRE : LA PROMOTION DU RENOUVEAU

DOSSIER //

.16 SPÉCIAL ÉNERGIES

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 DISTILLERIE : DU PASTIS LYONNAIS POUR SE DÉSALTÉRER



// LE DESSIN

// EN BREF

Égalim Annie Genevard annonce un projet de loi « avant avril »

« Nous sommes déjà en train de chercher un créneau parlementaire pour un projet de loi » de réforme des relations commerciales, a annoncé la ministre de l'Agriculture dans un entretien à Agra le 26 octobre. Ce texte contiendrait notamment le *« maintien du SRP+10»* (relèvement du seuil de revente à perte de 10 points), une mesure qui *« semble faire l'unanimité »*, selon Annie Genevard. En conséquence, *« il faut que le Parlement ouvre un débat avant avril, car l'expérimentation du SRP+10 s'achèvera à cette date »*. La ministre a reçu le 10 octobre le rapport des anciens députés Anne-Laure Babault et Alexis Izard, qui contient 27 propositions. Les auteurs y suggèrent notamment de simplifier la transparence sur la matière première agricole (MPA), et y avancent deux options pour modifier le calendrier des négociations commerciales. *« Je rappelle que ce n'est pas un rapport prêt à l'emploi, mais qu'il faut bien en évaluer chacune des propositions »*, a indiqué Annie Genevard. Et de préciser qu'elle compte *« travailler avec Laurence Garnier* (la secrétaire d'État à la Consommation, ndlr) *d'ici décembre sur ce dossier »*. *« Il faut se donner le temps d'élaborer un texte qui soit vraiment utile au monde agricole »*, a encore déclaré la ministre de l'Agriculture, pour qui *« chaque maillon [de la chaîne alimentaire] est essentiel »*.

Climat Les engagements actuels incapables de contenir le réchauffement à +1,5 °C

À deux semaines de la Cop29 à Bakou (Azerbaïdjan), l'ONU sonne une nouvelle fois l'alarme. Les engagements climatiques actuels des pays ne sont pas sur la bonne voie pour contenir le réchauffement à +1,5 °C, a alerté l'ONU Climat dans un rapport publié le 28 octobre. En effet, ces engagements mènent à seulement 2,6 % de baisse des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2019, au lieu des 43 % préconisés par le Giec pour espérer limiter le réchauffement climatique à la limite la plus ambitieuse de l'accord de Paris. Mis à jour chaque année, le rapport en question est la synthèse annuelle des derniers engagements de réduction des émissions – appelés *« contribution déterminée au niveau national »* (NDC) –, pris par les 195 signataires de l'accord de Paris de 2015 (qui représentaient 95 % des émissions globales en 2019). Pour rappel, ce dernier fixe l'objectif de limiter le réchauffement de la planète *« nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels »*, quand l'humanité a commencé à exploiter à grande échelle les énergies fossiles responsables des émissions de gaz à effet de serre, *« et si possible à 1,5 °C »*.

Machinisme Un homme condamné à six ans de prison pour vol de GPS agricoles

Le tribunal correctionnel de Versailles (Yvelines) a condamné le 25 octobre à six ans de prison un homme impliqué dans le vol d'une trentaine de GPS agricoles, principalement en Île-de-France. Cet homme de 31 ans, de nationalité moldave et déjà condamné à plusieurs reprises par la justice, a également écopé d'une interdiction du territoire français. Il comparaissait pour avoir dérobé, entre juin et septembre, des dizaines de consoles ou d'antennes GPS d'engins agricoles dans plusieurs départements franciliens (Yvelines, Essonne, Seine-et-Marne), ainsi que dans l'Aisne et les Ardennes, afin de les revendre en Europe de l'Est. L'enquête, menée par la section de recherches de Versailles et le groupement de gendarmerie des Yvelines, a mis à jour un mode opératoire bien rodé : des vols réalisés de nuit par une équipe de deux malfaiteurs, gantés et se dissimulant le visage. Les exploitations ciblées se trouvaient dans des villages reculés, rarement dotés de moyens de vidéosurveillance. Le préjudice total a été évalué à 430 000 euros. L'une des victimes, présente dans la salle d'audience, a indiqué ne pas avoir pu moissonner pendant huit jours à la suite du vol de ses équipements agricoles.

// EN IMAGE

Royaume-Uni 22 tonnes de cheddar volées

L'escroquerie est estimée à 300 000 livres sterling soit 360 000 euros environ. En effet, 22 tonnes de cheddar de qualité ont été subtilisées à un marchand londonien, le marchand de fromages Neal's Yard Dairy, par des escrocs se faisant passer pour un grossiste français ont rapporté nos collègues de l'AFP et de BFMTV le 27 octobre. Le marchand de fromages, qui a payé ses producteurs, a reconnu avoir livré plus de 950 meules de cheddar à ce fraudeur présumé avant de se rendre compte qu'il avait été trompé. La police britannique recherche activement l'identité du coupable. Neal's Yard Dairy appelle les fromagers du monde entier à le contacter s'ils soupçonnent qu'on leur a vendu le fromage volé, en particulier des meules de 10 et 24 kg de cheddar empaquetées dans du tissu dont les étiquettes auraient été escamotées. Le marché mondial du cheddar devrait atteindre 4,1 milliards de dollars d'ici 2028 selon le site databridgemarketresearch.com.



iStock/Handmade Pictures

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// EMPLOI

Savoir de quoi l'on parle

Les métiers agricoles peinent à recruter ? En Côte-d'Or, des conseillères et conseillers de France Travail se sont rendus dans une ferme afin de voir de manière concrète quelles compétences sont attendues. Ces professionnels de l'emploi pourront maintenant orienter en connaissance de cause.

Il y a des métiers pour lesquels rien ne vaut de se frotter à la réalité concrète, si l'on veut pouvoir en parler de façon pertinente. L'agriculture en est un. C'est la raison pour laquelle, le 15 octobre dernier, un groupe d'une dizaine de conseillères et conseillers de France Travail s'étaient donné rendez-vous à Is-sur-Tille, au nord de Dijon, sur l'exploitation de Maxime et Sébastien Asdrubal. Le but de l'opération, montée en collaboration avec les services de la FDSEA 21 et de l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) ? Permettre à ces professionnels de l'emploi et du recrutement de se retrouver en immersion dans cette réalité à la fois si proche et si lointaine : celle d'une ferme. En l'occurrence, une exploitation de polyculture-élevage avec une grosse activité d'engraissement de bovins, complétée par de la méthanisation et même une boucherie et un atelier de découpe. Un véritable concentré de besoins en compétences diverses donc, et un bon terrain d'observation pour les représentants de France Travail.



Les conseillères et conseillers France Travail qui ont participé à cette demi-journée en immersion dans une ferme d'Is-sur-Tille ont pu satisfaire leur curiosité quant aux métiers proposés et aux compétences recherchées.



Mettre la main à la pâte faisait aussi partie du jeu !

Mouton à cinq pattes

« Ce qu'il nous faut avant tout, assurait Maxime Asdrubal en présentant son exploitation, *ce sont des gens polyvalents, capable de faire face à la grande diversité de situations qu'on peut trouver au quotidien sur une exploitation comme la nôtre »*. Être un peu mécanicien, maçon, savoir repérer une bête qui ne va pas bien, savoir manier un tracteur, être organisé, rapide et endurant… Là où certains ne verraient que le fameux « mouton à cinq pattes » introuvable ou rare, les conseillers France Travail prenaient conscience de l'intérêt de métiers agricoles finalement ouverts à une grande diversité de compétences qu'ils voient tous les jours défiler devant eux. *« Il est vrai qu'on ne pense pas assez à l'agriculture,* reconnaissait une conseillère du groupe. *Lorsqu'on a un chercheur d'emploi qui nous dit qu'il voudrait travailler en extérieur, on pense tout de suite aux espaces verts… Cette découverte de l'agriculture nous permet de revoir notre approche »*. En décrivant son exploitation, qui emploie cinq salariés permanents, et les développements qu'elle connaît, Maxime Asdrubal confiait par ailleurs : *« pour notre boucherie, trouver un bon boucher, ce n'est pas facile… mais c'est encore plus dur de trouver un bon salarié agricole ! »* L'intérêt de mieux faire connaître ces métiers était donc ainsi parfaitement résumé.

Effort d'acculturation

Les représentants de France Travail ont eu l'occasion, ce jour-là, de mettre la main à la pâte, de discuter avec certains des salariés de l'exploitation (ayant tous des profils très différents et pas forcément issus du milieu agricole). Le moyen, pour eux, de savoir désormais de quoi ils parlent en proposant à des chercheurs d'emploi de tenter leur chance vers l'agriculture. En étant aussi conscient de la grande diversité d'activités, et donc de compétences requises qui se cachent derrière le terme d'agriculture. Maxime Asdrubal le précisait en conclusion : *« ce que vous avez vu aujourd'hui, c'est une exploitation agricole, il en existe des tas d'autres très différentes »*. De quoi tenter d'autres immersions de la sorte et battre en brèche l'idée reçue que France Travail ne connaîtrait pas ces métiers. Certains de ses représentants font en tout cas un effort réel et remarquable d'acculturation.

Berty Robert

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

// RECRUTEMENT

Recruter les futurs talents de la GenZ

La génération Z fait son entrée sur le marché du travail. Recruter ses futurs talents nécessite une adaptation des employeurs et de leur entreprise. L'Apecita et l'Anefa ont consacré une conférence à ce sujet.

Selon une étude Ipsos sortie en juin, les dirigeants des entreprises ont du mal à comprendre la génération de zoomers, plus communément appelée la GenZ (qui regroupe les personnes nées entre la fin des années 1990 et le début des années 2010, généralement entre 1997 et 2012). 86 % d'entre eux la perçoivent comme différente de la génération d'avant. La majorité des dirigeants trouvent difficile d'identifier les aspirations professionnelles des jeunes de moins de 30 ans ou encore à les faire évoluer dans le monde de l'entreprise. Lors d'une conférence consacrée au recrutement des futurs talents au sein de la GenZ, organisée au Sommet de l'élevage par l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) et l'Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture (Apecita), Philippe Béaur, délégué régional de l'Apecita Poitou-Charente-Limousin-Auvergne, a rappelé que, pour beaucoup, la GenZ était perçue comme allergique à l'autorité, fainéante, sans ambition et avec aucune envie d'entreprendre. Des clichés qu'il a démentis : *« Près de la moitié de la génération Z ne rejette pas l'autorité. Ses représentants recherchent simplement de la souplesse, un système plus horizontal et plus ouvert. Cette génération privilégiera les postes où elle a le droit de faire des propositions et d'être prise en considération. Tous ont soif d'apprendre et veulent poursuivre un objectif dans leur vie professionnelle. Ils veulent être fiers d'eux ! »*

Ne pas oublier les attentes de l'employeur

Selon Ipsos, parmi l'échantillon de la GenZ interrogé (1 000 personnes représentatives de la population française âgées de 18 à 28 ans), 84 % disent avoir le goût au travail, mais recherchent l'épanouissement professionnel avant tout. Pour Sylvie Chabanon, conseillère en insertion professionnelle à VetAgro Sup *« quand ils sont en recherche de leur stage de fin d'études ou de leur premier emploi, je vois des jeunes qui sont en quête de sens et qui n'accepteraient pas d'entrer dans une entreprise qui ne respecterait pas les valeurs auxquelles ils croient fortement comme le bien-être animal ou l'environnement. Ils arrivent sur un marché de l'emploi plutôt positif pour eux, ils ont de quoi être exigeants. Aujourd'hui, plus de 83 % des diplômés de VetAgro Sup entrant sur le marché du travail trouvent un emploi en moins de deux mois »*. Toutefois, il ne faut pas également oublier les attentes de l'entreprise. *« Il y a les droits qu'offre l'entreprise, mais également les devoirs que nous avons vis-à-vis d'elle. Tout est question de compromis, comme dans la vie en somme »*, souligne Laurent Cohade, chargé de recrutement au Crédit Agricole Centre France. *« C'est du donnant-donnant »*, confirmait Hélène Rivière, en recherche d'emploi et représentante de cette génération.

Marie-Cécile Seigle-Buyat

Comment la génération Z perçoit-elle l'agriculture ?

La génération Z est en quête de sens, d'un travail porteur de valeurs environnementales et humanistes. Autant de valeurs que semblent offrir les métiers de l'agriculture. Pour autant, quelle perception les moins de trente ans ont-ils de l'agriculture ? En janvier 2020, les étudiants de l'Ihedrea (une école d'agri et d'agro management) ont conduit une enquête autour du thème « Agriculture et génération Z ». La perception entre « Ruraux'z » et « Z'urbains » diffère parfois. La vision de l'agriculture demeure meilleure chez les « Ruraux'z » que chez les « Z'urbains». L'enquête révèle que 48 % des « Ruraux'z » ont une très bonne image de l'agriculture quand seulement 38 % des «Z'urbains» partagent cette opinion. Il est important de noter que la majorité des deux groupes a une bonne image de l'agriculture (51 % des Z'urbains et 43 % des Ruraux'z). Plus de 70 % des ruraux indiquent aimer la nature et la diversité du monde agricole, 62 % son utilité et plus de 54 % ses valeurs et ses principes. Pour autant, les jeunes futurs acteurs du monde agricole étaient, au moment de l'enquête, inquiets concernant leur avenir. Plus de 72 % considéraient le revenu des agriculteurs trop faible. L'utilisation des pesticides, sujet d'importants questionnements au sein de la population, était également un élément d'inquiétude.

// FORMATION

Être responsable agricole ne s'improvise pas !

Le syndicat Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-Comté et la Chambre régionale d'agriculture s'allient pour construire une offre de formations complémentaires à destination des agriculteurs : L'École des responsables. Le recrutement de nouveaux stagiaires est lancé !

Renouvellement des actifs, juste rémunération du travail et des produits, adaptation au changement climatique ou réponse aux attentes sociétales… Les enjeux auxquels le monde agricole doit faire face depuis plusieurs années n'ont jamais été aussi forts. Il y a aujourd'hui urgence pour le monde agricole à renforcer sa mobilisation afin de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. Face à des situations de controverse qui se multiplient ou à des interlocuteurs aux propos parfois incisifs et partisans, la profession agricole a besoin de représentants armés dans leur posture et dans leur capacité d'analyse pour être entendue. Parce que personne d'autre qu'un agriculteur ne saura trouver les mots justes et pousser les arguments qui font sens pour défendre les intérêts d'une agriculture régionale riche et plurielle et porter la voix de la profession de manière résolue auprès des différents décideurs.

C'est pour toutes ces raisons que Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté (JA BFC) et la Chambre régionale d'agriculture proposent une offre de formations organisée en deux programmes complémentaires :

- Avenir Formation (niveau 1), portée par JA BFC, elle s'adresse à un public qui débute dans ses missions de représentation.

- Agri-Actes (niveau 2), portée par la Chambre régionale d'agriculture avec l'Institut Agro Dijon, elle est destinée à des agriculteurs ayant déjà une expérience de représentation.

Les deux ont pour vocation de mieux armer les responsables agricoles et de les encourager à s'engager. Elles s'adressent à l'ensemble de la profession agricole quelle que soit la filière. Elles mêlent apports de fond, échanges, outils et méthodes, mais aussi des mises en situations variées. Un bon moyen de renforcer les compétences et de développer les réseaux de ces responsables, avec l'objectif de transformer la capacité d'agir des individus en véritable dynamique collective.



Avenir Formation est le premier niveau de formation proposé par cette « École des responsables agricoles ». Il s'adresse à un public qui débute dans ses missions de représentation.

Passer de l'individu à la dynamique collective

Au-delà d'une démarche individuelle, il s'agit aussi de permettre aux agriculteurs et futurs agriculteurs d'apporter leur pierre à l'édifice du monde agricole. En effet, mieux armer des interlocuteurs crédibles et fiables pour répondre aux défis, en lien avec les collectivités territoriales, l'État ou toute autre institution, est une priorité. Les agriculteurs de la région sont donc invités à rejoindre les nouvelles promotions de ces formations pour donner de l'ampleur à leurs parcours agricoles en participant à la défense de leurs métiers. Ces parcours ne forment pas au fonctionnement d'une instance en particulier, mais sont à vocation générale agricole pour former des acteurs de tout horizon.

Berty Robert

En chiffres

Avenir Formation (niveau 1) :
- Créée en 1984
- 12 jours de formation sur l'année
- 5 modules
- 390 stagiaires en 40 promotions

Agri-Actes (niveau 2) :
- Créée en 2017
- 10 jours de formation sur l'année
- 5 modules
- Près de 30 stagiaires en 3 promotions

// EN SAVOIR +

Inscriptions

• Avenir Formation (niveau 1)
jusqu'au 9 novembre

Contact :
direction.jabfc@gmail.com

• Agri-Actes (niveau 2)
jusqu'au 29 novembre

Contact :
crfa@bfc.chambagri.fr

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// CANTON DE SAINT-SAULGE

58 Escapade suisse pour les JA

Après une année bien remplie, les JA de Saint-Saulge ont décidé de s'accorder une escapade… en Suisse !

En effet, du 13 au 14 septembre, ils se sont rendus chez Marion et David Guignard (Vaulion, Suisse), afin de donner un coup de main pour la transhumance des vaches. Outre cette activité, très prenante, ils ont pu découvrir la Dent de Vaulion, les producteurs locaux sur un marché, ou encore partager un repas traditionnel – et porter les habits traditionnels helvétiques. Toute une expérience qu'ils résument : *« C'est très différent de chez nous ! Et, nous sommes ravis car il y a eu beaucoup d'échanges sur le plan personnel et professionnel »*.

Loin de s'arrêter sur ces mots, les JA de Saint-Saulge ont officiellement convié les Helvètes au comice de la ville en 2026 et les JA de Saint-Saulge assurent qu'en 2025 ils retourneront en Suisse pour épauler leurs homologues.

Chloé Monget



JA de Saint-Saulge.

Une vingtaine de JA de Saint-Saulge se sont rendus en Suisse pour aider leurs collègues helvètes et découvrir les alpages.

// INITIATIVE

89 Le don de 110 Bourgogne aux Restos du Cœur



110 Bourgogne

110 Bourgogne a remis une peinture représentant Coluche, d'une valeur de 2 500 euros, aux Restos du Cœur d'Appoigny.

Le mercredi 23 octobre, la coopérative 110 Bourgogne a remis, par l'intermédiaire de son président, Walter Huré, un tableau représentant Coluche, aux Restos du Cœur d'Appoigny. Cette œuvre, unique, réalisée par l'artiste peintre français Jean-Pierre Blanchard (connu pour ses performances de « speed painting », où il réalise des portraits en public en quelques minutes, en musique, vu notamment dans l'émission « Le plus grand cabaret du monde »), est d'une valeur de 2 500 euros.

Cette initiative s'inscrit dans l'engagement de 110 Bourgogne en faveur de la souveraineté alimentaire et de la solidarité. « *Coluche, fondateur des Restos du Cœur, est une figure emblématique de la lutte pour l'accès à une alimentation pour tous, une cause chère à la coopérative* », indique 110 Bourgogne. « *Ce geste symbolique a pour objectif de renforcer l'action des Restos du Cœur dans leur mission quotidienne : garantir l'accès à une alimentation saine et équilibrée aux plus démunis. En offrant cette œuvre, la coopérative 110 Bourgogne espère contribuer concrètement à la solidarité locale et à la poursuite des projets caritatifs de l'association* ».

Christopher Levé

// PORTRAIT

La relève est là

S'il n'a que 22 ans, cela fait déjà 4 ans que Valentin Caillon est installé du côté de Sainpuits, en Puisaye. Fils et petit-fils d'agriculteurs, il assure déjà la relève.

C'est sur son exploitation, à Sainpuits, que nous retrouvons Valentin Caillon. Du haut de ses 22 printemps, cela fait déjà 4 ans qu'il est à la tête de sa propre structure. « *Je me suis installé en 2020 après avoir obtenu mon Bac pro CGEA au lycée agricole d'Auxerre La Brosse* », se souvient-il. « *J'ai toujours eu pour rêve de m'installer. Ce n'était pas forcément prévu aussi rapidement, mais une occasion s'est présentée, à quelques pas de la ferme de mon père et mon oncle, je ne voulais pas la manquer. Si je n'ai pas eu peur de m'installer à 18 ans ? C'est vrai que j'ai un peu hésité avant de signer, mais je pense que j'avais plus peur de rater une si belle opportunité qui pouvait ne plus se représenter à l'avenir* », confie le jeune homme.

Il récupère alors une exploitation de 128 ha (5 ha de prairie, le reste en grandes cultures) dont les anciens propriétaires partaient à la retraite.

Agriculteur ? Une évidence

S'il fait le choix de s'installer aussi jeune, c'est aussi parce que le monde agricole ne lui est pas inconnu. Chausser les bottes, grimper dans le tracteur, travailler dans les champs, Valentin Caillon sait ce que c'est depuis tout petit. « *Je viens d'une famille d'agriculteurs, mon père et mon oncle sont installés pas très loin. Mes grands-parents des deux côtés étaient également agriculteurs. Mon grand-père maternel avait une exploitation en polyculture élevage, avec des bovins allaitants, et mon grand-père paternel avait des moutons et des céréales. Travailler dans le monde agricole, ce n'est même pas une question que je me suis posée, c'était une évidence pour moi* ».

L'autre évidence était que Valentin Caillon voulait avoir sa propre structure, indépendante. « *Je voulais m'installer tout seul. Être seule a ses avantages, mais il y a bien évidemment des inconvénients. Du côté des avantages, il y a le fait de pouvoir prendre les décisions seul, ce qui va plus vite. Il est aussi plus simple d'adapter ses pratiques à ses ambitions. Mais, comme le dicton le dit si bien, seul, on va plus vite, à plusieurs, on va plus loin. Il y a certaines tâches qui sont très difficiles, voire impossible lorsque l'on est seul, c'est le principal inconvénient. Alors, il faut trouver quelqu'un pour venir donner un coup de main. Mais de ce côté, je peux compter sur le soutien de ma famille : mon cousin et mon frère, encore à l'école, viennent régulièrement m'aider, ainsi que mon père, mon oncle, et mes grands-parents. On se rend mutuellement service avec mon père et mon oncle au sein de nos exploitations respectives* ».

Un jeune investi syndicalement

L'agriculteur ne souhaite cependant pas s'arrêter là. Il a pour projet de développer une activité de bovins allaitants sur la ferme. « *Tout n'est pas encore calé, je suis encore en réflexion sur certaines choses, mais c'est un projet que j'aimerai concrétiser à court terme* », assure-t-il.

Les vaches, il travaille déjà avec, de temps à autre. « *J'assure des remplacements par l'intermédiaire du SR (Service de remplacement) dans des élevages bovins allaitants, sur mon temps libre. Pour cela, je jongle avec mes périodes de travail sur la ferme* ».

Valentin Caillon est aussi pleinement impliqué au sein du syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne (dans le canton de Saint-Sauveur), depuis maintenant deux ans, en tant qu'adhérent. « *Les JA, c'est important pour moi, cela permet d'échanger avec d'autres sur diverses problématiques que l'on rencontre, sur l'avenir de l'agriculture, sur les projets… On a des débats constructifs entre nous et parfois, d'autres ont les solutions à nos problèmes. C'est vraiment bénéfique pour chacun d'entre nous* ». Il poursuit. « *Aujourd'hui, le métier d'agriculteur, d'une manière générale, est de plus en plus compliqué. Les rendements ne sont pas bons, les charges sont élevées et les prix, eux, ne le sont pas assez. C'est important d'être impliqué syndicalement parlant pour le défendre. Si on ne le fait pas maintenant, ce n'est pas quand la situation sera encore plus complexe qu'il faudra se réveiller. Il sera peut-être trop tard. On est les jeunes agriculteurs, le syndicat porte bien son nom, c'est aussi à nous de défendre la profession car on a une longue carrière devant nous. Il ne faut pas uniquement compter sur nos aînés. C'est tous ensemble qu'on fera avancer les choses* ».

Avec Valentin Caillon, le monde agricole icaunais peut compter sur un jeune qui a la tête bien ancrée sur les épaules.



Valentin Caillon s'est installé à 18 ans à Sainpuits.

Christopher Levé

// À NOTER

CGA L'heure des inscriptions pour les vins

Le CGA (Concours général agricole) prépare son édition 2025 et les viticulteurs peuvent s'inscrire et proposer plusieurs échantillons. Reconnaissables par leurs macarons et la feuille de chêne or, argent ou bronze, les médailles apposées sur les vins primés lors du Salon international de l'agriculture permettent aux viticulteurs de reconnaître leurs savoir-faire et la qualité de leurs produits, ce qui apporte un poids supplémentaire de la notoriété des vins auprès de la presse, des acheteurs et des consommateurs.

Les viticulteurs peuvent inscrire leurs échantillons en ligne du 4 au 6 novembre via le QR code ci-dessous.

Le prélèvement des échantillons sera réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et se déroulera du 25 novembre au 20 décembre.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Plus d'informations auprès de Déborah Colard (CA 89) au 03 86 94 22 19 ou à d.colard@yonne.chambagri.fr, et d'Armelle Naudier au 03 86 94 28 47 ou à a.naudier@yonne.chambagri.fr.

// FERME CÔTE-D'OR

L'agriculture fait sa promotion

Une nouvelle édition de la Ferme Côte-d'Or se tient à Dijon du 7 au 10 novembre. Une belle occasion de communiquer auprès du grand public !

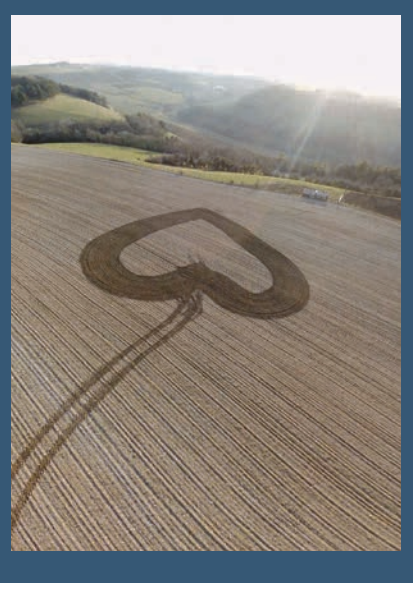
Qui dit foire gastronomique dit aussi Ferme Côte-d'Or. Le grand chapiteau du Conseil départemental va, comme à ses habitudes, réunir de beaux animaux et proposer de nombreux ateliers découvertes au plus grand plaisir des visiteurs. Le rendez-vous est donné du jeudi 7 au dimanche 10 novembre, de 10 heures à 17 heures. « *On repart pour un tour !* », annonce Marc Frot, président de la commission agricole du Département, en précisant que le contexte sanitaire n'aura aucun impact sur la manifestation : « *les moutons seront bel et bien présents comme chaque année, nous avons l'accord de la DDPP. Le faible nombre d'animaux et les protocoles mis en place le permettent. Les ovins qui seront exposés auront été vaccinés depuis suffisamment longtemps pour avoir une pleine efficacité du vaccin contre la FCO* ».



Tous les feux sont au vert pour assister à une belle édition, poursuit l'élu : « *de nombreux scolaires viendront les deux premiers jours, il devrait y avoir encore plus de dégustations de produits locaux que d'habitude. Divers stands montreront la richesse du monde agricole en Côte-d'Or. Le Département sera aussi présent au cœur de la foire, avec des producteurs qui viendront parler tous les jours de leur métier* ». Marc Frot rappelle l'utilité de proposer ce type de manifestation : « *il faut communiquer pour contrer les détracteurs de l'agriculture. Ces derniers ont l'air d'être plutôt bien organisés car leurs messages prennent beaucoup de place, beaucoup trop à mon goût ! Nous devons donc en faire autant* ».

AG

Agriloving sera là



Sans surprise : Agriloving, la communauté des amoureux de l'agriculture, répondra présent à la Ferme Côte-d'Or. Plusieurs de ses seize ambassadeurs(1) (anciens et nouveaux) se relaieront sur un stand durant les quatre jours de la manifestation.

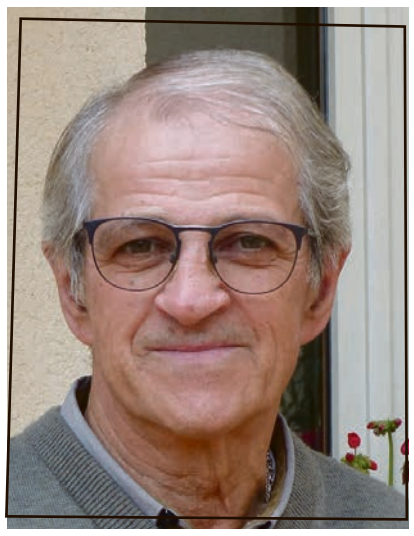
(1) Déborah Lalligant, Flora Loiseau, Juliette Martin, Anne-Laure Stehly, Margaux Blondon, Lucie Poillot, Justine Grangeot,Émilie Delferrière, Amélie Castellano, Chloé Moureau, Marjolaine Perraudin, Océane Sommant, Mélina Massé. Antoine Carré, Emmanuel Sommant, Valentin Forey, Jérémy Leguy, Antoine Schmith, Florian Massut, Thibaut Aubry, Baptiste Colson, Thomas Cotiby, Antoine Duthu, Mathieu Faivre, Yannick Salomon, François-Xavier Lévêque.

DÉPARTEMENTS

// SECTION DES ANCIENS EXPLOITANTS DE L'YONNE

Rencontre avec François Cormerois, nouveau président

Élu lors d'un conseil d'administration, le 8 octobre dernier, François Cormerois est le nouveau président de la section des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne. Il succède à sa sœur, Marie-Jeanne Rondeau. Interview



François Cormerois, nouveau président de la section des anciens de la FDSEA de l'Yonne.

François Cormerois, qui êtes-vous ?

François Cormerois : « *Je suis à la retraite depuis 2021. J'ai été agriculteur céréalier pendant 42 ans, à Perceneige. J'avais repris l'exploitation familiale de mon père, que j'ai transmise à mon fils. Dès mon installation, j'ai de suite adhéré à la FDSEA de l'Yonne ainsi qu'au syndicat des Jeunes agriculteurs 89. Désormais, je suis le nouveau président de la SDAE* ».

Qu'est-ce que le syndicalisme représente pour vous ?

FC : « *Mon père a toujours été syndicaliste, j'ai suivi le mouvement. Très tôt, même avant d'être agriculteur, je faisais partie de groupes techniques. J'ai tout de suite été sollicité pour prendre des choses en charge. J'ai toujours donné de ma personne en volontariat et en bénévolat* ».

Vous prenez la suite de votre sœur, Marie-Jeanne Rondeau, à la tête de la section des anciens. Comment voyez-vous cette section ? Que représente-t-elle pour vous ?

FC : « *Marie-Jeane avait succédé à Marcel Huré dans une situation dramatique. En 2023, elle avait accepté de s'engager pour un second mandat à condition qu'elle puisse passer le relais au cours de celui-ci car elle ne souhaitait pas aller jusqu'au terme du mandat, en 2026. À cette époque, on m'avait déjà sollicité mais j'avais refusé, préférant prendre le temps d'observer le poste et prendre mes marques au sein de la section. Puis, j'ai décidé de me lancer et proposer mon nom à la présidence, et j'ai été élu.*

La section des anciens, pour moi, c'est une suite logique de l'activité syndicale à la FDSEA. Ce n'est pas parce que l'activité professionnelle s'arrête que tout doit s'arrêter. D'ailleurs, beaucoup d'anciens agriculteurs continuent à aider un peu leurs enfants qui prennent leur suite, ce qui est mon cas ».

La section des anciens exploitants de la FDSEA est très active. C'est important pour vous d'entretenir cette dynamique ?

FC : « *Oui, car il y a un bon groupe. On se retrouve aujourd'hui avec les personnes que l'on a côtoyées tout au long de notre activité, qui sont arrivées elles aussi au terme de leurs carrières professionnelles. Ce sont des personnes qui ont les mêmes envies, les mêmes idées. Il y a un vrai esprit d'équipe. L'objectif désormais est d'attirer de nouveaux adhérents chez les nouveaux retraités, pour rajeunir la section et continuer à être nombreux, ce qui nous permet de la faire vivre et à mettre en place des activités* ».

Qu'est-ce que cela représente pour vous d'être président de cette section ?

FC : « *C'est une responsabilité, une de plus car j'en ai pris beaucoup dans ma vie. J'ai été engagé dans la coopération, chez Groupama (où il est toujours administrateur), à la MSA (où il est délégué cantonal), dans le syndicalisme, j'ai fait deux mandats de maire sur la commune de Perceneige (de 2008 à 2020)… J'ai toujours eu l'envie de donner de ma personne pour les autres, parfois au détriment de mon travail et de ma vie familiale, mais c'est souvent comme cela.*

Au sein de la section des anciens, le but est de défendre nos intérêts et celui des futurs retraités, ce qui passe notamment par la revalorisation de retraite. On a aussi ce souci de garder de la convivialité avec l'organisation des sorties et des voyages (une sortie sur Brienon-sur-Armançon est d'ailleurs prévue en début d'année prochaine et un voyage de cinq jours aura lieu en mai 2025 au Pays basque). Mais actuellement, on est centré sur les élections de la Chambre d'agriculture, comme au sein de la FDSEA, ainsi que sur celles de la MSA qui suivront. Les anciens sont toujours actifs ».

Propos recueillis par Christopher Levé

TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !

FDSEA-JA 21

Pour la souveraineté alimentaire française, permettons à notre agriculture de produire !

Ne bridons pas notre capacité à entreprendre

Réglementation à outrances, multiplicité des règles à appliquer pour chaque projet, suradministration, minorités antitout bruyantes : le contexte doit redevenir favorable à nos projets ! Nous réclamons la simplification réglementaire, par une réduction drastique du corpus réglementaire, qui doit redevenir clair, lisible et stable au plus tôt. Ce travail entamé par le comité de rénovation des normes depuis des années n'avance pas assez vite. Dans l'attente, des guichets uniques pour gérer l'administratif autour de chaque projet doivent être ouverts. Les recours administratifs, qui sont parfois utilisés pour bloquer nos projets par principe, doivent être limités dans le temps pour que des décisions rapides soient prises et nos projets sécurisés contre les nuisances volontaires. Ce chantier passera en partie par la loi de programmation agricole qui s'ouvre maintenant avec le nouveau gouvernement, sur la base des mesures que nous défendions dans la PLOA de 2024. Enfin, nous exigeons que les administrations se repositionnent comme facilitatrices au montage des projets plutôt que de sanctionner la moindre erreur après coup.



Restons compétitifs

Notre agriculture française est diversifiée, qualitative et vertueuse. Mais à force de vouloir laver plus blanc que blanc et de monter en gamme, alors que de nombreux ménages peinent à se nourrir, nos produits s'éloignent de la demande des marchés. Il est primordial de stopper les surtranspositions européennes, qu'il s'agisse de normes sociales ou environnementales pour lesquelles la perte de compétitivité n'est pas compensée par ailleurs. Nos produits sont largement reconnus parmi les plus sûrs et qualitatifs à l'international : Les États Membres de l'UE doivent s'aligner progressivement sur notre niveau d'exigence sans durcir encore le cadre français. Et l'agriculture ne peut pas être une variable d'ajustement du commerce international : stop aux traités de libre-échange en tous genres pour importer à bas coûts tout ce que nous n'avons plus le droit de produire.

Conservons une PAC efficace

L'outil européen par excellence pour l'agriculture reste la PAC. Nous attendons qu'elle reste l'outil de la souveraineté alimentaire qu'elle était : maintien d'un premier pilier fort, car tous les pays du monde subventionnent leurs agricultures ; pas d'objectifs environnementaux inatteignables, mais une vision réaliste de nos capacités pour un progrès continu et supportable ; pas de renationalisation qui déséquilibre les relations entre pays européens ; et une efficacité renouvelée par plus de réactivité sur les paiements comme sur l'activation des outils de gestion des marchés.

Gérer au mieux le contexte climatique

Le droit de produire, la compétitivité, l'efficacité sont des éléments nécessaires pour nous adapter au contexte climatique qui évolue. À cela, nous pouvons rajouter les outils de gestion financière des aléas (assurance récolte, fonds de solidarité nationale, amélioration du dispositif d'épargne de précaution, outils de lissage fiscaux sur les bovins…) pour passer les années les plus difficiles. Ainsi, nous pourrons enfin refaire des projets, envisager des changements d'ampleur, investir. C'est également par l'innovation que nous avancerons : continuons à soutenir la recherche, multiplions les essais aux champs, défendons l'innovation variétale !

FDSEA-JA

ÉDITO



Jacques de Loisy, Président FDSEA21

Aléas climatiques, attentes sociétales contradictoires, contexte politique changeant, concurrence internationale nous pèsent au quotidien. Pour exercer notre métier d'agriculteurs sereinement, installer des jeunes, faire vivre nos campagnes, créer des emplois et développer la richesse de la France, il faut qu'on nous laisse travailler ! Au niveau départemental, nous travaillons échangeons régulièrement avec l'administration pour des simplifications ponctuelles, mais c'est insuffisant à ce niveau-là. Nous attendons beaucoup de la Loi de Finances et de la Loi « Entreprendre en Agriculture ». Comme le Gouvernement, nous voulons la souveraineté alimentaire, mais nous devons pouvoir en vivre !

89 58 21

DÉPARTEMENTS

// SITUATION SANITAIRE

21

« On ne s'en sort jamais ! »

Le délégué cantonal FDSEA de Montbard livre son point de vue sur le difficile contexte sanitaire, entre FCO et MHE.

C'est un Jean-Luc Gerbron inquiet et quelque peu *« excédé »* que nous avons rencontré vendredi dernier sur sa ferme à Crépand, à deux pas de Montbard.
Le responsable syndical observe une pression *« palpable »* sur le terrain, *« un peu chez tout le monde »*, y compris dans le para-agricole, en lien avec l'actualité sanitaire : *« Les PCR et les vaccins à répétition nous coûtent de l'argent et pompent notre énergie. Aussi et surtout, nous ne savons pas où nous allons. Les trésoreries sont impactées, les rentrées d'argent sont retardées, tout comme le règlement des factures… Cela survient lors d'une année peu favorable, fatigante, avec une météo pourrie qui a compliqué tous nos travaux ».*

« Cher » tampon

Jean-Luc Gerbron regrette un manque d'anticipation dans la stratégie des vaccins et le peu de *« confiance »* accordée aux éleveurs : *« l'arrivée de FCO-3 est programmée depuis près d'un an, nous savions qu'elle allait passer chez nous, il aurait été préférable d'agir un peu plus en amont et moins en catastrophe… Idem pour la MHE, dont la zone régulée concerne désormais l'est de la Côte-d'Or, y compris ici, à Crépand. Aussi, il est dommage que les éleveurs ne puissent pas vacciner eux-mêmes leurs animaux destinés à l'export. En effet, il faut un tampon du vétérinaire pour officialiser tout ça. Pour moi, cela ne sert à rien, car nous savons pertinemment que la FCO est partout. Vacciner, oui, mais il faudrait le faire plus intelligemment à mon avis ».*

Ça fait des sous

L'éleveur bovin énumère les *« faits »* de l'année : *« nous étions déjà obligés de faire vacciner contre la FCO-4 et la FCO-8. Cet été, il a fallu faire un vaccin en catastrophe, comme je le disais précédemment, pour les animaux destinés à l'export. Le temps que tout se mette en place, nous avons perdu presque un mois. Des broutards étaient pourtant bons à partir. Il a fallu faire des PCR et dépenser environ 30 euros par bête pour espérer les vendre. Au final, notre zone était déjà contaminée et les positifs n'ont pas pu être exportés. Pour ma part, 100 % de mes derniers 15 broutards partis étaient positifs ! Ils ont été replacés dans un centre d'engraissement avec un prix qui n'était malheureusement plus le même… J'ai dû batailler pour ne perdre « que » 10 centimes/kg, les pertes chez certains éleveurs arrivent parfois à 40 centimes, c'est énorme. Si l'on ajoute le prix des PCR, soit environ 8 centimes pour un broutard de 400 kg, les désinsectisations et tout le travail et l'énergie déployés, la note devient salée. C'est frustrant, car les cours étaient porteurs ».*

Et cet hiver ?

Le Côte-d'orien poursuit : *« le vaccin contre la FCO-3 est ensuite arrivé, et il faut donc revacciner ! Tout ça après le 4 et la 8… Nous avons reperdu du temps avec les deux injections nécessaires. Depuis, nous sommes entrés en zone MHE régulée, et il va falloir refaire des PCR, encore 30 euros par bête ! On ne s'en sort jamais ! Le vaccin existe mais on ne nous les donne pas, il faut le payer, seule une zone déterminée a accès gratuitement à ce vaccin, car il est encore au stade expérimental paraît-il ».* À un moment donné, *« les trésoreries vont coincer »*, enchaîne Jean-Luc Gerbron, également soucieux pour l'avenir de son cheptel : *« pour ma part, j'ai déjà eu deux avortements à cause de la FCO-3, l'inquiétude grandit quant à d'éventuels autres problèmes cet hiver lors des vêlages. Et qu'en sera-t-il des taureaux ? Des spermatogenèses seront probablement nécessaires à l'avenir… En ovins, la situation est très difficile avec des éleveurs qui ont une centaine de brebis vides et des béliers qui ne donnent rien. Le monde de l'élevage subit déjà une importante décapitalisation : celle-ci va encore s'accentuer avec ces évènements… Les interrogations sont nombreuses : face à cette problématique FCO, devons-nous encore soutenir les marchés pour l'exportation sachant que les crises sanitaires vont se multiplier ? Ou doit-on soutenir et développer l'engraissement en France qui, pour le coup, est beaucoup plus souple en termes de vaccins ? ».*



Jean-Luc Gerbron est administrateur à la FNB mais aussi à Interbev. Cet éleveur charolais basé à Crépand et Benoisey déplore la complexité de la situation et les nombreux impacts dans les cheptels.

AG

// ALIMENTATION

58 89

De nouvelles opportunités avec la Banque alimentaire

La « Banque alimentaire » de Bourgogne a été choisie pour être lauréate du programme « Mieux mangez pour tous », dont l'objectif est de favoriser l'accès à une alimentation saine et locale à tous les publics, dont les plus précaires.

Si la Banque alimentaire de Bourgogne peut se voir remettre des dons pour avoir été choisie comme lauréates du programme « Mieux manger pour tous », ce dernier ouvre également la porte à l'achat de légumes déclassés (« moches », hors calibres, surplus, etc.) mais aussi à la mise à disposition de parcelles ou biens à l'organisation d'opérations de glanage.

Une enquête a été réalisée par les Chambres d'agriculture afin d'identifier les producteurs qui ont une sensibilité vis-à-vis de l'aide alimentaire et désireux de créer un partenariat avec la Banque alimentaire.
Ainsi, les Chambres d'agriculture de l'Yonne et de la Nièvre et la Banque alimentaire de Bourgogne invitent les intéressés à assister à un échange en visioconférence afin de connaître les nouvelles opportunités, le jeudi 7 novembre, de 14 heures à 15 heures.
Durant cette heure, une présentation de la Banque alimentaire de Bourgogne, ses missions et le programme « Mieux manger pour tous » sera faite, ainsi que les actions possibles avec l'organisme, le tout en présence des Chambres d'agriculture de l'Yonne et la Nièvre.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Pour plus de renseignements, contacter Élora Petitgenet à elora.petitgenet@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 32 (pour la Chambre d'agriculture de la Nièvre), et Déborah Colard à d.colard@yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 22 19 (pour la Chambre d'agriculture de l'Yonne).

// EN SAVOIR +

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// GROUPAMA

89

Place au premier forum digital retraite

Du 6 au 8 novembre aura lieu le premier forum digital retraite, mis en place par Groupama au niveau national. L'objectif de ce forum est de sensibiliser et informer les gens sur les possibilités existantes pour créer de la capitalisation pour la retraite.

Entre le 6 et le 8 novembre, Groupama ouvre son premier forum digital retraite (suivre QR code pour s'inscrire), un événement national à destination des sociétaires et des non-sociétaires. *« L'idée avec ce forum digital est de se sensibiliser et de faire savoir aux personnes qu'il existe des choses pour leur permettre de créer de la capitalisation pour sa retraite, selon des profils d'investissements qui sont assez libres dans la méthode et qui peuvent avoir un réel intérêt »*, lance Ludovic Damé, directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris Val-de-Loire.
« Aujourd'hui, il est important pour les Français d'essayer de compléter leur future retraite par un système de retraite par capitalisation, c'est-à-dire mettre soi-même de l'argent de côté et le faire fructifier par l'investissement, pour avoir une retraite confortable. Les Français sont assez conscients qu'il faut désormais préparer sa retraite, mais ont pour autant du mal à le faire. L'idée du forum digital retraite est donc de les informer sur cela », ajoute Benjamin Martin, responsable commercial du département, à Groupama Paris Val de Loire.
Pour cela, plusieurs choses seront accessibles en ligne. Il y aura d'abord des documents d'information consultables adaptés aux besoins et aux profils de chacun, en fonction de leur catégorie d'âge, *« car, suivant où on en est dans notre vie, on ne va pas préparer sa retraite de la même façon, selon son statut social non plus »*, continue Benjamin Martin. *« Et les possibilités sont multiples. La retraite, ce n'est pas forcément un support d'épargne sur lequel on met de l'argent, cela peut aussi être de l'achat immobilier avec de la LMNP (location meublée non professionnelle), par exemple »*, reprend Ludovic Damé.

Des possibilités multiples

Ensuite, les internautes pourront échanger avec des équipes de Groupama et Gan Vie, spécialisées dans le sujet, qui pourront répondre à toutes les questions sur les différents produits, via un chat privé, ouvert de 9 heures à 19 heures, lors des trois jours.
Deux conférences tables rondes sont également programmées par jour sur les thématiques suivantes : « Les clés pour bien préparer sa retraite tout au long de la vie », « Retraite des femmes », « Retraite du chef d'entreprise », « Retraite de l'exploitant agricole », « Retraite progressive et cumul emploi retraite » et « Comment évaluer sa perte de revenu à la retraite ».
« Enfin, les personnes pourront retrouver des simulateurs de calcul de retraite et d'épargne retraite sur l'espace en ligne. Et pour ceux qui souhaiteraient aller plus loin, il y aura la possibilité de prendre un rendez-vous avec un agent Groupama, dans l'agence la plus proche de chez soi », poursuit Benjamin Martin.
De quoi en apprendre plus pour savoir comment bien préparer sa retraite. Et la retraite, ça s'anticipe le plus tôt possible.

Christopher Levé

// EN SAVOIR +

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// INNOVATIONS

La transition agricole sans les filières, c'est du vent !

Agmeetup, le rendez-vous annuel organisé par le pôle Agronov afin de permettre des rencontres et échanges entre monde agricole et entreprises innovantes se penchait cette année sur la problématique de l'implication financière des filières dans les transitions.



Chacun des participants à la table ronde a apporté, à son niveau respectif, des arguments prouvant que la transition agricole ne peut se faire qu'en collaboration avec les filières.

Changement de lieu, cette année, pour la nouvelle édition d'Agmeetup, l'évènement annuel permettant des rendez-vous d'affaires entre entreprises innovantes et représentants du monde agricole en quêtes de solutions technologiques. Agronov, le pôle régional d'innovations en agroécologie, avait décidé de rapatrier ses rencontres dans ses propres locaux, à Bretenière, plutôt qu'au siège de la métropole dijonnaise, comme auparavant.

Comme chaque année, l'évènement proposait un grand nombre de rendez-vous. Nous avons choisi de nous intéresser à la thématique d'une table ronde organisée dans ce cadre et dont le thème était : *« Pas de transition agricole sans financement des filières ! »* Autour de la table : des représentants de l'agroalimentaire, de la grande distribution, des Chambres d'agriculture, des instituts techniques, des coopératives, et un créateur d'entreprise innovante.

Soutenir des paris économiques

L'implication des différentes filières apparaît comme une évidence pour soutenir financièrement des processus de transition nécessairement coûteux et qui sont aussi des paris économiques. *« Valoriser les améliorations que nous pouvons apporter, en lien avec les évolutions réglementaires et les demandes sociétales est une vraie difficulté,* remarquait Christophe Fouilland, responsable des équipes techniques et approvisionnement au sein de la coopérative Feder. *On doit sans doute plus passer par des optimisations que par des contraintes mais c'est possible : Feder s'est intégrée dès 2016 sur des projets étudiants les empreintes carbones. Nous observons les marges existantes, mais, pour l'instant, nous nous heurtons au modèle économique encore mal défini des crédits carbones… »*

Trouver des sources de financements pour soutenir les transitions s'avère pourtant d'autant plus nécessaire que, comme le soulignait Delphine de Fornel, responsable de la zone nord-est chez Terres Inovia *« ces transitions vont très vite, elles nous imposent de changer des pratiques de production, de transformation ou de distribution. Mais, dans ce cadre, aider les producteurs agricoles à accéder à des technologies innovantes, c'est intéressant ».*

Ces évolutions font aussi appel à des compétences très diversifiées, d'où l'intérêt, par exemple, de pouvoir s'appuyer sur un Groupement d'utilisation des financements agricoles (Gufa). Il en existe un dans la Nièvre, comme le rappelait Marc Bloch, chef de service Économie des entreprises au sein de la Chambre d'agriculture de ce département : *« il est alimenté par les développeurs agrivoltaïques, dans le but de financer des projets collectifs, structurant à l'échelle d'une filière ».*

Quand l'investissement industriel soutient les productions

La grande distribution, de son côté peut jouer son rôle, en impulsant la structuration de filière. L'exemple de Lidl est éclairant : la chaîne de magasin s'est tournée vers Terres Inovia afin de voir comment il serait possible de favoriser une production de soja local. *« Lidl,* expliquait Clément Gracik, responsable du développement immobilier de l'enseigne en Bourgogne, *veut commercialiser des œufs, du poulet du porc, nourris par des protéines végétales non-déforestante. On fait des tests pilotes, ça marche pas mal mais la question du financement de la prise de risque économique des agriculteurs reste entière. C'est l'objet d'une réflexion actuellement ».*

Du côté de la Nièvre, la Chambre d'agriculture œuvre à une mise en concordances des attentes de la grande distribution et des maraîchers locaux. *« Sur ces problématiques,* concluait Marc Bloch, *le plus important est de parvenir à travailler en collectif ».* Enfin, restent les acteurs de l'agroalimentaire. Philippe Delin, de la fromagerie éponyme, a témoigné de l'importance des investissements réalisés ces dernières années par l'entreprise de Gilly-lès-Cîteaux, en Côte-d'Or : *« nous avons investi dans une ligne de lait UHT. Après le Covid, nous avons lancé des laits départementalisés. Il était également important pour moi de parvenir à faire notre propre matière grasse pour fabriquer nos fromages. Les laits départementaux marchent très bien depuis 2023 et depuis mars dernier, nous travaillons pour la marque Envia de Lidl. Nous travaillons avec une trentaine de producteurs laitiers de Côte-d'Or, du Jura, du Doubs ou de la Haute-Marne. En valorisant le lait à nos producteurs, on leur permet de se développer et d'investir. Mais il faut réfléchir à la manière dont on consommera du lait dans les années à venir ».* Financer la transition agricole implique de réfléchir à moyen et long terme.

Frédéric Lamarche, fondateur de la start-up Agcoopilot concluait sans ambiguïté : *« Avoir des filières avec nous aide à avoir de la visibilité, à peser, ça inspire confiance aux financeurs ».*

Berty Robert

VENDREDI 8 NOVEMBRE
8 H - 18 H
PORTES OUVERTES

À DÉCOUVRIR
Série Q
VALTRA
KRONE
ALPEGO

VOTRE MAGASIN SCAR FAIT PEAU NEUVE
Promotions sur le magasin jusqu'au 8 novembre 2024

Protect Pulvé 10 L
Protection à -20 °C.
Réf. : 11456
17 € HT
le bidon par lot de 3

SCAR

Masque à souder LCD PROMAX5-9/9-13G GYS
Réf. : 67058
62 € HT

Poste à souder INVERTER PROGYS 200
Réf : 67052
399 € HT
+ COMPACT ET PLUS LÉGER

Bétonnières BT
Livrée sans cardan.
Modèle 340 l, réf : 57316
Modèle 420 l, réf : 57291
955 € HT
1 095 € HT

Fendeuse 18 T SCAR
1,08 m de dégagement.
2 vitesses de descente.
Entrainement pompe tracteur.
Réf. : 61378
1 750 € HT

ARLAND
AGUIRRE
MONOSEM
PERROT

SAS WALTER
Route de Varanges,
21110 Rouvres-en-Plaine
03 80 79 17 37

FRANCE

// PAS DE PASTORALISME SANS RÉGULATION

Réguler, une condition nécessaire du bien-être agricole !

Avec plus de 800 000 sangliers prélevés annuellement et près de 12 000 animaux domestiques prédatés annuellement par le loup, l'ours, le lynx et le vautour, la situation est particulièrement problématique pour l'activité agricole. Au-delà des pertes économiques considérables, les agriculteurs sont confrontés à une véritable usure psychologique. L'absence de solution de régulation efficace et d'indemnisation réelle du préjudice subi inquiète au plus haut point. Face à l'activisme des organisations de protection de la nature, il devient urgent que les pouvoirs publics se positionnent clairement en faveur d'une régulation des espèces qui nuisent au développement des activités agricoles.

Quelle réponse apportez-vous aux agriculteurs qui subissent les attaques d'espèces protégées sans capacité de pouvoir se défendre efficacement et sans réparation du préjudice subi ?

Loïc Scalabrino, secrétaire général adjoint de JA : *« Les FDSEA et JA départementaux sont aux cotés des agriculteurs pour les aider économiquement et les soutenir psychologiquement. Nous agissons collectivement avec nos associations spécialisées pour obtenir des mesures de régulation et une juste indemnisation des dégâts causés aux agriculteurs ».*

Cédric Tranquard, membre du Bureau de la FNSEA : *« Nous avons aussi travaillé d'arrache-pied pour que les pertes indirectes soient réellement prises en compte. Le gouvernement doit réviser ses processus d'indemnisation et débloquer une enveloppe financière suffisante. L'État doit assumer un véritable soutien moral à la profession : les travaux de la MSA sont très clairs sur les risques psychologiques que génère la prédation ».*

Comment FNSEA et JA interpellent les pouvoirs publics sur la détresse des éleveurs prédatés ?

Bernard Mogenet, président de la FDSEA des Savoie : *« On a des positions très fermes et on confronte l'État à la réalité en invitant ses représentants sur le terrain. On fait constamment pression pour qu'ils assouplissent le système et ne flanchent pas devant les ONG environnementalistes qui attaquent en justice leurs décisions ».*

Face aux aspirations écologiques de la société, quelle réponse apporte l'élevage extensif ?

Loïc Scalabrino : *« On entend souvent des raccourcis grossiers tels que "protéger les prédateurs égale protéger la biodiversité". Par l'entretien des paysages, l'élevage favorise le stockage du carbone, limite les risques d'avalanche et d'incendie. Sa disparition entraînerait un ensauvagement des territoires, la fin de l'économie rurale et appauvrirait terriblement la biodiversité ».*

Bernard Mogenet : *« On encourage l'élevage en plein air au titre du bien-être animal, mais on traumatise les troupeaux en leur imposant la prédation. Et sur plan-là les animalistes sont étrangement silencieux. Résultat, on rentre les bêtes faute de solution pour les protéger, on perd en productivité et en qualité. Quelle incohérence ! ».*

FNSEA - JA



« Ça ne peut plus durer »
Le ras-le-bol des éleveurs drômois face à la prédation

Institutionnels, parlementaires et agriculteurs se sont réunis lundi 16 septembre dans une exploitation de Saint-Nazaire-le-Désert, dans le département de la Drôme. L'occasion pour Alexis Beynet, jeune agriculteur de 23 ans, éleveur d'ovins, d'exposer avec beaucoup de dignité les conséquences qui impactent sa famille depuis des années à cause du loup.

« Depuis 2010, nous avons perdu 575 brebis. C'est l'équivalent d'un troupeau entier puisque j'ai actuellement 600 animaux »* a expliqué le jeune éleveur qui venait d'apprendre le matin même qu'une attaque était survenue la nuit passée. *« Ce n'est pas pour cela que j'ai choisi d'être agriculteur, mon métier ne consiste pas à ramasser des bêtes dévorées ».

Théâtral et authentique, il a pris son téléphone et simulé ce qui constitue son quotidien frôlant parfois l'absurdité : contacter le département, signaler une prédation, répondre à de multiples questions, demander une indemnisation ; puis raccrocher pour remplir des formulaires où il doit indiquer les mêmes informations.

En entendant Alexis, chacun pouvait réaliser l'ampleur des tâches à gérer simultanément : aller rechercher une brebis perdue, à condition que le vautour n'ait pas été plus rapide, tout en assurant le remplacement du berger, sans omettre de parquer ou rentrer les lots d'animaux. Les attaques ne cessant de se multiplier, elles ont généré un stress très important dans la profession.

La pression de prédation oblige une présence à plein temps, et les quelques temps de vacances loin de la ferme risquent souvent d'être compromis par l'annonce d'une prédation et la nécessité de réagir sur le terrain.

Parmi tous les agriculteurs présents, tout le monde est unanime. Pas de solution sans régulation. Le préfet référent Loup, Jean-Paul Célet, a tenté d'apporter des réponses à ces situations en faisant valoir les avancées du Plan national d'actions et en présentant les chiffres des loups prélevés, mais sans convaincre les éleveurs. *« On nous dit que des loups sont prélevés, mais moi je ne vois pas la différence sur mon exploitation ».*

JA et FNSEA de la Drôme



ÉLEVAGE

// CONCOURS CHAROLAIS DE L'AUXOIS SUD

21 Sous le soleil exactement

Le concours de l'Auxois sud a tenu toutes ses promesses samedi dernier avec de beaux animaux, du public et un invité de marque : le beau temps.



Et le champion de cette édition est : Venezuela, né au Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine) et présenté ici par Jean-Pierre Godot et Félix Thenadey.

Bien peu de manifestations de 2024 peuvent en dire autant : un beau soleil était présent au concours de l'Auxois sud, le 26 octobre à Créancey. L'évènement s'est déroulé dans sa bonne humeur habituelle, avec la participation de 70 reproducteurs charolais. Des animaux de boucherie étaient une nouvelle fois de la partie, avec 20 bovins en concours. De cette édition, nous retiendrons le très beau dynamisme des jeunes générations (sujet à retrouver dans une prochaine édition) et la « gagne » de Vénézuela, prix d'honneur des veaux mâles. L'animal né au Gaec de la Fontaine devance Voilier (Gaec Lechenault Frères) et Vauban (Gaec Froidurot) dans l'épreuve reine du concours. Autre épreuve très prisée : le super prix d'ensemble, remporté par le Gaec Baudot Élevage. Fidèles au rendez-vous, les nombreux visiteurs ont contribué à la réussite de cette édition, avec notamment 200 repas servis au déjeuner.

AG



Le super prix d'ensemble, remporté par le Gaec Baudot Élevage (Pont-et-Massène).



Le deuxième prix d'honneur et le trophée bien naître, pour le Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault).



Vincent et Geoffrey Froidurot (Jours-lès-Baigneux), avec Vauban (3e prix d'honneur mâle et trophée viande) et Végas (premier prix d'honneur femelle).

Palmarès

Animaux inscrits

Prix d'honneur jeunes mâles : 1er Gaec de la Fontaine, 2e Gaec Lechenault Frères, 3e Gaec Froidurot. Prix d'honneur jeunes femelles : Gaec Froidurot. Super prix d'ensemble : Gaec Baudot Élevage. Prix d'ensemble forts effectifs : Gaec Baudot Élevage. Prix d'ensemble faibles effectifs : Gaec Froidurot. Trophée bien naître : Gaec Lechenault Frères. Trophée viande : Gaec Froidurot. Prix de la ville de Pouilly-en-Auxois : Gaec de Pergeot. Prix de la communauté de communes : Lucotte Jean-Marc. Prix du public : Gaec de la Fontaine. Prix Ajec : Gaec de la Fontaine. Prix de la MFR : Gaec Lechenault Frères. Sections veaux mâles, 1re section : Gaec Lechenault Frères, Gaec Froidurot, 2e section : Gaec Froidurot, SCEA Lucotte Jean-Marc, 3e section : Gaec de la Fontaine, SCEA Lucotte Jean-Marc, 4e section : Gaec Lechenault Frères, Gaec Froidurot, 5e section : Gaec Froidurot, Gaec Baulot Yannick et Xavier, 6e section : Gaec Lechenault Frères, Gaec Froidurot, 7e section : Gaec Froidurot, Gaec Baudot Élevage, 8e section : Gaec de Pergeot. Sections veaux femelles, 1re section : Gaec de Pergeot, 2e section : Gaec Froidurot. Taureaux de 18 mois : Gaec Froidurot.

Animaux non inscrits

Prix d'honneur jeunes mâles : Gaec de Pergeot. Prix d'ensemble : Xavier Mercey. Veaux non inscrits 1re section : Stéphane Léger, 2e section : Gaec de Pergeot, 3e section : EARL Mercey Xavier,

Boucherie

Grand prix de l'Auxois sud : Gaec de la Charmoye. Prix d'honneur génisses : SARL Lorre Alexandre. Prix d'honneur vaches : Geoffrey Laupretre.

// TRAIT AUXOIS

21 Si proches du triplé

Yves et Arnaud Dupaquier ont remporté deux des trois grands titres décernés au concours de poulains de Saulieu. Ces deux éleveurs du village de Posanges, près de Vitteaux, terminent seconds du prix d'avenir femelles.

Soixante et onze poulains et pouliches pour 32 éleveurs engagés : il y avait encore du monde, beaucoup de monde, cette année au concours Trait Auxois de Saulieu. Ce rendez-vous du 19 octobre s'est tenu dans sa bonne humeur habituelle, en venant ponctuer une saison riche en manifestations. *« Une très belle journée avec du nombre et de la qualité, un bon moment de convivialité partagé entre éleveurs pour une dernière rencontre avant la période hivernale »*, se félicite Alexandra Bailly, présidente de l'UNCTA.

D'un concours, on retient bien souvent le nom des lauréats. À ce petit jeu, un seul nom aurait presque pu suffire pour résumer cette édition 2024 : celui du Gaec Dupaquier. L'élevage de Posanges a remporté le prix d'avenir mâle auxois avec Oursiot et le prix de championnat des pouliches d'un an avec Nanou, ces deux équins étant issus de la même mère (Géolla de Posanges, championne adulte à Semur en 2023). Le troisième titre de la journée, le prix d'avenir femelle, lui a échappé d'une *« crinière »*,



Oursiot, né le 15 mai au Gaec Dupaquier Posanges, champion mâle de l'année.

Yves et Arnaud Dupaquier terminent juste derrière Jean-Christophe Rérolle, de Saint-Symphorien-de-Marmagne. L'éleveur de Saône-et-Loire, accompagné de sa fille Charlotte, a remporté la mise avec Orchidée de la Côte, âgée de huit mois. Jean-Christophe Rérolle a remporté son troisième titre à Saulieu après le championnat mâle il y a deux ans et le championnat femelles en 2017.

Une nouveauté

Cette édition 2024 a été l'occasion d'innover en instaurant le prix de famille par le père, comme l'explique Alexandra Bailly : *« la présentation se faisait en bandes de trois poulains de l'année minimum, tous étant issus du même étalon. Plusieurs élevages différents pouvaient être regroupés afin d'apprécier l'homogénéité de la production »*. Huit lots – pour un total de 30 poulains – ont participé à cette nouvelle épreuve. La victoire est revenue à huit équins appartenant au Gaec Dupaquier (3e), Déborah Renon (1er), Eugénie Comparot (2e), Gérard Kotylak (1er) et Mélina Lachot (1er).

AG



Charlotte et Jean-Christophe Rérolle remportent le prix d'avenir femelles avec Orchidée de la Côte, jeune pouliche très convoitée par les acheteurs lors de ce concours.

ÉLEVAGE

// FOIRE-CONCOURS DE CORBIGNY

58 À refaire !

Le 24 octobre, le comité des foires et concours de Corbigny proposait sa foire-concours traditionnelle, au marché au cadran (Sicagemac).

« Nous sommes ravis que les éleveurs et les polyculteurs-éleveurs – qui sont en pleine période des semis – aient pris le temps de venir participer et assister à l'événement » se réjouissait Franck-Loup Moreau, président du comité des foires et concours de Corbigny, lors de la traditionnelle Foire-concours, qui s'est déroulée le 24 octobre dans les locaux de la Sicagemac.

Au-delà de l'aspect convivial de la rencontre, il rappelait aussi l'instauration de la nouvelle section dédiée aux veaux d'automne : *« Cette ouverture était une demande des éleveurs et nous essayons de répondre à leur attente »*. Pour cette première mise en place, quatre animaux étaient présentés. Franck-Loup Moreau, et Jean-François Nandrot, vice-président du comité des foires, étaient unanimes : *« Il faut laisser le temps à la profession de se faire à cette nouveauté. Nous reconduirons cette section l'an prochain, de même que le Trophée viande – nouveauté instaurée en 2023 »*. Au total, c'est donc 93 animaux qui furent apportés dont 52 veaux Charolais (une vingtaine de non-inscrits), quatre laitonnes, deux taureaux adultes et 24 taureaux de 18 mois. Jean-François Nandrot stipulait d'ailleurs : *« la foire est réputée pour la qualité de ces derniers ; mais la majorité des animaux offraient une superbe présentation avec une belle préparation. De plus, encore cette année, nous avons de nouveaux participants ! »*.



Les 93 animaux présentés à la foire-concours de Corbigny provenaient de la Nièvre, de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

Toute première fois

Parmi ces derniers, Morgan Blot installé en 2019 à Billy-Chevannes et disposant de 150 ha, ainsi qu'environ 100 brebis Texel et 80 vaches Charolaises inscrites majoritairement au livre A – seule une vingtaine est inscrite à titre initial. Il explique les raisons de sa participation : *« C'est la première année où je sors en concours. Pour moi, cela est un loisir, et il faut prendre du plaisir à le faire. En parallèle, c'est aussi une manière de se faire connaître des autres professionnels, tout en ayant l'opportunité de comparer ses animaux aux autres afin de constater les différences ; très intéressant pour évoluer »*. Avec un premier prix d'honneur Femelle décroché à la foire de Moulins-Engilbert, le 19 octobre, il pointe humblement : *« cela me conforte dans la conduite de mon système, et prouve que je suis sur la bonne voie, même s'il y a encore du travail à faire »*. Et, sourire aux lèvres, il termine : *« en tout cas, les foires-concours, c'est à refaire l'an prochain ! »*. Franck Loup Moreau conclut : *« D'année en année, les éditions sont de plus en plus belles, et ça prend de l'ampleur tous les ans. Nous espérons avoir pu satisfaire les éleveurs et les apporteurs, ainsi que les visiteurs – dont de très jeunes, vacances obligent. On se donne donc rendez-vous l'an prochain pour faire encore mieux ! »*

Chloé Monget



Morgan Blot participant pour la première fois à la foire-concours de Corbigny, avec une laitonne (ayant remporté le prix d'honneur Femelle à Moulins-Engilbert) et deux veaux (inscrits).

Palmarès complet

Trophée viande : Gaec de Germenay.
Prix d'honneur veaux (inscrits et non-inscrits) : EARL de Lucy.
Veaux d'automne : 1er EARL Renaud, 2e Gaec des Aubus, 3e Gaec des Aubus.
Veaux inscrits : 1er prix d'honneur : EARL Jeandaux. Prix d'honneur Junior : Gaec Petit. Prix d'ensemble : 1er EARL Jeandaux, 2e Gaec de Germenay, 3e Gaec Petit. Les sections : 1ère section : 1er Gaec Baulot, 2e et 3e EARL Jeandaux. 2e section : 1er Adam Arnaud, 2e Gaec de Germenay, 3e Gaec Petit. 3e section : 1er Gaec de Germenay, 2e Pigoury Guillaume, 3e Adam Arnaud. 4e section : 1er Earl Jeandaux, 2e Gaec Petit, 3e Blot Morgan.
Laitonnes inscrites : 1er prix d'honneur : Lucand François.
Taureaux 18 mois inscrits : Prix d'honneur et 1er prix d'ensemble : Earl Labaune. Les sections : 1ère section : 1er EARL Labaune, 2e Trinquet Gilles, 3e EARL Labaune. 2e section : 1er EARL Labaune, 2e Gilles Trinquet, 3e Gaec Charetier.
Veaux non-inscrits : Prix d'honneur : EARL de Lucy. Prix d'ensemble : 1er Gaec Dochamps, 2e Gaec des Aubus, 3e EARL de Lucy. Les sections : 1e section : 1er et 2e Gaec Dochamps, 3e Gaec des Aubus. 2e section : 1er et 2e Gaec Dochamps, 3e Gaec Langlet. 3e section : 1er EARL de Lucy, 2e Blot Morgan, 3e Gaec Dochamps. 4e section : 1er EARL de Lucy, 2e Gaec Langlet, 3e Soulier Maxime.
Taureaux 18 mois non-inscrits : Prix d'honneur et 1er prix d'ensemble : SAS Charolais Union.
Les sections : 1ère section : 1er et 2e Cernin Maurice, 3e Soulier Maxime. 2e section : 1er et 2e SAS Charolais Union, 3e Cernin Maurice.



Les jurés étaient Michel Cuzin et Philippe Potignon.

// FOIRE CONCOURS DE LUZY

58 Une coutume inchangée

Le Comité des foires et concours de Luzy organise sa traditionnelle foire-concours du 14 au 16 novembre ; explications avec le président, Frédéric Cyrille.

La grande finale des concours non reconnus de Bourgogne-Franche-Comté aura lieu à Luzy du 14 au 16 novembre, au champ de foires de la ville, comme à l'accoutumée. Frédéric Cyrille, président du comité des foires et concours organisateur de l'événement, précise : *« Il est important de conserver cette tradition qui est un rendez-vous incontournable pour les professionnels et les particuliers dans le paysage luzycois »*.

Programme complet

Pour le programme, l'arrivée des animaux se déroulera le 14 novembre à partir de 14 heures. Puis, le lendemain, le concours sera lancé à partir de 8 heures. Le 16, la remise des prix, dont le Trophée Jean-Paul Beauzon, se tiendra à la salle des fêtes à 10 heures. Une restauration sur place et une buvette seront assurées pendant la manifestation. Frédéric Cyrille souligne : *« Nous attendons 310 animaux environ »*. Enfin, il conclut : *« Nous espérons que, comme à chaque fois, l'événement sera convivial et qu'il satisfasse tout le monde, que ce soit les apporteurs, les acheteurs mais aussi le grand public »*.

Chloé Monget

Renseignements : cfcl58170@gmail.com ou au 06 03 93 94 01 (Frédéric Cyrille).



La remise des prix de l'édition 2024 de la foire-concours de Luzy se déroulera le 16 novembre. Ici l'édition 2023 avait rassemblé nombre de visiteurs et professionnels.

// POIS ET FÉVEROLE D'HIVER

L'implantation, premier levier pour maîtriser maladies et rendements

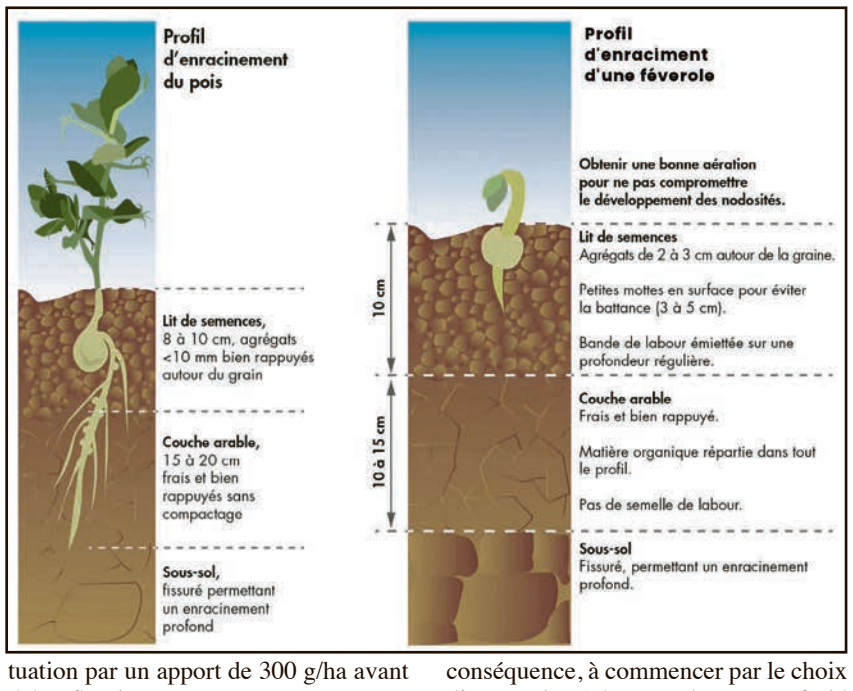
Après une campagne 2024 compliquée par une pression sanitaire hors norme, il apparaît que des leviers de gestion de la maladie et du potentiel de rendement existent, notamment via la réussite de l'implantation.

Parcelle non hydromorphe et bonne porosité

Le choix d'une parcelle non hydromorphe et présentant une bonne capacité de ressuyage (maîtrisé par l'absence de rupture de porosité du sol et la gestion des pailles) est le critère numéro 1. L'absence d'eau stagnante assure moins de risque de gel et de maladie. Les implantations en semis direct semblent plus efficaces avec une pression maladie souvent plus faible. À noter que la féverole présente une meilleure tolérance à l'hydromorphie par rapport à un pois ou un blé.

Choisir une culture et une variété adaptées au type de sol :

- Le pois d'hiver s'adapte à de nombreux contextes de sols, néanmoins, il faudra prendre en compte la tolérance à la chlorose ferrique des variétés pour les limons froids et les sols calcaires. Cette carence, même si passagère, peut affaiblir les plantes les rendant plus sensibles aux maladies.
- La féverole d'hiver s'adapte à de nombreux types de sol mais se développera mal sur les sols acides (pH inférieur à 5,5). Pour les sols basiques (pH supérieur à 7,5) des carences en bore sont possibles, nécessitant de corriger la situation par un apport de 300 g/ha avant début floraison.



Le délai de retour de 5-6 ans entre 2 légumineuses de rente reste une règle importante pour éviter des risques de bioagresseurs tel que l'aphanomyces en pois.

L'exposition au froid n'est pas un facteur rédhibitoire mais des leviers agronomiques doivent s'opérer en conséquence, à commencer par le choix d'une variété à bonne tolérance au froid et l'application d'une date de semis et profondeur adaptés.

Pour rappel, les caractéristiques et résultats des variétés sont référencés sur le site www.myvar.fr

Préparation du sol : Le pois et la féverole nécessitent une structure de sol aéré sur 15-20 cm pour assurer leur alimentation, notamment leur autonomie en azote via la nodulation.

La préparation du lit de semence doit également être soignée sur 8-10 cm afin de permettre d'enterrer les graines à une bonne profondeur et améliorer le contact sol/graine. La féverole s'adapte à des préparations moins fines que le pois.

POIS D'HIVER	Sol limoneux	Sol argileux, argilo-calcaire ou caillouteux	Sol de craie
	60 à 70 graines/m²	80 à 90 graines/m²	115 graines/m²
PMG 200g	120 à 140 kg/ha	160 à 180 kg/ha	230 kg/ha
PMG 220g	132 à 154 kg/ha	176 à 198 kg/ha	253 kg/ha

FEVEROLE D'HIVER	Sol limoneux	Sol argileux, argilo-calcaire ou caillouteux
	20 à 25 graines/m²	30 graines/m²
PMG 450g	90 à 113 kg/ha	135 kg/ha
PMG 500g	100 à 125 kg/ha	150 kg/ha

Dans toutes les situations, l'écoulement de l'eau doit s'opérer sans obstacle lié à une rupture de porosité. Au-delà du risque d'hydromorphie sur le long terme, c'est avant tout la limitation des fenêtres d'interventions faute d'un bon ressuyage des parcelles qui peut entraver la conduite technique.

Éviter la surdensité

Le pois et la féverole d'hiver ramifiant plus que les types printemps, il est conseillé de ne pas dépasser les densités recommandées au risque d'augmenter inutilement la charge en semences pour un risque maladie plus élevé (colletotrichum et l'ascochytose pour le pois ou le botrytis pour la féverole).

Date et profondeur de semis

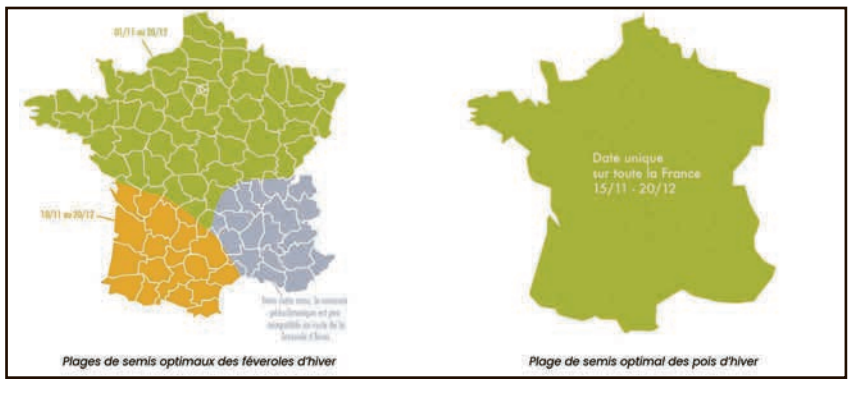
Les dates de semis et la profondeur sont des leviers incontournables pour se prémunir du risque de gel et de maladies.

Dans un contexte d'évolution du climat (hivers plus chauds et humides), la date et la profondeur du semis doivent évoluer afin d'atténuer les dégâts de gel et le risque maladie :

- **Semer tardivement, idéalement du 15 novembre au 20 décembre.** En semant plus tard, les plantes affichent des stades moins sensibles au gel de sortie hiver et assurent une moindre sensibilité aux maladies. Pour rappel, la tolérance au froid est maximale entre 2-3 feuilles et 6-7 feuilles. Elle diminue, passés ces stades, pouvant s'enchaîner très vite en cas de semis précoces.
- **Semer à 5-6 cm en pois et 7-8 cm en féverole** afin de protéger l'épicotyle, zone la plus sensible au gel. Les graines étant vigoureuses, la levée peut s'opérer sur plus d'1 mois sans conséquence sur le potentiel.

Enfin, il est important de rappeler que le pois et la féverole nécessitent une fourniture moyenne en phosphore et potasse, éléments jouant un rôle important dans le métabolisme notamment dans l'enracinement et la nodulation. Comptez 50-60 u de phosphore et 70-80 u de potasse selon la fourniture du sol.

Bastien Remurier, Terres Inovia



Plages de semis optimaux des féveroles d'hiver — Plage de semis optimal des pois d'hiver

// MOUTARDE

21

Une fenêtre de tir pour semer

La semaine dernière (ou du moins une partie) a été propice pour semer. Rencontre avec Frédéric Le Grand, agriculteur à Noiron-sous-Gevrey.

Il a sorti le semoir mardi en fin d'après-midi, la semaine dernière, après une longue, très longue attente. *« Enfin ! Nous pouvons semer, la météo le permet »*, confiait Frédéric Le Grand, au volant de son tracteur, *« les champs sont limites, sales par endroits et de la terre colle sur le matériel mais tant pis, il ne faut pas faire le difficile, les semis de moutarde c'est maintenant ! Le 20 octobre est passé depuis trois jours, c'est vraiment le dernier carat, à mon sens, pour semer de la moutarde dans notre région. Je prends même déjà un petit risque »*. L'exploitant de Noiron-sous-Gevrey se rappelait la « complexité de la météo » et les exigences de la culture : *« l'excès d'eau nous bloque sur pas mal de choses, depuis longtemps. C'est simple : il pleut depuis un an sur nos terres qui sont déjà assez humides, à la base… Je n'avais jamais vu ça. En 1993 et même 2019, c'était déjà très particulier, mais pas à ce point. Le risque, en semant tard, est d'avoir une croissance trop lente, qui engendre des risques plus importants de gel durant l'hiver. Nous semons d'ordinaire entre 5 et le 10 octobre, mais nous avons repris 60 mm à cette date. Tout était noyé et il a fallu attendre jusqu'à aujourd'hui »*.

Il n'y a plus qu'à

Les 57 ha de moutarde du Gaec de la Sans Fonds sont normalement semés depuis vendredi dernier, l'agriculteur estimait à 25 ou 30 heures le temps nécessaire pour implanter sa culture. Après un rendement final de 14,5 q/ha cet été, le Côte-d'orien a réalisé sa plus belle marge avec la moutarde et espère en faire autant lors de cette nouvelle campagne : *« je crois en la moutarde, c'est une culture emblématique de notre région, elle mérite qu'on lui apporte tous les soins possibles. Et elle le vaut bien ! Comme tous les ans, le mélange de variétés qui a été semé a une nouvelle composition, il évolue constamment en fonction des retours d'expériences et des essais menés »*. Frédéric Le Grand espérait un prolongement du beau temps pour semer, dans la foulée, son orge d'hiver et son blé : *« l'orge, cela devient urgent là aussi, il ne va pas falloir trop tarder même si semer fin octobre, cela m'est déjà arrivé sans trop de conséquences par la suite. Le blé peut attendre davantage, mais quand même… De toute façon, les terres concernées sont encore trop humides pour pouvoir y accéder, au moment où je vous parle. Il faut encore attendre »*.



Positif en maïs

L'agriculteur avait réussi, la semaine précédant son semis de moutarde, à récolter son maïs : *« le rendement est bon avec un résultat de 110-120 q/ha. Il n'est pas exceptionnel non plus, comme il l'était lors des années 2014, 2017 ou encore 2021, mais nous allons largement nous en contenter. La production se destine, pour notre part, à notre élevage porcin. Les dégâts dans les parcelles ont été limités car, heureusement, nous sommes relativement bien équipés en pneumatiques »*. Président du syndicat des Irriguant de Côte-d'Or, Frédéric Le Grand se réjouit, *« quelque part »* du calme de cet été : *« il n'y a pas eu la moindre réunion de crise, il faut voir le positif. En 2022 et 2023, nous avions des rendez-vous chaque semaine, la situation était préoccupante mais totalement inverse de celle d'aujourd'hui… D'ailleurs, je pense et j'en suis même persuadé : nous avons rattrapé tout le déficit hydrique de ces quatre dernières années. Il est dommage d'être constamment dans l'excès »*.

***« Le 20 octobre est passé depuis trois jours, c'est vraiment le dernier carat, à mon sens, pour semer de la moutarde dans notre région »*, confiait Frédéric Le Grand.**

AG

CULTURES

// RÉCOLTES D'AUTOMNE

21

Enfin dans la benne

Benjamin Pouilly, agriculteur à Noiron-sous-Gevrey, moissonnait son soja la semaine dernière. Un travail vécu comme un véritable soulagement.



Benjamin Pouilly a terminé ses récoltes le 24 octobre. Les derniers rangs de soja, fauchés juste avant la tombée de la nuit.

Mais quelle galère, cette année ! Entre les pluies diluviennes et l'eau déjà tombée, les agriculteurs prennent leur mal en patience pour pouvoir récolter et semer. Benjamin Pouilly, exploitant à Noiron-sous-Gevrey, était au stade de la récolte le 23 octobre : *« Rien n'est encore semé pour ma part mais là, je me dis que c'est déjà bien de pouvoir moissonner, c'est quand même le travail de toute une année ou presque. Je finis le soja ce soir, sachant que j'avais commencé mes premiers hectares il y a trois semaines »*. Un rendement de 36 q/ha semblait se profiler : *« c'est un bon résultat, j'ai même eu écho de certains champs qui dépassaient les 40 q/ha dans le secteur. Les dernières années, nous étions plutôt entre 15 et 20 q/ha. La récolte est toutefois difficile : on ne peut pas moissonner aussi bas que d'ordinaire, sous peine que la terre remonte dans la machine. Les premiers rangs de gousses ne sont pas toujours évidents à aller chercher »*.

L'humidité de la récolte est très supérieure à la moyenne, poursuit Benjamin Pouilly : *« la norme est à 14 % mais là, nous sommes entre 18 et 19 ! Il y aura des réfractions mais je ne sais pas de quel ordre »*. Le Côte-d'orien de 35 ans avait un peu plus de recul concernant son tournesol, récolté la semaine précédente : *« il était à 15 %, sachant qu'idéalement, nous ne devons pas dépasser 9 ! C'est bien la première fois que ce taux est aussi élevé chez moi. D'habitude, nous trouvons toujours un créneau sec mais cette année, c'était impossible. Il y aura beaucoup de séchage, donc des charges supplémentaires, mais il n'était pas possible de faire autrement. Entre ça et laisser le soja dans le champ, la question ne s'est bien sûr pas posée… »*. L'agriculteur termine sur un rendement tournesol d'une *« une trentaine de quintaux à l'hectare »*, bien mieux que ses *« 20 à 25 q/ha »* habituels.

Place aux semis

« Cette année est vraiment particulière et atypique. Nous nous en souviendrons, c'est certain », confie Benjamin Pouilly, en illustrant ses propos : *« la parcelle de soja dans laquelle nous sommes ce soir, qui a mis du temps à être accessible, était initialement semée en tournesol, mais les limaces, les corbeaux et les pigeons ont tout ravagé… Après deux échecs dans les re-semis, nous avons opté pour une partie en soja, avec des semis moins cher, une densité plus importante et donc mieux armée pour faire face aux ravageurs, sans oublier la faculté du soja à lever plus rapidement »*. L'exploitant agricole, en EARL avec Isabelle, sa mère (qui sera remplacée par Pierre, le frère de Benjamin, en septembre 2025) va désormais s'atteler à semer son orge puis son blé : *« nous attaquerons quoi qu'il arrive avec du retard, pourvu que le temps clément se poursuive les prochains jours ! »*.

AG

13 % d'humidité pour le tournesol

Damien Racle, président de la SAS Bresson, évoque l'humidité des tournesols : *« Les plantes se récoltaient à moins de 9,5 % d'humidité en 2023. Cette année, la situation est forcément très différente, les premiers 50 % récoltés, avant les pluies du 14 octobre, étaient en moyenne à 11,5 %. La seconde moitié que nous avons commencée le 20 octobre est en moyenne à 15 %, mais a tendance à baisser ces derniers jours. Aujourd'hui, 25 octobre, il nous reste moins de 20 % des surfaces à rentrer, l'humidité moyenne de cette dernière partie devrait se faire à 13 %, soit une moyenne globale estimée à 13 %. Le gaz est cher, la facture sera malheureusement d'autant plus lourde… Nous avons constaté des humidités à 30 %, ce qui n'arrive jamais ! Les bennes les plus sèches cette année étaient toutes supérieures à 9 % »*.

// FORMATION

21

P, K et MO, pour les intimes

Bio Bourgogne Franche-Comté et la Chambre d'agriculture préparent une formation de deux journées sur la fertilité des sols. Les leviers phosphore, potasse et matière organique seront étudiés.



Deux rendez-vous sont proposés dans l'Yonne et la Côte-d'Or, pour gagner en autonomie.

Phosphore (P), potasse (K) et matière organique (MO) : ces trois facteurs clés de la production agricole vont faire l'objet d'une formation à la fin du mois. *« Ils ont tous les trois un point commun : leur teneur dans le sol se gère sur plusieurs années, davantage que l'azote. Notre rendez-vous abordera les principaux leviers pour bien les piloter »*, présente Julien Halska, conseiller grandes cultures à Bio Bourgogne Franche-Comté. La formation s'intéressera, dans un premier temps, aux apports organiques : *« en polyculture-élevage, l'optimisation des ressources disponibles via les effluents d'élevage est un point essentiel. Comment stocker ces matières ? Faut-il les composter ? Quand et comment les apporter ? Autant de questions qui animeront nos échanges… Pour les exploitants céréaliers spécialisés, en revanche, la principale question tournera autour de l'accès à la ressource, à la fois en termes de coûts mais aussi de volumes »*. Les couverts d'interculture seront également abordés, poursuit Julien Halska : *« ils contribuent au recyclage du phosphore et de la potasse, à leur mise à disposition et au stockage de carbone dans les sols. Ces ressources prennent de la valeur dans un contexte économique et climatique tendu. Les questionnements des producteurs sont donc nombreux, entre problématiques économiques immédiates et fertilité des sols à gérer sur le long terme »*. La formation dans l'Yonne se tiendra le 22 novembre et le 12 décembre dans le secteur de Cerisiers, le rendez-vous en Côte-d'Or aura lieu le 25 novembre et le 17 décembre, probablement à Moutiers-Saint-Jean. Si des Jurassiens lisent cet article, sachez que cette même formation sera proposée à Germigney le 19 novembre et le 3 décembre !

AG

Renseignements : Julien Halska (06 43 88 03 65, julien.halska@biobfc.org).



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

SAS MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier Europagri	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
	89 Toucy	03 86 44 01 08
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09
NODIMAT GROUPE OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53

// VIGNOBLE DE LA NIÈVRE

58 Retour sur une année catastrophique

La grêle, le gel, la pluie… rien n'a épargné les exploitations depuis ce début d'année. Afin d'entrevoir les mois précédents et les conséquences que les conditions climatiques auront pour l'avenir, voici un tour d'horizon chez les viticulteurs du département de la Nièvre.

Propos recueillis par Chloé Monget

// ROMAIN DESBROSSES, DOMAINE DE BEL AIR (VILLIERS-SUR-YONNE)



L'entretien n'a pas pu être réalisé régulièrement dans le vignoble du Domaine de Bel Air. *(En vignette)* **Un exemple d'impact d'un grêlon sur le bois, chez Romain Desbrosses à Bel Air.**

« En un mot : catastrophique. Tout a commencé en avril avec le gel puis les fortes pluies et pour finir un épisode de grêle mi-juillet où j'ai eu environ 90 % de dégâts sur le peu restant. À la suite de ces aléas, j'ai choisi de continuer les traitements car je voulais préserver mon bois pour 2025. D'ailleurs, la fréquence des traitements mildiou ou oïdium a doublé par rapport à l'an dernier (24 passages contre environ 12 l'an dernier). Comme je suis en bio, les solutions sont réduites. Malgré tout cela, j'ai eu de la chance car je n'ai pas été envahi par le mildiou avec ce suivi régulier. Ayant beaucoup de zones enherbées mes sols n'ont pas trop souffert des passages successifs, sauf à certains endroits car ils n'arrivaient pas à se ressuyer. Les conditions climatiques ne m'ont pas permis de labourer, ce qui n'est pas plus mal car au vu de la quantité de pluie, si je l'avais fait le terrain aurait glissé. Pour préserver mes sols du tassement et de l'érosion, je n'ai pas fait autant de labours que souhaité et quand cela était possible je ne pouvais pas car je devais passer le pulvérisateur ce qui pose aujourd'hui problème puisqu'il y a eu un développement conséquent d'herbes qui ne pouvait être fait qu'à la débroussailleuse. Face à toutes ces problématiques, j'ai décidé d'investir dans une tondeuse inter-rang afin de ne plus avoir ce problème de manque d'entretien. Je pense aussi au pâturage hivernal mais pour le moment je n'ai pas recherché d'éleveurs qui seraient intéressés pour mettre leurs moutons dans les vignes. On s'adapte mais cette année est une vraie perte de temps, surtout avec les traitements. Car ce temps passé à traiter n'est pas utilisé à autre chose ; c'était une boucle infernale entre traitement et pluie. Je voulais travailler davantage ma commercialisation, mais au vu de tous ces événements je n'ai guère pu m'en occuper, d'autant que les charges ont explosé entre les traitements supplémentaires et de l'entretien manuel qui aurait dû être mécanique, les vendanges ont été décalées d'environ deux semaines par rapport à d'habitude, le rendement est d'environ 65 hectos au total (blanc et rouge) alors que normalement je devrais être plus proche des 400 hectos ou plus sur une année normale. Heureusement que j'ai du stock de mes deux précédentes années et une assurance récolte contractée depuis mon installation en 2022, cela me permettra je l'espère de joindre les deux bouts avec cette année de manque. Pour le millésime 2024, la maturité du raisin n'a pas été simple du fait de cette météo capricieuse. Aujourd'hui, je suis fatigué. Il est temps de tourner la page de cette année, et surtout qu'elle ne se répète pas ! ».

// GUILLAUME DE LA BROSSE, DOMAINE BOIS BOURBON (LIVRY)



Guillaume de la Brosse



Tri de la récolte au Domaine du Bois Bourbon. *(En vignette)* **Vendanges à la main dans le vignoble du Domaine Bois Bourbon.**

« Les vendanges ont été décalées de près d'un mois par rapport à l'an dernier, avec un début au 23 septembre et une fin au 28. Les causes de ce décalage sont multiples : la pluie, le manque de maturité et de degré. La pluie a engendré une attaque de mildiou qui s'est installé sur la parcelle bio de 4 ha du domaine, surtout en chardonnay et moins en gamay. D'ailleurs, j'ai 1,5 ha qui fut complètement ravagé par le mildiou que je n'ai pas récolté. Cela étant, je pense que c'est un problème de porte-greffes qui semblent plus sensibles à cette pression. Pour le reste des parcelles, j'ai constaté du mildiou sur les feuilles mais pas sur les grappes. Pour les traitements, en bio j'en ai fait 10 et en conventionnel 9, comme à l'accoutumée. J'ai récolté à 11,2 – 11,3° d'alcool, contre 13,5 l'an dernier. Même si la quantité n'est pas dingue, il y a de très beaux raisins sur des petites parcelles. La quantité est de 20 hectolitres/ha grand maximum cette année, soit moitié moins qu'en 2023. Cette année fut stressante car moi et mes associés ne voulions pas nous planter surtout pour un troisième millésime et aussi car rien ne pouvait se prévoir. Tout a été fait sur le moment et il fallait être très réactif. Cela a eu un impact sur l'organisation générale. D'ailleurs, afin de réagir le plus rapidement possible, le matériel va être modifié l'an prochain. Je vais adapter un pulvé sur une machine à vendanger. Et, pour l'autre tracteur, il sera dédié au travail du sol. Cela évitera de dételer et d'atteler pour partir, ce qui me fait perdre du temps. Je trouve que le millésime 2024 offre un bon équilibre pour l'acidité surtout pour les blancs, ce qui est plutôt sympathique. Nous n'avons pas beaucoup de volume, mais je pense que ce millésime sera quand même beau. Cela dit, pour la commercialisation, heureusement que nous avons encore du stock de 2023. Maintenant, j'espère que 2025 ne ressemblera pas à 2024 car outre les conditions climatiques compliquées, tout a augmenté : l'eau, l'électricité, les charges salariales, les intrants, etc. Pour 2025, je ne sais pas quoi espérer… à part un beau millésime ! ».

// LORIS GUYON, DOMAINE GUYON-BARILLOT (POUILLY-SUR-LOIRE)



Domaine Guyon- Barillot

Les caissettes de 15 kg pour éviter d'écraser les grains. *(En vignette)* **La différence entre les parcelles est notable lorsque les jus sont mis à côté.**

« Je n'ai pas une grande expérience puisque je me suis installé l'an dernier, mais lorsque l'on parle aux anciens ils sont unanimes : c'est exceptionnel. En effet, cette année, on a eu beaucoup de pluie avec une grosse pression de mildiou et de coulure. Pour l'exemple, durant la semaine du 20 juin nous avons eu 80 mm d'eau, et ce en pleine fleur, ce qui explique les problématiques vécues ensuite. À mon sens, cet excès d'eau va apporter un appauvrissement des sols. De plus, les fenêtres étaient très courtes pour l'entretien des vignes et pour les traitements. Il fallait être très rigoureux pour ce calendrier. En 2023, 6 traitements avaient été faits, contre 10 cette année. Pour les labours, cela était compliqué de passer dans les vignes pour éviter de faire du mauvais travail et de tasser les sols. En parallèle pour les vendanges, comme les taux de sucre étaient bons, j'ai eu une dérogation de l'INAO pour débuter le 21 septembre (les bans de vendanges pour Pouilly-sur-Loire ayant été établis au 23 septembre). Ainsi, j'ai récolté les 21 et 22 puis 24 et 25 septembre, pour être arrêté le 26-27 au 28 septembre, pour reprendre et terminer le 29, 30 septembre. L'an dernier elles se sont déroulées du 17 septembre au 23 septembre environ. Outre ces vendanges en alternance, la récolte est divisée par deux, avec environ 30 hectos/ha. Si cela se répète, je devrais trouver des cuves plus petites. Pour cette année, j'avais aussi fait le choix de récolter 1,5 ha à la main afin de retrouver un vrai esprit de vendanges et passer un moment convivial avec la famille, les amis et les voisins. Et, force est de constater qu'à la main, même quand il pleut on passe ! En plus, j'ai atteint les 13 ° d'alcool sur plusieurs parcelles, avec de très beaux raisins, il était temps de les vendanger. Malgré tout, je ne peux pas me permettre de tout faire sous cette méthode pour le moment, car cela demande beaucoup d'organisation, mais l'objectif est d'en faire de plus en plus tous les ans. 2024 est un millésime froid, car les raisins ont été rentrés par 5 °C le matin. Ils ont donc besoin de temps pour se réchauffer. La fermentation est donc ralentie… il faut simplement prendre son temps. Ce travail de vinification est compliqué, surtout pour une première année, mais c'est vraiment un bel apprentissage, puisqu'il est difficile de faire pire que cette année. La nature donne ce qu'elle veut et on est obligé de s'adapter. 2024 n'a pas laissé de place pour le droit à l'erreur, et il en sera de même pour la vinification, car il faudra être très précis. Il y a un point de sensibilité qu'il faudra atteindre afin de rendre ce millésime grand. De ce fait, je pense réaliser des élevages plus longs. Malgré une petite année, je suis persuadé que nous aurons des vins surprenants, qui marqueront les esprits. Pour la suite, j'essayerai de faire des cuvées parcellaires pour révéler les terroirs, car même s'ils sont proches, ils sont très différents – ce qui est très intéressant à mettre en avant. Certes je ne ferais pas que cela, mais c'est une piste que je souhaite explorer… enfin si 2024 ne se répète pas ».

VIGNE

// DOMAINE DES ATHÉNÉES, COSNE-COURS-SUR-LOIRE

58

La promotion du renouveau

Le 19 octobre, le Domaine des Athénées, à Cosne-Cours-sur-Loire, ouvrait ses portes aux visiteurs. Si ce rendez-vous est une coutume, cette édition était néanmoins un peu singulière.

Les Athénéennes, journée porte ouverte du Domaine des Athénées (Cosne-Cours-Sur-Loire) est un rendez-vous annuel, ayant eu lieu le 19 octobre cette année. Toujours organisé par les élèves en formation BPA travaux de la vigne et du vin (lancée en février), et comptant comme une épreuve pour la validation de leur diplôme, cette édition fut marquée par le renouveau, pour diverses raisons.

Parmi ces dernières, le nouveau chef d'exploitation Olivier Depond participait pour la première fois : « *Je suis à la fois stressé et très heureux car l'équipe pédagogique et les élèves organisateurs irradient d'effervescence* ». Et développe deux points spécifiques : « *Cette année, il y a d'ailleurs une mixité très équilibrée au niveau des élèves, ce qui est un témoin de l'évolution du monde du vin à la fois dans les exploitations ou les caves ; un pan intéressant à faire constater par les consommateurs. En parallèle, nos apprenants sont très jeunes pour cette promotion, offrant, à mon sens, une véritable ouverture culturelle très enrichissante* ». Lucille Essiane-Ondo, coordinatrice pédagogique, rebondit : « *la moyenne d'âge est d'environ 25 ans alors qu'à l'accoutumée, elle se trouve entre 30 et 50 ans. Leurs profils sont à peu près similaires, avec une reconversion ou réorientation qui suit une première expérience en vendange ou dans les autres travaux de la vigne ou de la cave* ». Raphaël Guillou, vinothécaire (Vue sur Vignes à Sancerre) et formateur au CFPPA de Cosne, poursuit : « *cette homogénéité insuffle une vraie synergie entre les élèves, et rend les enjeux différents qu'avec des personnes plus âgées. En effet, comme presque tout est une première pour eux, ils ont beaucoup d'émotions à gérer. Pour nous, équipe pédagogique, c'est aussi un défi car cette sensibilité nous invite à nous renouveler. Il faut également noter que malgré leur jeune âge ils se sont beaucoup investis personnellement, avec une volonté indéniable de vouloir bien faire. Ils ont su être réactifs et efficaces malgré un stress certain, qui s'est complètement estompé une fois les portes ouvertes au public* ». Parmi les élèves ayant participé à l'organisation, Ambre Goudinoux 22 ans et ayant suivi la formation BPA, détaille : « *Je vais poursuivre mes études en BPREA élaboration des vins, pour aller encore plus loin. Pour moi, le vin est une passion familiale, qui évoque de longues conversations sur le sujet avec mon oncle et mon grand-père* ». En ce qui concerne la porte ouverte, elle se réjouit : « *j'étais un peu stressée mais tout s'est bien passé notamment grâce à la bienveillance des clients. Cela crée beaucoup de souvenirs avec le groupe d'élèves et l'équipe pédagogique dans son ensemble. En somme, à vivre c'est génial !* ». Pour la suite, Ambre souhaite devenir maître de chai ou employée de cave et : « *si j'ai l'opportunité, reprendre une exploitation viticole* ».

À développer

Même s'il s'agit de la première édition pour Olivier Depond et qu'il est, selon lui, « *un peu tôt pour tout cibler* », il pointe tout de même qu'un travail est à effectuer sur le développement des animations annexes à la vente des vins du Domaine des Athénées : « *cette année, nous accueillons un producteur fromager local, et je pense qu'il faudra élargir cela avec pourquoi pas la mise en avant de la production horticole de Plagny ou avec d'autres producteurs locaux. Cette ouverture permettra à la fois de les faire découvrir au public et de créer des liens professionnels dans le paysage Cosnois. Nous verrons si cela est opportun et réalisable pour la prochaine édition* ». Du côté de la 1re participation de la Chèvrerie des Brosses (Donzy), Berny Legresy réagit : « *cet événement permet de nous faire connaître et l'alliance vin fromage est tout à fait pertinente. De plus, nous entrevoyons le monde du vin que l'on ne connaît pas forcément, c'est très intéressant* ». Raphaël Guillou conclut : « *Au vu de tout cela, les Athénéennes sont, pour toute l'équipe pédagogique, une vendange de notre travail. Désormais, nos petits raisins (les apprenants) sont mûrs pour entrer dans la vie professionnelle dans un milieu qui a tant à offrir* ».



Ambre Goudinoux, ayant suivi la formation en BPA, souhaiterait reprendre un domaine viticole.

Chloé Monget

La prochaine formation qualifiante proposée par le CFPPA aura pour thème la taille de la vigne et débutera le 18 novembre. Renseignements et inscriptions : 03 86 21 66 08.



ÉNERGIES

// DÉVELOPPEMENT

La Bourgogne, terre de conquête pour Cero

L'agrivoltaïsme intéresse un nombre croissant d'acteurs. Parmi eux, Cero fait monter en puissance son développement en France depuis trois ans. Et sur sa feuille de route, la Bourgogne figure en bonne place.

Parmi les nombreux acteurs qui émergent dans le secteur de l'agrivoltaïsme, arrêtons-nous sur Cero, tout simplement parce que cette entreprise, qui poursuit une stratégie de développement globale en France, s'intéresse notamment au potentiel bourguignon. Il s'agit d'une plateforme européenne présente dans huit pays, filiale à 100 % du fonds d'investissement australien Macquarie. Ce dernier intervient dans de nombreux domaines mais avec une constante : une empreinte carbone réduite au maximum. Cero est née il y a un peu plus de trois ans. C'est le résultat d'une évolution voulue par Macquarie qui, auparavant, développait ses projets européens en s'appuyant sur des acteurs locaux. Ces derniers se chargeaient des parties administratives rattachées aux projets (obtentions de permis de construire…) et Macquarie finançait. Il y a trois ans, la stratégie a changé et le groupe a fait le choix de développer ses propres projets au travers de la filiale Cero. *« Nous ne venons pas de nulle part,* souligne précise Éric Elbaz, responsable du développement en France pour Cero, *nous sommes présents de longue date dans ce secteur énergétique, mais plus récemment de manière directe ».*

Des projets d'abord agricoles

En s'appuyant sur un groupe financier puissant, l'entreprise (qui emploie 180 personnes en Europe) peut développer ses projets en totale autonomie. C'est aussi le résultat d'une prise en compte des opportunités de marchés existantes aujourd'hui dans ce domaine, avec des modèles économiques arrivés à maturité. *« Cero maîtrise toute la chaîne de valeur,* ajoute Éric Elbaz, *de la prospection foncière jusqu'à l'obtention du permis de construire, la construction et l'exploitation de la centrale agrivoltaïque. Notre cœur de métier, c'est le développement de projets agrivoltaïques au sol, sur des formats relativement importants, d'au minimum 20 ha, sachant que, en conformité avec la loi, seule 40 % de cette surface sera occupée par le photovoltaïque ».* Dans les huit pays d'Europe où elle est implantée, la société est à la tête d'une puissance de production de 26 Gw (Gigawatts). 370 projets sont en cours de développement, dont une vingtaine en France et la Bourgogne figure sur cet « itinéraire ». Cero revendique des projets d'abord agricoles, avant d'être photovoltaïques. Ils sont cadrés par le décret du 8 avril dernier, en application de l'article 54 de la loi Accélération de production des énergies renouvelables (Aper) qui fixe les limites réglementaires pour le développement de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïque au sol. *« Nous travaillons selon deux axes : une partie élevage, avec des installations proches des ombrières, et une partie cultures avec des modules solaires disposés de manière à laisser passer des engins agricoles ».*

Travail de prospection

Pour tenter de faire émerger des projets dans notre région, Cero a entamé un patient travail de prospection, auprès des acteurs agricoles et des collectivités. La société est notamment en contact avec la coopérative Sicarev et elle était présente au récent congrès des maires ruraux de France, organisé fin septembre en Côte-d'Or. Des contacts sont également pris avec des agriculteurs dont la configuration de l'exploitation pourrait se prêter à l'accueil d'une installation agrivoltaïque. *« De nombreux facteurs entrent en ligne de compte,* souligne Éric Elbaz : *il y a des contraintes urbanistiques, environnementales, patrimoniales, juridiques, réglementaires et liées au raccordement de l'installation au réseau électrique. Mais si l'ensemble de ces facteurs sont réunis dans un sens favorable, cela peut être pour nous le point de départ d'un projet ».* Quoi qu'il en soit, en cas d'accord entre un agriculteur et la société, l'étude de faisabilité du projet qui s'ensuivra s'étalera sur environ cinq ans. *« Nous en sommes au début,* conclut le responsable de Cero, *mais d'ici quelques mois, en Bourgogne, les premiers permis de construire seront déposés ».*

Berty Robert



Cero

Cero développe des installations agrivoltaïques dans de nombreux pays d'Europe.

// POINT DE VUE

« Heureusement que le photovoltaïque est là pour l'agriculture ! »

Benoît Chaudron est le gérant de CRAI Énergies, un acteur du photovoltaïque sur toiture implanté en Côte-d'Or. Il revient pour nous sur ce qui fait de ce marché un secteur aujourd'hui très porteur et dynamique.



CRAI

Une des récentes installations photovoltaïques réalisées par CRAI.

Depuis deux ans, Benoît Chaudron, gérant de la société CRAI Énergies, implantée en Côte-d'Or, à Semur-en-Auxois, fait le constat que la tendance dans le photovoltaïque agricole est clairement très porteuse. Son entreprise intervient dans le département mais aussi dans l'Yonne, sur la Nièvre et la Saône-et-Loire. *« On note une très forte augmentation,* reconnaît-il. *Très peu de bâtiments agricoles se font aujourd'hui sans des installations photovoltaïques. C'est un vrai soutien pour la construction de ces bâtiments. Nous doublons notre chiffre d'affaires chaque année depuis deux ans ».* Une tendance qui s'est aussi traduite par un accroissement des effectifs chez CRAI Énergies : le bureau d'études a été renforcé, ainsi que la conduite de travaux. L'entreprise s'appuie sur trois équipes supplémentaires et a embauché un nouveau chargé d'affaires. Pour elle, le secteur agricole lié au photovoltaïque est aujourd'hui le marché le plus porteur, à côté du domaine industriel. *« Pour les industriels,* poursuit Benoît Chaudron, *c'est vraiment la question de l'autoconsommation qui pèse de plus en plus dans la balance en faveur du photovoltaïque sur bâtiments ».*

Incidence positive pour les charpentiers métalliques

Plus largement, le domaine du photovoltaïque a une incidence très positive sur la charpente métallique, secteur où CRAI est présent de longue date.

Cette évolution de marché se fait dans un contexte d'évolutions technologiques marquantes, en particulier dans le secteur du stockage de l'énergie produite : de nombreuses recherches se développent au niveau des batteries, leur rendement est amélioré. *« La réglementation a aussi beaucoup évolué,* souligne Benoît Chaudron. *Aujourd'hui, on peut faire de l'autoconsommation avec de la vente de surplus, à un tarif identique à celui de la revente totale ».*

En conclusion, il tire ce constat : *« heureusement qu'il y a le photovoltaïque pour aider le secteur agricole. Les banques poussent aussi les agriculteurs à installer des panneaux. C'est aujourd'hui une diversification comme une autre ! »*

Berty Robert





// AGRIVOLTAÏSME

89 Les projets dans l'Yonne

Dans l'Yonne, six projets agrivoltaïques sont menés par l'entreprise GLHD. Si cinq d'entre eux sont actuellement en phase d'instruction, à des stades différents, le projet le plus avancé, celui de Grimault et Villiers-la-Grange, a été validé par le préfet de l'Yonne et pourrait sortir de terre entre 2026 et 2027.

Dans le département de l'Yonne, six projets agrivoltaïques sont actuellement menés par l'entreprise GLHD : le projet « Énergies des hauts plateaux de l'Yonne » sur les communes d'Arthonnay, Quincerot, Reugny, Trichey, Thorey et Mélisey ; « Les récoltes du soleil », sur les communes de Blannay et Voutenay-sur-Cure ; « Les champs solaires nucériens », sur les communes de Noyers, Censy et Annay-sur-Serein ; celui que l'association agrivoltaïque de Grimault et Villiers-la-Grange » ; le projet agrivoltaïque de « La ferme du Beugnon » à Arcy-sur-Cure ; et « Précy agrivoltaïque » à Précy-le-Sec.

« *L'une des avancées récentes concerne le projet agrivoltaïque de Grimault et Villiers-la-Grange, qui a été autorisé par le préfet de l'Yonne, en juillet. Il s'agira probablement d'un des véritables premiers projets agrivoltaïques mis en service dans l'Yonne. On espère qu'il pourra se faire en 2026, sinon en 2027, tout dépendra de la date de mise à disposition du raccordement électrique* », lance Florian Fillon, coordinateur territorial, en charge de l'Yonne, pour GLHD.

Ce projet est axé sur une partie en élevage ovin en pâturage tournant dynamique et une partie en rotation de cultures d'herbes aromatiques, de méteils et de céréales.

Quant aux cinq autres projets prévus dans le département, « *ils sont tous actuellement en instruction, à des stades variés* », annonce Florian Fillon. « *C'est-à-dire que les services de l'État font actuellement un travail d'étude, de demande de compléments, d'enquête publique… Un travail qui dure 12 à 24 mois, qui amène au bout du bout à la décision du préfet. Certains projets sont proches des enquêtes publiques, qui devraient arriver dans les mois à venir* ».



GLHD

Le site pilote d'agrivoltaïsme de GLHD à Haut-Mauco dans les Landes.

D'autres projets à venir ?

Suite à la loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables) sorti le 10 mars 2023, où apparaissait pour la première fois la notion d'agrivoltaïsme, un décret d'application en date du 8 avril 2024 est venu préciser cette notion et les conditions de mise en place des projets agrivoltaïques (voir édition 1791 de Terres de Bourgogne). Toutefois, selon Florian Fillon, « *le décret national n'a pas révolutionné nos projets, car ils ont toujours été dans l'esprit de celui-ci. Dans notre cas, il y a seulement des engagements supplémentaires que l'on doit prendre, et que l'on a d'ores et déjà pris, comme des obligations de suivi, des obligations d'avoir des garanties financières pour le démantèlement, des obligations d'avoir une zone témoin…* », détaille-t-il. « *Ce qu'il faut savoir, c'est que les projets qui avaient été déposés avant le décret national ne sont pas soumis à ce dernier. Il n'y a pas de rétroactivité sur les anciens projets. Seuls les projets déposés après le décret sont soumis à ses règles. Dans l'Yonne, seul le projet de Blannay et Voutenay-sur-Cure est soumis au nouveau cadre, les cinq autres sont sur l'ancienne réglementation, même si, encore une fois, ils sont dans l'esprit du nouveau décret national* ».

Outre ces six projets, d'autres pistes sont étudiées dans l'Yonne ainsi que sur le reste de la Bourgogne pour l'avenir. « *On travaille actuellement dessus sans qu'il n'y ait pour l'heure de projet qui soit concrétisé* », confie Florian Fillon. D'ici quelques mois, il ne serait donc pas étonnant de voir de nouveaux projets en terres bourguignonnes menés par GLHD être annoncés.

Christopher Levé

// PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURES

21 Un nouvel acteur

Butagaz a décidé de créer un acteur national du solaire sur toitures nommé Wewise. Quatre entreprises constituent cet ensemble, dont la Côte-d'orienne O'Sitoit.

Regrouper des entreprises spécialisées dans le solaire afin de créer un acteur du secteur d'envergure nationale : c'est l'objectif que s'est fixé le groupe Butagaz. Cela s'est traduit par la création, en janvier dernier, de la marque Wewise, née du rassemblement de quatre entreprises : la basque Soltéa, la bretonne Soléwa, la parisienne Sys ENR, et la côte-d'orienne O'Sitoit. « *Nous incarnons cette nouvelle marque Wewise et le métier du photovoltaïque sur grandes toitures à l'échelle de tout le territoire national,* précise Bruce Febvret, directeur général d'O'Sitoit. *Notre objectif, c'est de décarboner le business de nos clients, en agricole mais aussi dans l'industrie ou le tertiaire* ». Le milieu agricole est très concerné et très impliqué dans la transition énergétique et le solaire est une des solutions possibles. Wewise ambitionne d'amener à ses clients agriculteurs des solutions très pragmatiques, en matière d'autoconsommation ou de réduction de l'impact carbone.

Le groupe Wewise rassemble plus de 300 personnes spécialisées dans le solaire grandes toitures et avec des entreprises qui peuvent revendiquer une quinzaine d'années d'expertise dans ce domaine. « *Le fait d'être un groupe d'entreprises présentes en plusieurs points de France est aussi un avantage, parce que, même en agriculture, nous avons des clients qui sont présents sur plusieurs régions. Avec cette force de frappe, nous avons donc les moyens de les suivre* », détaille Bruce Febvret. Wewise était présent lors du dernier Sommet de l'Élevage, en particulier par ce que le salon auvergnat lui offrait la possibilité d'annoncer la création d'une agence à Clermont-Ferrand, qui couvre l'Auvergne et le Limousin.

Des régions elles aussi riches en potentiel agricole. Pour O'Sitoit, s'impliquer dans l'ensemble Wewise s'inscrit dans une cohérence d'entreprise : dès le début des années 2010, la société avait été précurseur en lançant une solution de portage qui faisait de l'entreprise un tiers investisseur dans le projet photovoltaïque d'un agriculteur. « *Dans ce cas de figure, il y a deux formules,* précise Bruce Febvret. *Soit on utilise des bâtiments existants dont l'agriculteur est propriétaire et on va lui louer ses toitures, ou alors on construit un bâtiment qui va se financer par la production d'énergie. Cela se traduit par un investissement minime pour l'agriculteur. Ce modèle du portage, nous ne l'imposons pas aux agriculteurs, mais nous pouvons le mettre en place pour ceux qui souhaitent ne pas investir trop lourdement* ».



Wewise était présent au dernier Sommet de l'Élevage.

Berty Robert





// SECTION DES ANCIENS DE LA FDSEA 58

58 Photovoltaïque sur bâtiment : une solution à envisager ?

Le 15 octobre, la section des anciens de la FDSEA 58 organisait une journée ouverte à tous sur les projets photovoltaïques sur bâtiments avec comme appui l'EARL Dourneau, à Cœurs (Varzy).

« Les projets photovoltaïques peuvent être une solution pour rénover une toiture ou encore pour offrir, à terme, un revenu supplémentaire à une exploitation ou à une retraite. C'est pour toutes ces raisons qu'il nous paraissait opportun d'ouvrir cette réunion à tout le monde » détaille en préambule, Philippe Rault, président de la section des anciens de la FDSEA 58, lors de la journée proposée sur le sujet, le 15 octobre, à Cœurs (Varzy). *« Il est important de partir d'un cas réel, pour avoir un retour sur les éléments à prendre en compte avant de se lancer, ceux à avoir à l'œil durant la mise en place du projet, et ceux à prendre en considération pour l'avenir »*. Ainsi, c'est le projet de l'EARL Dourneau qui fut pris comme exemple, un choix fait par l'entreprise agricole afin de remplacer une toiture vieillissante. Dans ce cadre, Guillaume Dourneau, gérant de l'EARL, détaille : *« faites des recherches, allez voir d'autres projets, discutez avec les personnes ayant réalisé ces derniers. Toutes les informations sont bonnes à prendre pour prendre votre décision, car on parle bien d'un engagement sur minimum 20 ans »*. Pour lui, certains points sont indispensables : *« il y a un diagnostic de structure à effectuer pour savoir si votre bâti peut supporter le poids des panneaux. Ensuite, il faut évaluer le coût de raccordement au transformateur, car il sera à votre charge. Je vous conseille également, si vous avez plusieurs bâtis, de prévoir les raccordements pour chacun, même si le projet ne concerne qu'une seule infrastructure au départ. En effet, ainsi vous n'aurez qu'une seule tranchée à faire pour enterrer les câbles à 80 cm – un point pratique mais qui a son importance surtout si les câbles traversent une cour »*.

Vision globale

Afin d'apporter d'autres clés aux participants, Étienne Bourgy, chargé de mission Énergie et agroforesterie à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, était invité à intervenir. *« Attention aux démarchages par téléphone. Nous pouvons, sous réserve de l'accord des agriculteurs, vous mettre en relation avec certains ayant déjà posé des panneaux afin qu'ils vous donnent leur avis sur les entreprises »*. Il ajoute : *« Je vous déconseille l'installation de panneaux simples, sans toitures en dessous, car les joints peuvent fuir. Il est plus opportun, surtout s'il y a du matériel en dessous ou de la paille, d'avoir une toiture. D'ailleurs, les projets de panneaux photovoltaïques, peuvent à terme financer la rénovation de celle-ci. C'est un point à prendre en compte notamment si vous louez vos bâtiments, car ainsi le locataire peut stocker sans angoisse »*.

Après des questions diverses, notamment sur la création obligatoire ou non d'une entreprise pour porter le projet, les échanges ont continué sur les assurances et financements possibles avec les conseillers du Crédit Agricole avec Guillaume Ragu (Conseiller transition énergétique), Henrique Meira et Marie-Solenne Dos Santos Lima (assureurs). Ils insistent: *« nous octroyons des prêts pour ce genre de démarche jusqu'à 80 ans, âge maximum de couverture et 79 ans, âge maximum à l'adhésion »* et développent : *« nous travaillons également le sujet de l'autoconsommation pour réduire la facture énergétique de nos clients »*. Ils ajoutent que : *« pour l'assurance, des mesures de prévention sont demandées comme l'inutilisation d'un espace d'1 m entre les panneaux et les éléments à stocker dans le bâtiment »* ; point soulevé comme problématique par l'assemblée du jour.



La journée attirant environ 40 participants, avec ici à gauche le bâtiment avec panneaux photovoltaïques de l'exploitation de l'EARL Dourneau à Coeurs (Varzy) accueillant la rencontre.

« Les projets photovoltaïques sont certes complexes, mais ils sont une solution pour entrevoir l'avenir plus sereinement, pour les retraités mais aussi pour tous les autres. En parallèle, cela permet parfois de conserver du bâti ancien en bon état – en somme de conserver notre patrimoine rural qui fait tout le charme de notre département. In fine, tout n'est qu'une question de budget », conclut Philippe Rault.

Chloé Monget

// PHOTOVOLTAÏQUE

21 En année difficile, on se raccroche à l'énergie

L'année agricole difficile que nous vivons (mauvaises récoltes, inflation, retards de paiement d'aides européennes…) pousse beaucoup d'agriculteurs à se tourner vers la production énergétique. C'est ce qu'on constate chez Clef Énergies, à Dijon.

Le potentiel de croissance du photovoltaïque sur bâtiment agricole est exponentiel sur notre région, parce qu'il représente avant tout une opportunité pour des agriculteurs confrontés à une sorte de double peine : hausse des intrants, des coûts d'alimentation animale, des matériels agricoles, de l'énergie, des taux d'intérêt bancaires, retards de paiements d'aides européennes et, dans le même temps, mauvaises récoltes cette année.

Il y a donc urgence à trouver de nouvelles sources de revenus. Chez Clef Énergies, entreprise dijonnaise, on prend acte tous les jours de cette évolution : en un an, l'entreprise est passée de 30 à 80 salariés (techniciens poseurs ou de maintenance, service après-vente). *« Dans ce contexte,* constate Bastien Lassagne, directeur commercial de l'entreprise Clef Énergies, *la multiplication des installations photovoltaïques contribue à en faire baisser les coûts. Les évolutions techniques jouent aussi un rôle. La progression de la puissance des panneaux photovoltaïques est extrêmement rapide : tous les trois ou quatre mois, ils prennent 10 watts, ce qui fait que pour une puissance identique d'une installation, on a besoin de moins de panneaux, ce qui contribue à diminuer les coûts d'installation. Jusqu'à une date récente, pour une puissance de 100 kW, il vous fallait 600 m² de toiture. Aujourd'hui, 500 m2 suffisent… »*

Quant aux tarifs de rachat de l'électricité produite, ils demeurent très compétitifs.

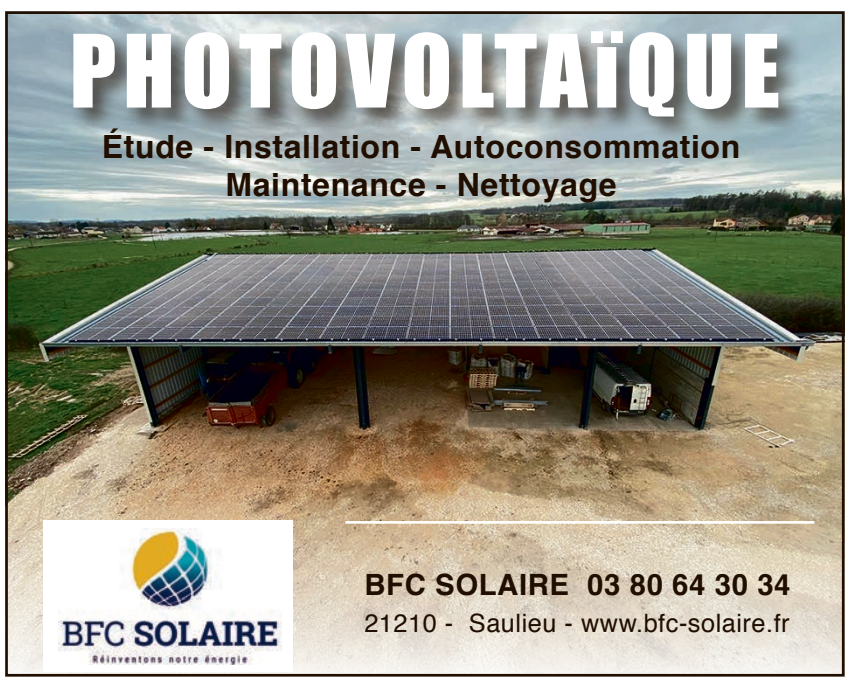
Berty Robert



Clef Énergies

Chez Clef Énergies, on constate que la démocratisation du photovoltaïque et la hausse du rendement des panneaux contribuent à réduire les coûts de ces installations.





// INNOVATION

21 Agriculture et hydrogène : un projet en Côte-d'Or

Et si la prochaine étape de l'agrivoltaïsme, c'était la production d'hydrogène ? Un projet de ce type se monte actuellement en Côte-d'Or, porté par la société Q Energy, associée à l'entreprise Inthy. Deux représentants de Q Energy, Nicolas Brun et Clément Pichot, nous en disent plus.



Le projet côte-d'orien porté par Q Energy et Inthy vise à conjuguer agrivoltaïsme et production d'hydrogène. (Crédit Année Q Energy. Tous droits réservés)

Comment est né ce projet ?

Clément Pichot (responsable développement hydrogène) : *« il est né afin de répondre à deux problématiques : Q Energy cherchait un moyen innovant de valoriser la production énergétique d'un projet agrivoltaïque, et Inthy avait la volonté de développer son activité de production d'hydrogène sur ce territoire au moyen d'une source renouvelable. Inthy était déjà présente dans le département via une production et distribution d'hydrogène, toutefois la demande en Côte-d'Or ne cesse d'augmenter. De son côté, Q Energy était en contact avec des acteurs du territoire pour le développement d'une centrale agrivoltaïque et ceux-ci ont rapidement été intéressés par une telle aventure. L'équation a donc été vite résolue en amorçant le développement de ce projet mixte innovant couplant infrastructure agrivoltaïque et production d'hydrogène ».*

Pourquoi le choix de la Côte-d'Or ?

Nicolas Brun (Chargé de nouveaux projets et territoires) : *« c'est un département précurseur sur l'agrivoltaïsme. La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a fait le choix de la proactivité et a voté dès 2021 des critères précis et restrictifs permettant le développement d'installations de production solaire sur les terres agricoles : celles-ci doivent avoir un faible potentiel agronomique, les projets doivent être de taille limitée et ne pas impliquer plus de 10 % de la SAU d'une même exploitation, les structures agrivoltaïques doivent respecter des recommandations techniques afin de ne pas impacter la production agricole, etc. Cette doctrine validée en 2021 a permis aux agriculteurs et aux énergéticiens de développer des projets pertinents et cohérents avec les attentes de l'administration ».*

C. P. : *« Par ailleurs, la Côte-d'Or présente l'avantage d'être au carrefour de différents points de consommation d'hydrogène. Par ce positionnement géographique, il sera possible d'approvisionner différents écosystèmes de consommation tout en limitant le transport de l'hydrogène. Cette implantation était donc naturelle pour développer ce projet hybride de production d'électricité renouvelable et d'hydrogène par électrolyse de l'eau ».*

En quoi ce projet est-il innovant par rapport à ce que l'on connaît déjà en termes d'agrivoltaïsme ?

N. B. : *« Les modalités du projet agrivoltaïque sont toujours en cours de coconstruction, entre l'exploitation concernée, les acteurs agricoles locaux et les énergéticiens. L'activité agricole devra être pérenne sur l'intégralité de la durée d'exploitation des équipements énergétiques, elle mérite donc d'être construite au mieux sur le long terme. Un des caractères particulièrement innovants de la centrale agrivoltaïque sera la valorisation de son électricité localement, puisqu'elle sera autoconsommée sur place afin de produire de l'hydrogène ».*

Dans quel cadre partenarial ou contractuel cela s'inscrit-il avec l'agriculteur concerné ?

N. B. : *« Aujourd'hui, en absence de bail rural à clause agrivoltaïque qui, nous l'espérons, verra le jour prochainement, nous travaillons avec des baux emphytéotiques avec division en volume. Q Energy et Inthy disposeront des volumes supérieurs et auront à charge les éléments de la centrale énergétique tandis que l'exploitant gardera son droit sur le volume inférieur : les sols et les productions agricoles. Ce système est le plus sécurisant et permet de maintenir le bail rural existant entre le propriétaire et l'exploitant. Depuis le décret n° 2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme, pour s'implanter un projet doit notamment répondre à une problématique agricole, avoir une activité agricole significative générant un revenu durable pour l'exploitation. C'est dans ce cadre que l'exploitant et Q Energy travaillent ensemble sur le projet. Une fois celui-ci coconstruit et le permis de construire déposé, il passera devant la CDPENAF qui rendra un avis conforme ».*

Quelles seront les productions agricoles associées à ce projet ?

N. B. : *« L'orientation technico-économique de l'exploitation est la polyculture-élevage, avec des parcelles en grandes cultures et des parcelles pâturées. L'exploitant prévoit de continuer à exploiter ses terres de la même manière. Le projet innovant couplant agrivoltaïsme et production d'hydrogène ne modifiera pas l'équilibre cultural et les pratiques. Pour autant, le projet ayant vocation à être construit dans plusieurs années, l'activité précise sur la parcelle concernée est susceptible d'évoluer. L'agriculteur définira la culture la plus pertinente à mettre en place au vu du contexte agricole et des caractéristiques de l'installation agrivoltaïque ».*

Quand le projet sera-t-il opérationnel ?

N. B. : *« Par son aspect particulièrement innovant et sa multitude de sujets, il nécessite un temps de développement supérieur à un simple projet photovoltaïque, puisqu'autant les énergéticiens, l'agriculteur ainsi que l'administration réfléchissent de concert pour construire le projet le plus pertinent possible. Actuellement, de nombreuses études sont en cours et les aspects techniques précisés, dans l'objectif d'une centrale opérationnelle courant 2028 ».*

Quelles sont les collectivités impliquées ?

N. B. : *« Depuis les prémices du projet, des présentations ont été effectuées aux élus communaux. Des échanges avec des riverains ont également permis de répondre aux premières questions. Le projet a été notifié à la communauté de communes concernée, discuté avec les syndicats de gestion des eaux et des bassins-versants, et présenté à des services départementaux ainsi qu'à des élus régionaux. De nombreux échanges ont également été tenus avec les collectivités intéressées par l'utilisation de l'hydrogène produit lorsque le projet sera mis en service. Ce projet innovant a l'envergure d'un projet régional tout en possédant un ancrage local important ».*

Est-ce la première fois que Q Energy s'investit sur un projet de ce type, avec, en finalité, la production d'hydrogène ?

C. P. : *« Q Energy développe son activité hydrogène depuis quelques années. Aujourd'hui, plusieurs projets sont en cours de développement, dont deux directement en lien avec des innovations dans le monde agricole. Le premier, présenté ici, vise à coupler de l'agrivoltaïque avec de l'hydrogène. Le second sera tout aussi innovant mais ne sera rendu public que dans les prochains mois ».*

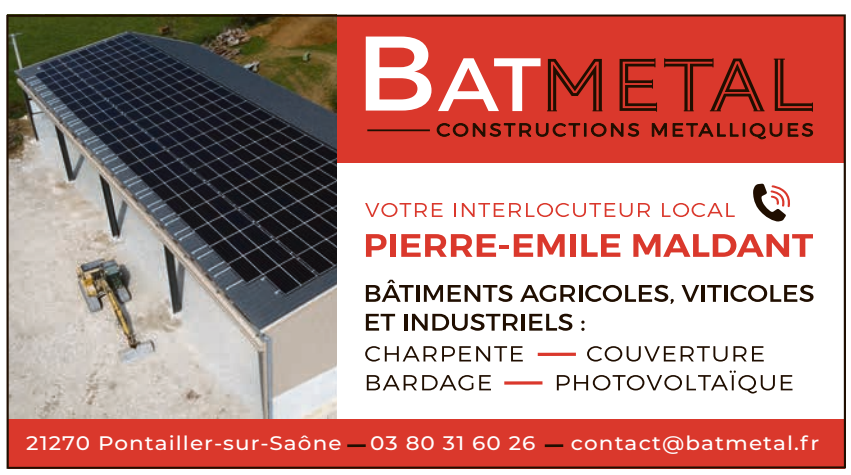
Quelles seront les spécificités techniques du projet ?

C. P. : *« Il comporte sur la quasi-totalité de la parcelle une centrale agrivoltaïque qui associe la production agricole avec la production électrique, via des modules photovoltaïques totalisant une puissance envisagée de 7 MWc. Cette centrale est directement accolée à une station de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, d'une puissance installée de 5 MWe. La station de production d'hydrogène complémentera sa fourniture en électricité renouvelable locale avec de l'électricité bas carbone en provenance du réseau électrique. Une telle installation aura une capacité de production quotidienne maximale de 2 tonnes d'hydrogène qui alimentera aussi des flottes de véhicules lourds ou des industriels locaux ».*

Comment s'articulent les rôles respectifs de Q Energy et Inthy sur un tel projet ?

C. P. : *« Q Energy et Inthy sont énergéticiens avec des domaines distincts, mais dont l'ambition est identique : mener à bien la transition énergétique, et notamment sur les secteurs de la mobilité et de l'industrie. Les deux entreprises mettent en commun leurs compétences afin de développer ce projet dont l'aspect novateur nécessite de construire des processus de développement de projet et des solutions techniques sans précédent ».*

Propos recueillis par Berty Robert





// PHOTOVOLTAÏQUE

21

Les bénéfices de la fixation de panneaux sur PVC

Au Sommet de l'Élevage, l'entreprise Renolit Ondex, basée à Chevigny-Saint-Sauveur, près de Dijon, présentait Fixobat : un système de fixation permettant d'installer des panneaux solaires sur une toiture en PVC, qui présente plusieurs avantages.



Le système de fixation Fixobat permet d'installer du photovoltaïque sur une toiture en PVC.



Au Sommet de l'Élevage, l'entreprise Renolit Ondex de Chevigny-Saint-Sauveur, près de Dijon, spécialisée dans la conception et la production de panneaux et de bardages PVC ainsi que de lanterneaux d'éclairage pour bâtiments d'élevage, présentait un dispositif de fixation de panneaux photovoltaïques innovant, dans la mesure où il permet l'installation de ces panneaux sur une toiture PVC plutôt que métallique. Ce système, nommé Fixobat, est une innovation dont on comprend l'impact lorsqu'on sait que le PVC est 300 fois moins conducteur de chaleur que l'acier. Il est aussi moins sujet à la condensation. De ce fait, au-delà d'un mieux-être pour les animaux et les hommes dans le bâtiment d'élevage concerné, ce dispositif améliore aussi le rendement énergétique des panneaux photovoltaïques. Ces derniers sont en effet moins efficaces par fortes températures.

Une perte énergétique annulée

« *Entre un panneau solaire et une toiture en bac acier,* souligne Benoît Maresse, en charge du développement commercial chez Renolit Ondex, *des études ont montré que la température pouvait atteindre de 100 à 110 °. Cela peut entraîner une perte de rendement énergétique du panneau comprise en 20 et 30 %. Avec notre solution et la conductivité du PVC, nous avons des panneaux solaires qui, même par temps très chaud, conservent l'intégralité de leur capacité de rendement* ». Le système Fixobat est certifié Enquête de technique nouvelle (ETN). Il est commercialisé depuis le 25 octobre et si son coût est plus élevé qu'un système sur bac acier, l'amélioration du rendement énergétique qu'il permet amortit la différence de coût en question.



Le stand Renolit Ondex du Sommet de l'Elevage faisait une large place à l'implication de l'entreprise dans les solutions techniques au service du solaire

Berty Robert

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Optimiser mes couverts vegetaux du chatillonnais

• 4 novembre à Châtillon-sur-Seine et sur exploitation

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Certiphyto initial densa et opérateur

• 12 et 14 novembre à Bretenière

Marine Roueche, CA21 - 06 74 33 21 31 – marine.roueche@cote-dor.chambagri.fr

// Recruter avec succès, manager avec plaisir

•18 novembre et 16 décembre à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Assurer la croissance de ses génisses laitières

7 novembre

Afin d'assurez la croissance de vos futures vaches laitières, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation d'une journée sur le sujet avec les étapes clés de la naissance au 1er vêlage de ses génisses laitières. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Agnelages et mises-bas caprines

14 novembre

La prévention des maladies et des interventions rapides sont des gages de réussite économique pendant la période de mise-bas. Afin d'anticiper et d'intervenir rapidement pour assurer de bonnes conditions d'agnelage et de mise-bas, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation d'une journée sur le sujet. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Produire ses arbres et arbustes : c'est possible !

18 novembre

Afin de donner les clés de l'autonomie pour planter ou replanter des arbres et arbustes, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une demi-journée, en matinée, afin d'éclairer ce qu'il faut savoir et savoir-faire pour réussir ses plants. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Transmettre dans de bonnes conditions

19 et 26 novembre

Sur deux jours, à Nevers, toutes les étapes de la transmission seront précisées afin que les exploitants puissent transmettre leurs exploitations dans de bonnes conditions. Pour rappel, l'anticipation est une des clés à activer et cette formation peut être un moyen de prendre une première « pause » pour se poser les bonnes questions.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Réussir mon installation en société

• 5, 8 et 12 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Être un éleveur serein avec MesParcelles

• Mardi 5 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 88 63 22 18.

// Abreuvement bovins viande

• Mardi 7 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Isabelle Degroote (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Sol et biosolutions à Bretenière

• Mercredi 21 novembre

Le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov organise son rendez-vous technique autour des thématiques du sol et des biosolutions au service de la transition agricole. Cet événement se tiendra à partir de 8h30 et toute la journée dans les locaux d'Agronov au 3, rue des Coulots, à Bretenière, près de Dijon. Au programme : Quelles sont les avancées depuis 2023 ? Quelles sont les opportunités et les enjeux actuels ? Comment les acteurs du domaine s'en saisissent ?

Inscriptions : https://www.b2match.com/e/agronov-sol-et-biosolutions-202

// Conférence sur la tuberculose bovine à Dijon

• Mercredi 26 novembre

Le Groupement de défense sanitaire (GDS- de la Côte-d'Or organise, en partenariat avec le Groupement technique vétérinaire (GTV) de Bourgogne-Franche-Comté, une conférence sur le thème *« Tuberculose bovine en élevage et interface avec la Faune sauvage : actualités scientifiques et sanitaires »*. Elle se tiendra à 14 heures dans l'amphi Raymond de l'Institut Agro Dijon, 26, boulevard du Docteur Petitjean, à Dijon.

Inscription avec le lien suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScVxo3iqWjx-0ChVhS8BrC79hbE0ndY09uTY1Fup5a-coEAIFVg/viewform?usp=sf_link

NIÈVRE

Fête de l'élevage

• 2 et 3 novembre

Le Comité des foires Cercycois organise sa « Fête de l'élevage » à Cercy-la-Tour, le 2 et 3 novembre. Pour cette édition, des modifications ont été apportées, dont l'entrée désormais gratuite pour les visiteurs. L'arrivée des animaux se déroulera toute la journée du 2 novembre, avec en soirée un apéro-dinatoire ouvert à tous (5 euros par atelier culinaire). Le lendemain se tiendra le concours, avec l'ouverture de la vente de Simon Genetic le dimanche soir. Un marché au terroir et diverses animations se dérouleront tout au long de la journée.

Renseignements : 06 13 45 36 08 (Frédéric Renaud).

Conduite d'élevage : réunions d'informations

• Du 4 et 14 novembre

Face au contexte sanitaire et climatique exceptionnel de cette année, l'équipe élevage de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) organise quatre rencontres techniques : 4 novembre à 14 h au foyer municipal, route de Châtillon à Cercy-la-Tour, le 6 novembre à 14 h au Lycée agricole, rue Pierre Mendès France à Château-Chinon, le 7 novembre à 14 h au Lycée agricole, 243 route de Lyon à Challuy, le 14 novembre à la mairie de Saint-Révérien (1er étage). Au programme : point de situation sur les maladies vectorielles (intervention du GDS 58), qualité des fourrages 2024 (intervention CA 58), gestion du parasitisme dans les prairies humides (Intervention Groupement technique vétérinaire).

Renseignements : 03 86 93 40 00

YONNE

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Vendredi 8 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 - 15 h 30 / 16 heures - 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Saint-Florentin (rue Jean Moulin).

Inscriptions sur groupama.fr.

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Jeudi 31 novembre

Sessions : 9 h 30 - 11 h 30 / 13 h 30 - 15 h 30 / 16 heures - 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers d'Avallon (rue de Pontaubert).

Inscriptions sur groupama.fr.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	**122,55**	**+5,23%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

29/10/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 276 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	4,25	4,50	4,38	+ 0,01
		300-350	4,06	4,26	4,11	+ 0,03
		350-400	4,10	4,21	4,14	- 0,05
		400-450	4,05	4,14	4,10	- 0,02
		450-500	4,05	4,14	4,12	+ 0,06
F	U	250-300	4,13	4,13	4,13	
		300-350	4,16	4,16	4,16	+ 0,06
		350-400	4,01	4,19	4,17	+ 0,08

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 26 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	4,09	4,09	4,09	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 248 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	+ 500 kg	2,64	2,84	2,72	
F	U	24 à 36 mois	3,14	3,39	3,32	0,11
		- 5 ans	2,86	3,45	3,03	0,02
		5 à 10 ans	2,83	3,22	2,95	0,03
		+ 10 ans	2,71	2,83	2,76	0,05
	R	- 5 ans	2,73	2,87	2,81	0,03
		5 à 10 ans	2,52	2,95	2,76	0,03
		+ 10 ans	2,46	2,67	2,6	0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 550 - Taux de vente : 99 %

Offre très réduite dans l'ensemble des catégories. Les cours sont facilements reconduits dans les mâles et continuent d'augmenter dans les femelles grâce à un fort déséquilibre entre l'offre nationale et les besoins pour l'exportation. De même pour le gros bétail maigre où l'offre est également réduite avec une forte demande. Cela conduit à une légère augmentation des cours cette semaine.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16h30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

28/10/2024

Effectif : 114

Broutards :	(370 - 435 kg)	1460 - 1760	3,91 - 4,04
Génisses 16 - 24 mois :	(325 - 385 kg)	1140 - 1300	3,15 - 3,51
Génisses 24 - 36 mois :	(505 - 625 kg)	1400 - 1940	2,78 - 3,15
Vaches légères :		870 - 1560	
Vaches entre deux :		1720 - 1900	
Vaches lourdes :		1970 - 2410	

Les premiers lots de broutards vaccinés FCO 3 sont présents à la vente permettant un placement plus rapide à des tarifs plus fermes. Vente globale. Cours soutenus en génisses.

En vaches, les sujets âgés et maigres voient leurs tarifs orientés à la baisse. Cours fermes en supérieures.

Bovins gras : 7

Vaches de viande : 5,34 à 5,46 € kg de viande.

Génisses de viande : 5,62 à 5,92 € kg de viande.

Vente globale à des tarifs à peine reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

23/10/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 100 - Vente : 81 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,01	4,01	4,01	- 0,12
		400-450	3,46	4,26	4,21	+ 0,30
F		250-300	3,76	4,44	3,98	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 31 - Vente : 77 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 10 ans	2,62	3,11	2,95	+ 0,06
	R	5 à 10 ans	2,51	2,62	2,55	- 0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 131 - Taux de vente : 80 %

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/10/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 706 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,66	5,32	5,02	+ 0,45
		de 38 à 44 kg	4,56	5,28	4,89	+ 0,28
		de 44 à 50 kg	4,35	5,12	4,68	+ 0,16
		+ de 50 kg	4,02	4,44	4,24	+ 0,13
	R	de 32 à 38 kg	4,47	4,68	4,54	+ 0,04

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 135 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,79	1,84	1,80	
		+ de 60 kg	1,68	1,91	1,81	- 0,01
	R	+ de 60 kg	1,46	1,85	1,74	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 4 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Aucune cotation					

CAPRINS — *Effectif : 3 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	44	46	46	

OBSERVATIONS

Effectif global : 848 - Taux de vente : 100 % Vente rapide et totale

Agneaux : L'offre est un peu plus importante cette semaine et de bonne qualité, mais les volumes sont toutefois inférieurs aux années précédentes comme sur l'ensemble du territoire national, et sont bien loin de couvrir les besoins. Résultats : les cours poursuivent leur ascension avec une nette hausse constatée.

Brebis : Davantage d'offre également cette semaine mais de qualité plus ordinaire. Les cours sont reconduits.

Prochain marché : Attention mercredi 13 novembre (pesée 5h30 et vente 8 h 00) .

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

28/10/2024

Effectif : 48

Agneaux	175 - 220	(4,40 - 4,88)

Vente rapide et globale à des tarifs fermes.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

23/10/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 352 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,23	4,92	4,66	=
		de 38 à 44 kg	4,59	4,94	4,78	+ 0,04

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 106 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,59	1,97	1,83	+ 0,05

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 70 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Aucune cotation					

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 85 - Vente : 95 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	30	94	68	+ 6,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 613 - Taux de vente : 94 %



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

28 Oct 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : en jeunes bovins, une situation qui ne peut pas durer avec des prix qui ne montent pas assez vites malgré le manque d'offre, ce qui est inacceptable ! En femelles, maintien d'une pression à la baisse injustifiée sur les laitières qui impacte les allaitantes.

Bovins maigres : La demande reste dynamique et les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Le candidat Commissaire à l'Agriculture au sein de la nouvelle Commission européenne, Christophe HANSEN, est actuellement questionné par les eurodéputés sur la teneur de son action s'il était approuvé à cette fonction. Concernant l'élevage, il a souligné notamment que les systèmes basés sur les pâturages fournissent de multiples services environnementaux. Les pratiques durables doivent être reconnues et récompensées. Il indique aussi vouloir aider à investir dans l'innovation et l'agriculture de précision pour favoriser les bonnes pratiques.

ENVIRONNEMENT

Le gouvernement a diffusé le 25 octobre l'actualisation du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3). Couvrant l'ensemble des secteurs publics et privés, il liste les actions pour s'adapter à une donne climat plus impactante. Pour l'agriculture, il souligne notamment le besoin de plus de connaissances, de simulations et d'anticipation (comme sur les maladies vectorielles). Sur l'assurance, il rappelle l'enjeu de proposer un système performant. On pourra noter là que nous sommes loin du compte encore. Ce Plan est mis en consultation publique.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Suite à la publication du rapport des anciens députés Babault et Izard mi-octobre, la FNB tient à mettre en lumière la proposition 16 qui rejoint une proposition portée par la FNB à savoir de « Prévoir que dans les formules de prix des contrats et accords-cadres […], le poids de l'indicateur en valeur absolue relatif aux coûts pertinents de production élaboré par l'organisation interprofessionnelle est majoritaire (autrement-dit sa pondération dans la formule de calcul du prix est nécessairement supérieure à 50%) ». Le rapport précisant d'ailleurs que « de tels indicateurs n'ont pour l'instant été élaborés que dans les filières du lait et de la viande bovine ». Tous les voyants sont donc au vert pour avancer sur le sujet de la contractualisation dans notre filière !!

FAIT DE LA SEMAINE

Hors de question de ratifier l'accord avec le Mercosur !! La DG Santé de la Commission Européenne a publié un rapport d'audit démontrant l'impossibilité de garantir l'absence d'hormone de croissance dans la viande venant du Brésil (œstradiol 17β). Alors que les discussions continuent à l'approche du Sommet du G20, cela démontre une nouvelle fois une déconnexion du réel et l'urgence de cesser définitivement les négociations avec des pays qui n'ont pas les mêmes exigences de production !

FOCUS

Dans le cadre des discussions à l'Assemblée nationale sur le Projet de Loi de finances 2025, des députés ont présenté et fait valider un amendement qui permettrait d'exonérer fiscalement les compensations versées aux éleveurs dans le cas d'abattage du troupeau sur ordre de l'Etat pour motif sanitaire.
Ce serait une mesure de bon sens, fortement attendue par les éleveurs. Mais rien n'est encore acquis, le gouvernement étant réservé sur cette proposition. Et l'adoption globale de toutes les mesures est bien sûr en suspens.

CHIFFRE A RETENIR

+8,0 %

C'est la progression des exports français de viande bovine en réfrigéré et congelé sur les 8 premiers mois de l'année 2024 par rapport à la même période de 2023 (source IDELE selon données du commerce extérieur). Un signe de la bonne dynamique des marchés des pays européens, avec notamment une progression vers Grèce, Allemagne, Pays-Bas et Belgique. Il faut maintenant que cela se traduise dans les prix payés aux éleveurs !

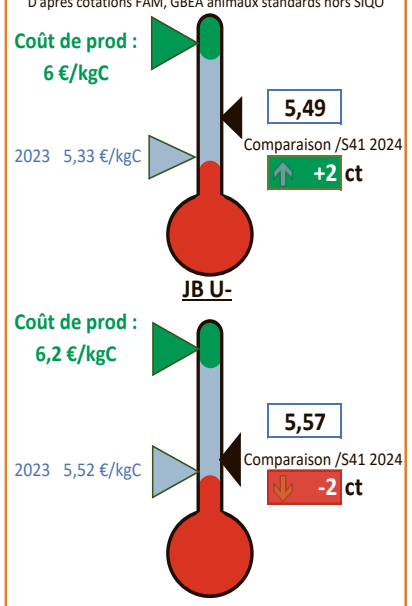
EN REGION

Jeudi dernier, la FNB a accueilli une délégation de futurs agriculteurs dans le cadre de la formation « Devenir chef d'entreprise agricole » destinée aux porteurs de projets agricoles , organisée par les JA du Cantal. L'occasion d'échanger sur les nombreux enjeux de la filière bovine (prix de revient, PAC, Egalim, maladies ou encore bien-être animal) et également de présenter les missions de la FNB aux éleveurs de demain.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

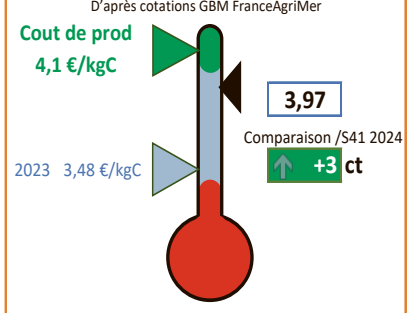
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

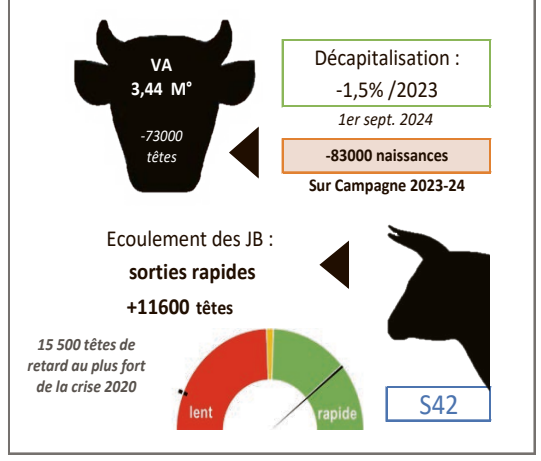
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



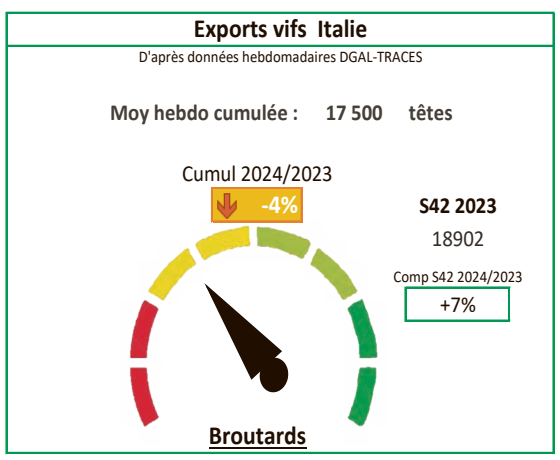
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



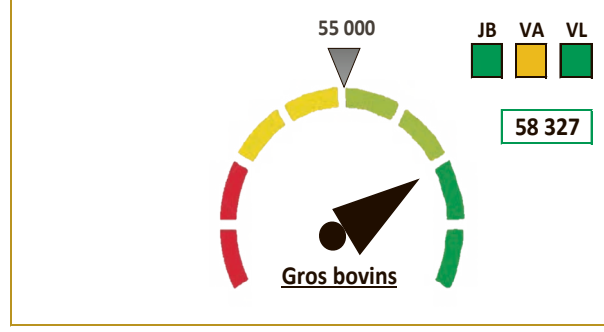
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 43
du 21 au 25 octobre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : l'offre et la demande ne sont pas à l'équilibre dû à des sorties saisonnières toujours modérées. Le marché recherche des animaux exportables. La vente est active et les cours sont reconduits globalement. En femelles, le marché est très dynamique avec une forte demande. Les laitonnes se vendent très bien dans toutes les races et tous les poids.
Gros bovins maigres : le marché est toujours sélectif et peut s'essouffler à l'approche de la saison hivernale. Cependant l'ambiance commerciale est bonne et les ventes sont rapides pour les bêtes convenables, jeunes et en bon état. Les prix restent attractifs et fermes.
Boucherie : cette semaine encore, c'est une baisse de tarifs dans les laitières. Le commerce est régulier et se tient pour les bêtes haut de gamme en race à viande mais on note toutefois une légère baisse dans les bêtes d'entrées de gamme et de mauvaise qualité. Il manque de la bonne marchandise.
Veaux : le marché est plus fluide cette semaine et les cours sont facilement reconduits pour les veaux de qualité. Les veaux positifs à la FCO engorgent toujours le marché français et les sujets légers se vendent à des prix moindres.
Ovins : en Agneaux, le marché est hétérogène tout comme les effectifs, les lots d'agneaux et les tarifs. Dans l'ensemble, le commerce est favorable pour les animaux bien finis et avec du poids, ces catégories gagnent quelques centimes. Les sujets de qualité moindre et plus légers ralentissent les ventes, et les cours sont à la baisse. En brebis, les cours sont globalement reconduits.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Je suis à la recherche d'un tracteur Mercedes MB Trac en 6 cylindres genre 1000, 1100, 1300, 1400, 1500, 1600. Peu importe l'état ou la région, je me déplace
✆ 06 21 49 25 89

38 - Retraite vend tracteur Case Puma x140, 2019, boite éco+auto, rel av pneu 580/70x38 - 480/70x28, 4 double-effet, radio bluethooth prix 79000 euros HT + Case Maxxum 110, 2016, 2576 hres, rel av., boite vitesse rampante, pneu 520/70x38, 420/70x28 usé 10% clim auto parfait état : 59000 euros HT.
✆ 06 68 99 07 01

42 - Vends cause cessation tracteur Fendt 310 + chargeur 5800 HE 2016 + Tiller Quivogne 3m, 13 dents, tbe.
✆ 06 87 15 94 67

57 - Recherche tracteur Case Ih ou Jd, 150 à 160 cv.
✆ 07 84 08 94 11

71 - Vends tracteur Claas Arion 610, 2021, 750 h, 135 ch, pont avant fixe, cause retraite, 82.000 euros.
✆ 06 17 52 03 10

74 - Vends tracteur Farmal D430 30 CV avec barre de coupe, bon état général, clignotant à revoir, 2600 €.
✆ 06 71 86 08 00

Travail du sol

26 - Vends épandeur avec table d'épandage marque Roche pour arbre fruitier type RES2.
✆ 06 17 07 52 89

Arbo-viti

69 - Vends 2 cuves CMP plafond mobile en fibre de 60 hl pour vinification ou stockage de vin. Porte en Inox et 2 vannes de 40 de diamètre.
✆ 06 13 52 27 12

Forestiers

74 - Vends matériel forestier, capacité de travail importante, treuil et fendeuse.
✆ 07 57 50 77 58

Divers

01 - Vends cause cess. tract New Holland T6080 RA 6300H année 2008 - Charrue Knerneland VLS95 4corps vari large paire de roues étroites 340/85/46 20 %.
✆ 06 28 09 23 54

01 - Vends pailleuse portée Kuhn Primor2060M goulotte orientable 2 vitesses année 2008, très bon état.
✆ 06 07 97 37 37

RAINURAGE BÉTON OU CAILLEBOTIS



AGRI RAINURAGE
Partout en France
Tél. : 06 73 92 70 27
www.agri-rainurage.com
agrirainurage@gmail.com

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4202)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4301)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends cornadis bovins Guerletub avec auge 40 m environ + un couloir de contention pour bovins et veaux, repliable à fixer entre deux IPN de 5m50. (4401)
✆ 03 80 26 44 35

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

LINAPAILLE®
Paille de lin
DÉPOUSSIÉRÉE ET HYPER-ABSORBANTE
• Litière BOVINS
• Litière VOLAILLES
• Litière PORCS
BALLE PLASTIFIÉE 20KG
Prix dégressif suivant quantité
Livraison très rapide
Un grand succès comme asséchant naturel pour logettes tapis
02 35 90 54 17
06 11 19 83 42
Expert en litière animale

26 - Vends machine à vendanger Alma 150 CH, 6 cylindres turbo, équipée d'un pulvérisateur Calvet 2000L + tête de récolte. 1 remorque Alma 5T monocoque avec tarière déportable en TBE. 1 remorque Devès 6 T, 4 roues. Tracteur Lamborghini vigneron 90 CV RM Cabine Clim TBE.
✆ 06 25 01 40 62 ou 04 75 04 89 51 avant 18H.

26 - Vends tracteur NH T 4030 Fruitier, 2010, 2834 heures, 78cv, relevage, avant, TBE. Atomiseur Nicolas Air One, 1500 l, 2017, contrôle OK, TBE. Pulvérisateur Berthoud Alto, 600 litres,2011, contrôle, OK, TBE.
✆ 06 80 05 05 36

38 - Vend rabot à lisier 2m30 Desvoys ; plusieurs scies circulaires 380 volts ; déchaumeuse 6 disques ; laveur haute pression 380 voltes. Prix à débattre pour tout.
✆ 06 59 07 41 86 HR et entre 20h30 et 21h

38 - Cse retraite vend herse plate 4m, Bourguignon, dts nves 500 euros, grp pompage moteur Saviem, pompe Caprari 50 m3 à 10 Bars 2000 euros, 100 tuyaux arrosage Crimia crochet 6m 10 euros/pièce, semoir maïs Monosem PNU + distributeur dap et insecticide du sol 500 euros, cuve gas oil 2500 l av pompe 1500 euros, armoire phyto 1000 euros, semoir maïs 4,20m insecticide du sol et 2 distributeur dap 1000 euros, pompe irrigation sur prise de force Caprari D3/50 40m3 à 8 bars 500 euros, enrouleur Carraro 83x300 Tourelle 800 euros.
✆ 06 68 99 07 01

38 - Vends cuve plastique double parois compteur bon état ; ensileuse fléau.
✆ 06 20 07 81 20

38 - Vends 2 essieux 8t ; 1 rotovator 1,80m cornadis 6m pierres plantées.
✆ 06 08 96 54 64

38 - Vends semoir d8 Amazon + combiné Nodet ; charrue Huard ; 4 pulvérisateurs Hardi 12m ; semoir Vicon ; monte botte aiglon.
✆ 06 19 33 29 23

38 - Vends 2 pneus Michelin neufs 9,5x24 + arceau tracteur ih 533 ou 433 ; Achète benne 3 points + vieux piquets pour brûler + mobylette qui fonctionne.
✆ 06 56 73 63 46

39 - Vends cse cess., 1 camion Mercedez cityliner 9,5 t, caisse bétail. 5 m, hayon AR,, CT ok, TBE, 1 distrib. engrais Amazone, 2.500 L, pesage type profis SBS, 1 fauch. Fendt repliage latérale, 3670TLX, 1 girofaneur Kuhn 5801, 1 remorq. de camion PTC 17 t 440, 7,20x2,50, 1 godet Emily distributeur AR tracteur droite, télescopique gauche.
✆ 06 82 11 31 15

58 - AV, benne Brimont 7 T, auges 6, 4, 3 m, cornadis 6 m, 5 barrières de contention canadien 2 et 3 m. (4402)
✆ 03 86 22 66 95

69 - Vends treuil Uniforest 85 G, année 2014 avec radiocommande. Bol Taoliet Gigant 900 année 2014, carteaux de dessilage neufs
✆ 06 29 50 34 31

71 - Vends cse cess. tracteur Same Dorado 66, avec fourche Same, exploreur 385 Same, exploreur 90 avec fourche, pailleuse Euromark, épandeur Miro 9 t, herse prairie Doucet 2016 galva.
✆ 07 77 39 53 31

71 - Cause retraite, vend tracteur MF125, 2019, presse Kuhn VB3190, 2022, pailleuse Gyrax 4.700 L, 2018, bétaillère Ponge, 5,50 m 2012.
✆ 06 33 15 97 48

71 - Vends cause retraite pailleuse, distributrice Lucas Castor +30, bétaillère 7 m, dble essieu.
✆ 06 88 96 43 20

74 - 2 chaînes à neige pour tracteur, dim. 16.9 R34.
✆ 06 73 27 07 44

84 - Vends tracteur Claas Nexos210 VL, Renault 55.14, Same 90.3, broyeur à pales, désherbeur Tecnoma,400l porté, intercep, semoir, soc, vigneronne, sécateur électrique Electrocoup.
✆ 06 11 75 71 56

Elevage

18 - Vends cornadis 6 m, 5 m et4 m; auges de 6 m ; silo aliments, 17 m3, Rousseau
✆ 06 10 78 30 21

26 - Vends fourragère 6m 2.40m pneus routier - Silos tôles 3m 1.80 m de diamètre.
✆ 06 86 16 20 64

54 - Vends mélangeuse Frasto 12 m3, vis horizontale, tapis distri à droite, fraise desilage, pesée très bon état.
✆ 06 64 32 59 92

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia 1m80, possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

42 - Vente sur pied Luzernes, possibilité de faire une coupe pour enrubannage (5 hectares). Vente Prairies pour enrubannage (6 hectares). Disponible de suite à Nervieux, négociation du tarif par téléphone.
✆ 06 71 06 18 11

26 - Vends foin balles rondes 2023 bonne qualité 27 euros HT. Vends semoir Nodet 13 rangs 700 euros.
✆ 06 37 17 95 24

71 - Vends foin récolte 2024, balles rectangulaires, 120x70, Saône-et-Loire.
✆ 06 16 50 72 21

71 - Vends paille de qualité triée OH, blé, OP, livrés camion remorque, bottes carrées.
✆ 06 61 22 76 79

71 - Vends quantité importante de foin 2024, récolte 2024, assez bonne qualité, stocké sous abri, balles rondes 120x130, disponible de suite, chargement garanti, renseignements supplémentaires par téléphone ou par mail : yj63@orange.fr
✆ 06 50 26 12 14

74 - Vends foin, luzerne, paille en petite botte de 30 kg mis en paquet de 14. Livraison possible.
✆ 06 66 57 06 20

Fourrage

18 - Vends foin de prairie naturelle, bottes cubiques et luzerne 2e et 3e coupe.Possibilité de livraison
✆ 06.10.78.30.21

Propriété

74 - Achète logement avec min. 1 ha de terrain attenant pour des chevaux, max. 1h de Genève. Etudie toute proposition.
✆ 06 15 87 85 82

Animaux

Bovin

01 - Vends mâles Blond Aquitaine 1 à 2 ans, porteurs du gène sans corne.
✆ 06 77 19 11 44

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 17-21mois et veaux de l'année, ind. IBR, liv. assurée. Earl Trameson 18350 Charly
✆ 06 10 91 41 94

18 - Earl Breton vends 4 bons taureaux charolais HBC de 18 mois de différents types avec de bonne qualité maternelles et de race dont un est à utiliser sur génisses. Ils sont nés de mars à juin2023
✆ 06 82 25 17 13

21 - Nouvelle saison. Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3808)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends veaux reproducteurs IA et monte naturel HBC, IBRA, vêlage facile. (4302)
✆ 06.70.11.90.57

38 - Vends vaches allaitantes pleines toutes garanties sanitaires cause cessation.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lesp.
✆ 06 30 92 60 12
u 06 71 45 80 59

42 - Vends 3 génisses holstein terme en novembre. CL. Génotypes.
✆ 06 25 04 20 29

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus. SC. Hétéro et homozygotes. 18-22 mois, génotypés, apte à saillir. Convient sur génisse. Bonne qualité maternelle. GS. Livraison assurée. EARL Colmont (3706)
✆ 06 08 78 05 01
06 99 25 33 53

58 - Vends 7 taureaux 18 mois HB charolais dont 2 SC et veaux repro nés à partir d'octobre 2023, origine insémination. François Bouche, éleveur inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3806)
✆ 06 16 07 54 55

69 - Elevage inscrit vend jeunes taureaux reproducteurs Limousins HBL pères qualifiés.
✆ 06 71 61 73 16

L'ÉLEVAGE GIROUX ET PHILICOT, UN PARTENARIAT QUI DURE !


Ptitpierre
1er prix d'honneur Moulins 2019, origine Vannereux (03).

Une sélection de longue date

L'élevage Virginie et Jean Giroux, installé à Saint-Berain-sous-Sanvignes depuis cinq générations, sélectionne avec passion un troupeau de 130 vaches inscrites au Herd Book Charolais.
Une sélection rigoureuse a permis au fil des années d'ajouter aux qualités initiales du cheptel un grain de viande et des qualités de race plus marquées. Il en résulte aujourd'hui des animaux très complets, à l'image des fils de Ptitpierre (origine Vannereux), qui allient qualité et finesse d'os sans détériorer le gabarit : le Charolais moderne !
L'utilisation de taureaux achetés dans des élevages réputés ou issus de l'association Charolais Évaluation, à laquelle l'élevage est adhérent, permet d'accéder à des lignées haut de gamme afin de maintenir les critères de sélection de l'élevage : potentiel laitier, facilité de vêlage, gabarit et conformation.

Priorité à la minéralisation

En partenariat avec Philicot, une attention particulière est apportée à la complémentation minérale de l'ensemble du cheptel reproducteur femelle.
Avant la rentrée des animaux, administration d'un bolus "prépa vêlage" suivie d'une cure de "Philicroc" (vitamines et oligo-éléments) et d'une distribution de minéraux "Réguline 6/24/6"quotidienne (Chélates de Cu, Zn, manganèse et sélénium organique).
Pour les reproducteurs mâles, la complémentation est incluse dans l'aliment en plus d'un bolus "pâturage" à la mise à l'herbe.
L'objectif principal de ce plan de minéralisation étant bien sûr la recherche d'un système immunitaire performant pour l'ensemble du troupeau.

La vente à la ferme

L'élevage Giroux commercialise la majorité de ses animaux pour la reproduction.
Pour les femelles, c'est souvent une vente de vaches suitées et de génisses ou vaches gestantes.
Pour les mâles reproducteurs, c'est une vente tout au long de l'année de veaux 8/15 mois et taureaux 18/24 mois.
Mais la vente qui reste la marque de fabrique de l'élevage depuis 1992 est celle de fin d'année avec une présentation à l'étable sur deux jours. Ces journées permettent aux acheteurs et aux visiteurs de choisir un reproducteur mâle en toute transparence et d'avoir une vue d'ensemble de l'élevage.


Gigi
Bobino / Rufian, mascotte de l'élevage.

Publi-rédactionnel

PORTES OUVERTES
Les 9 et 10 novembre à l'élevage Giroux
71300 Saint-Bérain-sous-Sanvignes

PETITES ANNONCES

PORTES OUVERTES ÉLEVAGE

Concours reproducteurs de Charolles



Organisé par la Société d'Agriculture de Charolles
le Vendredi 8 et samedi 9 Novembre 2024
Renseignements: 07.84.21.11.44 ou contact@socagricharolles.fr



PORTES OUVERTES
les 8 & 9 novembre
GAEC PETIT - 89110 Merry-la-vallée
06 70 70 51 21 & 06 17 99 30 52
Ventes veaux et 18 mois HBC
toutes garantie sanitaire

71 - Vends taureaux HBC prêts à saillir, viande et gabarit. Gaec Goulliard. (4303)
✆ 06.74.09.49.89

71 - Vends taureaux limousins de 12 à 18 mois, pour la reproduction, inscrits HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

88 - Recherche génisses et mâles castrés de 8 à 18 mois race charolaise ou lim. Agri bio.
✆ 06 08 61 13 46

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

38 - Vends chiots petit berger des Pyrénées non lof 1 mâle 1 femelle nés le 28/07/2024 numéro mère 250269699693828.
✆ 07 68 01 27 90

69 - A réserver chiots Berger Allemand très bon berger, bon gardien portée de 3 non Lof nés le 04/09/2024. Mère 250268731053190 - Siret 39088088800016.
✆ 06 38 48 43 90

71 - À réserver chiots border, non lof, portée 3 mâles, nés le 22/09/24, mère 250268600228778, travail extra sur bovin-volaille, chiots seront puc-vacc, siret 450 33 448.
✆ 06 33 30 80 95

Equin

38 - Achète comptant poneys chevaux de selle et demi trait de 3 à 10 ans, faire offre.
✆ 06 01 06 18 20

42 - Vends 2 pouliches de trait, une Comtoise Alezan et une croisée au sevrage, 1 500 euros pièce.
✆ 06 25 53 17 43

Emploi

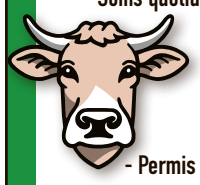
Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités: traite, alimentation,entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait,caprins), travaux en lien avec les grandescultures(conduite d'enginsagricoles, travaildusol,semis, fenaison,entretiendu matériel…),travaux enlien avecl'activitéviticole (taille-desvignes, mise en bouteille…). Poste en CDI,àpourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 €(brut)/ heure. Avantages:mutuelle, indemnitéskilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

25 - Expl. agricole en production de lait située au Val d'Usiers recrute 1 salarié H/F à temps complet. Missions : traite en solo (SDT en épis), traite au champ l'été, alimentation des veaux. Profil recherché : motivé, bonne expérience de la traite, calme avec les bîtes. Permis B obligatoire.
✆ 06 81 71 06 65

69 - Vous avez votre permis poids lourds, êtes passionné par la conduite des engins type tracteurs, tractopelle et aimeriez entretenir des terrains de sports ? La commune de Vaugneray recrute en CDI un conducteur tracteur épareuse au sein de la voirie campagne. Horaires tous les jours 7h30-15h30 Envoyez votre cv à mairie@vaugneray.com ou contactez la mairie au :
✆ 04 78 45 80 48

Ferme d'élevage près d'Avallon (89) recherche de suite
OUVRIER AGRICOLE POLYVALENT H/F



Missions :
- Soins quotidiens du bétail (alimentation, surveillance, soins de base…) ;
- Travaux agricoles (fenaison, conduite de tracteurs…) ;
- Entretien des installations et du matériel agricole.

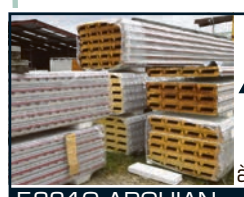
Profil recherché :
- Expérience en agriculture/élevage souhaitée ;
- Autonomie, travail en équipe ;
- Permis de conduire et exp. des machines agricoles sont des plus.

Conditions :
- CDI plein temps - Rémunération : selon expérience - Logement possible

Envoyez CV + LM à tarteret-sa@wanadoo.fr
ou tél. 06 86 58 47 72

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB
Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)
Contactez-nous au **03 86 75 63 22**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Des professionnels à votre service



ARRIVAGE
BECKER Frères
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m². Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calcique et chaux magnésienne
De la fabrication à l'épandage
FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS** (Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.** (Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

BOUHET DAVID ENERGIE
SARL au capital de 70 000 €
Siège social
23 rue des 3 Noyers
21550 LADOIX-SERRIGNY
819.509.175 RCS DIJON

Le 28/08/24, l'associée unique a décidé, à compter du même jour, la transformation de la société en société par actions simplifiée et la nomination de la société BHT EVOLUTION, SARL au capital de 493 000 € sise 23 rue des 3 Noyers 21550 LADOIX-SERRIGNY, immatriculée sous le n° 913.303.077 RCS DIJON, en qualité de présidente. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme - Ancienne mention : Société à responsabilité limitée. Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.
Administration - Ancienne mention : Gérant : David BOUHET. Nouvelle mention : Présidente: société BHT EVOLUTION, SARL au capital de 493 000 € sise 23 rue des 3 Noyers 21550 LADOIX-SERRIGNY, immatriculée sous le n° 913.303.077 RCS DIJON.
Admission aux assemblées et droit de vote - Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Agrément - Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions à des tiers étrangers à la société y compris le conjoint, les ascendants ou descendants d'un associé sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article relatif aux « Règles de majorité «.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL24015956

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI FOURMIL
Au capital de 1 000 euros
Siège social
14 C Rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON
804 709 228 RCS DIJON

Aux termes d'une DUA du 11/10/2024, les associés ont décidé de transférer le siège social au 58 Allée Merwart - 97170 PETIT BOURG à compter du 11/10/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
L'avis de constitution de la société a été publié dans Le Chatillonnais et l'Auxois, le 25/09/2014 et au BODACC A n°20140191 du 05/10/2014.
Pour avis
La Gérance

AL24015964

CHANGEMENT DE GÉRANT

CHLOVIEM
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social
6 rue Semond
21400 CHEMIN D AISEY
RCS DIJON 900 273 145

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 1er septembre 2024 :- la société EMINIE dont le siège social est à CHATILLON SUR SEINE (21400) Chaussée de l'Europe (RCS DIJON 429 729 932) a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de la société MALHÍS, société dissoute.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24015965

MODIFICATION DU CAPITAL

I POZZI
SAS au capital de 1 482 915 €
porté à 1 560 964 €
Siège social : 6 Rue du Chaignot
21130 TRECLUN
950 764 936 RCS DIJON

Du procès-verbal de l'associé unique en date du 16/10/2024 et du certificat de dépôt des fonds établi le 16/10/2024 par la banque Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, Dijon Centre d'Affaires - 20 rue Davout - 21000 DIJON, il résulte que le capital social a été augmenté de 78 049 € par émission de 78 049 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 482 915 € à 1 560 964 €.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 482 915 €.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1 560 964 €. POUR AVIS. Le Président

AL24015980

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MTC MULTI-TECHNIQUE CARVALHO
SAS au capital de 5000 €
Siège social
22 GRANDE RUE
21380 Messigny-et-Vantoux
809 760 119 RCS de Dijon

Le 18/09/2024, l'associé unique a nommé, à compter du 18/09/2024, en qualité de Président la société MTC HOLDING CARVALHO (SAS au capital de 125.000 €, ayant son siège social 22 Grande Rue - 21380 Messigny-et-Vantoux, inscrite 931 586 275 RCS de Dijon, représentée par M. Patrick CARVALHO) en remplacement de M. Patrick CARVALHO, démissionnaire à compter du 18/09/2024.
Mention au RCS de Dijon

AL24015993

NON DISSOLUTION

CAFE DU PONT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social
13 rue Victor Millot
21200 BEAUNE
893 330 084 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL24015997

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI ST BARTH 2
Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social
8 rue du Morvan
21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
RCS DIJON 831 772 744

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du10 septembre 2024 :- la société HOLDESAND (dont le siège social est 8 rue du Morvan 21390 MONTIGNY STBARTHELEMY, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 504 624 784° a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Denis REGNAULT,démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24016002

MODIFICATIONS DES STATUTS

L.A. CHARPENTE
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social
22 Avenue de la Tille
21110 GENLIS
828 836 288 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du21/10/2024, il résulte que : La Société L.A.FINANCIERE, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 euros, dont le siège social est2 Impasse des Acacias, 21110 LONGEAUL TPLUVAULT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 983946 591 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Alexis LAMBERT, démissionnaire. L'article 36 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Alexis LAMBERT a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de La Société L.A. FINANCIERE.
Le siège social a été transféré du 22 Avenue de la Tille, 21110 GENLIS au 65 rue de Moissey 21130 AUXONNE à compter du de ce jour et l'article 4 des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : 22 Avenue de laTille, 21110 GENLIS.
Nouvelle mention : 65 rue de Moissey 21130 AUXONNE. POUR AVIS
Le Président

AL24016003

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI MONTI SAINT BARTH
Société civile immobilière
au capital de 300 016 euros
Siège social
Rue de la Mairie
21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
RCS DIJON 504 618 851

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du10 septembre 2024 :- la société HOLDESAND (dont le siège social est 8 rue du Morvan 21390 MONTIGNY STBARTHELEMY, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 504 624 784° a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Denis REGNAULT, démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24016004

MODIFICATION DU CAPITAL

INOÉ
Société par actions simplifiée
Au capital de 298 773 euros
Siège social
11 rue de la Capitaine
21190 CHASSAGNE MONTRACHET
928 558 824 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 24 octobre 2024 que le capital social a été augmenté de 1.391.255 euros par voie d'apport en nature.Les articles 6 et 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention: Le capital social est fixé à 298 773 euros.
Nouvelle mention: Le capital social est fixé à 1.690.028 euros.
POUR AVIS
Le Président

AL24016025

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

S.C.E.A. DOMAINE GERMAIN PERE ET FILS
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 137 204,12 €
Siège social
34 rue de la Pierre Ronde
21190 SAINT-ROMAIN
329 323 190 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale du 15 juin 2024 a pris acte de la démission de Mme Marie-Thérèse GERMAIN de ses fonctions de cogérante de la société avec effet au 30 juin 2024 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.M. Arnaud GERMAIN continuera d'assumer seul les fonctions de gérant.
La gérance

AL24016027

MODIFICATION GÉRANT

SARL ARNAUD GERMAIN
SARL au capital de 6 000 €
Siège social
34, rue de la Pierre Ronde
21190 SAINT-ROMAIN
512 840 240 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin2024, la collectivités des associés a pris acte de la démission de Mme Marie-Thérèse GERMAIN de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Arnaud GERMAIN, demeurant à SAINT-ROMAIN (21190) 3, rue du Bief, pour une durée illimitée à compter du 16 juin 2024.
Pour avis
La Gérance

AL24016028

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

RESTO DE LA GARE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Siège social
53 avenue Charles de Gaulle
71400 AUTUN
Capital social : 500 euros
Numéro SIRET : 834 673 709 00012
APE : 5610C
RCS : CHALON SUR SAÔNE

L'associé unique a décidé, en date du 22 Octobre 2024, de transférer à compter du 22 Octobre 2024 le siège social qui était au 53 avenue Charles de Gaulle - 71400 AUTUN à l'adresse suivante 14E, rue Pierre de Coubertin - Parc d'activité de Mirande - 21000 DIJON.
L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.
Madame KARACA Hasret (épouse YALCINKAYA), demeurant au 16, rue du Couvent - 71400 AUTUN demeure Président de la société.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon sur Saône
Pour avis et mention.

AL24016029

NON DISSOLUTION

HOTEL LE CENTRE
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social
24 Route Nationale 74
21700 COMBLANCHIEN
922 166 137 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La Présidente

AL24016036

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SC FINANCIERE VALERIE

SC FINANCIERE VALERIE
SC au capital de 850 000 euros
Siège social : 54 Route de Verdun - Château de Paruey 21250 CORGENGOUX
RCS 529 362 899 DIJON
Le 30 octobre 2024, l'AGE a nommé Co-Gérante, Madame MAGNIEN Valérie demeurant Avenue Paul Bouchard - La Montagne - 21250 BEAUNE, pour une durée indéterminée.
L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL24016059

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Stéphanie CHAPUIS, notaire à DIJON, le 18/10/2024, **la société ALEXANDRA DREF,** SARL au capital de 1.000,00 €, siège social est à DIJON (21000), 6 B rue Louis Aragon, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 917 932 360, a cédé à la société HARMONIE CONCEPT, SARL au capital de 1.000,00 €, siège social est à DIJON (21000), 16,18 Avenue de la Concorde, le fonds de commerce d'entretien du corps et du visage exercés uniquement avec des machines qu'elle exploitait à DIJON (21000) 16, 18 avenue de la Concorde sous l'enseigne LE COMPTOIR DE JOUVENCE, comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds. Moyennant le prix de 65.000,00€,
- éléments incorporels : 38.820,06€
- éléments matériels : 26.179,94€
L'entrée en jouissance a été fixée au 01/11/2024.
Les oppositions, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me CHAPUIS, notaire à DIJON.
Pour avis

AL24015974

AVIS UNIQUE PRISE D'EXPLOITATION

Par acte SSP en date à LYON des 25/01/2024 et 31/01/2024 la société ENI FRANCE SARL au capital de 56 800 000 €, dont le siège est à LYON (69007) 12 avenue Tony Garnier, immatriculée au RCS LYON 969 502 004 a confié à la société «BRACHET», SAS à associé unique au capital de 7 622 €, dont le siège social est à EGUILLY (21320) AIRE DES LOCHERES - AUTOROUTE A6 immatriculée au R.C.S DIJON 490 213 980 l'exploitation d'un fonds de commerce de station service et activités annexes sis à EGUILLY (21320) AIRE DES LOCHERES - AUTOROUTE A6 connu sous l'enseigne ENI LES LOCHERES, en qualité de mandataire pour la vente des carburants et tout produit énergétique, en qualité de locataire gérant pour les autres produits, services et activités diversifiés, lubrifiants et gaz liquéfiés quand ils ne sont pas utilisés comme source d'énergie. Ce contrat d'une durée déterminée de 03 ans a pris effet le 01/02/2024.Cette location gérance a été faite aux conditions ordinaires à la société «BRACHET» seule responsable à l'exclusion de la société bailleresse de tous engagements quelconques qu'elle pourrait prendre à l'égard des tiers.

AL24015976

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 3 mars 2014, Madame Juliette Jeanne Ernestine JACQUIN, retraitée, née à PAGNEY (39350), le 11 avril 1931, demeurant à PLOMBIERES LES DIJON (21370), 109 rue de Velars, veuve de Monsieur Andé Emile PAILLET, décédée à DIJON (21000) le 26 août 2023, a consenti un legs universel.Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Thomas ROQUEL, Notaire à DIJON suivant procès-verbal du 9 octobre 2024, dont une copie authentique a été reçue parle greffe du tribunal judiciaire de DIJON (21000) le 11 octobre 2024
Opposition pourra être formée auprès Me Thomas ROQUEL notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, identifié sous le numéro CRPCEN 21005, dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
Pour avis, Me Thomas ROQUEL

AL24015990

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCP DEVEZA JANDOT PARIS
Société civile professionnelle
En liquidation
Au capital de 50 308,18 euros
Siège social
NEUILLY CRIMOLOIS 21800
11 rue de l'Eglise
Siège deliquidation
11 rue de l'Eglise
21800 NEUILLY CRIMOLOIS
377 499 371 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric PARIS, demeurant 34 rue Gustave Eiffel 21850 SAINT APOLLINAIRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 11 rue de l'Eglise 21800 NEUILLY CRIMOLOIS.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016030

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LAUVALE
Société civile immobilière
Siège social : 14 Rue de la Fontaine
21910 SOULON LA CHAPELLE
RCS DIJON 423 292 192

Le 29/12/2023, dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, Monsieur VALENTIN Thierry (14 Rue de la Fontaine 21910 SOULON LA CHAPELLE) liquidateur.
Siège de la liquidation au siège social situé au 14 Rue de la Fontaine 21910 SOULON LA CHAPELLE.

AL24016056

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LAUVALE
Société civile immobilière
Siège social : 14 Rue de la Fontaine
21910 SOULON LA CHAPELLE
RCS DIJON 423 292 192

Suivant délibération de l'AGE du 29/12/2023, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, déchargé Monsieur VALENTIN Thierry de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation au 29/12/2023.
Dépôt RCS Dijon

AL24016055

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Xavier BONTEMPS, Notaire Associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée « OCL », titulaire d'un Office Notarial à CHATILLON-SUR-SEINE, 11, rue de la Ferme, avec bureau annexe à LAIGNES (21330) 4 place Victor Gatt, le 21 octobre 2024 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Dénomination : Groupement Foncier Agricole de «GFA DU PETIT FOU».
Siège : VILLERS-PATRAS (21400), 5 rue des Marais.
Durée : 99 années.Le montant total des apports s'élève à TROIS CENT DIX-NEUF MILLE CENT TRENTE-CINQ EUROS (319 135,00 EUR) somme égale au montant du capital social,
Cession des parts : Toute cession à titre onéreux faite à une personne autre qu'un associé ou son conjoint, ne peut avoir lieu, qu'avec l'agrément des associés.L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et finit le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
Le gérant est Monsieur Rémi CHAUMONNOT et Madame Laure CHAUMONNOT,épouse BERNARD demeurant Monsieur CHAUMONNOT à VILLERS-PATRAS (21400), 7rue des Marais et Madame CHAUMONNOT à MONTLIOT-ET-COURCELLES (21400), 1route de Sainte Colombe.
La durée de ses fonctions est : illimitée.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le notaire

AL24016043

S.A.S. PAUL SORINE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 Euros
Siège social
4 rue Petit
21590 SANTENAY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17/10/2024 à SANTENAY (21590), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : PAUL SORINE
Siège : 4 rue Petit - 21590 SANTENAY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet :- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières,- la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles,financières, mobilières et immobilières,- l'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe,- tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe présentes et à venir et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations et de tiers,- l'octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,- la gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous immeubles et droits immobiliers,à usage d'habitation, professionnel, agricole,commercial ou industriel,- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines,ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : Monsieur Paul SORINE demeurant à BOUZERON (71150) 6, rue Camille Sailly.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL24016017

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 octobre 2024, à Dijon.
Dénomination : JAATS
Forme : Société civile immobilière
Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par location ou autrement de tous biens meubles et immeubles qui lui appartiendront et généralement toutes opérations civiles se rattachant à cet objet.
Durée de la société : 99 années
Capital social fixe : 500 euros
Montant des apports en numéraire : 500 euros.
Cession de parts et agrément : Agrément unanime des associés.
Siège social : 23 rue Beaumarchais, 21000 Dijon.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Gérants : Monsieur Julien Steboun, demeurant 23 rue Beaumarchais, 21000 Dijon et Madame Amélie Steboun, née Babouillard, demeurant 23 rue Beaumarchais, 21000 Dijon
Pour avis

AL24016047

NIÈVRE

// MODIFICATION

GROUPE etc — LE PARTAGE DES VALEURS

ETC
2 RUE DES ARDOISIERS
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

AdebCosne SAEM (à CA)
au capital social de 336000 Euros
Siège social
Centre d'affaires CAMPUS
2 rue des Minotiers,
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
379 360 860 RCS NEVERS

Le 06/06/2024, l'Assemblée Générale a nommé en qualité de nouveaux administrateurs :
Monsieur Pascal PANNETIER demeurant 16 rue de la Chappe 18150 CUFFY,représentant l'actionnaire CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE immatriculé 398 824 714 RCS BOURGES dont le siège social est 8 Allée SamuelPaty 18920 BOURGES CEDEX 9.
Monsieur Jérôme VERNAGALLO demeurant 500 rue de la Tour 89000SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE, représentant l'actionnaire BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE immatriculé 542 820 352 RCS DIJON dont le siège social est 14 Boulevard de la Trémouille 21000 DIJON.
Pour avis.

AL24015755

TRANSFORMATION

EURL LA MAISON LILI BOHEME
Société à responsabilité limitée
Capital social : 1.000,00 euros
Siège social
13, village Morand
58300 Cossaye
790 712 426 R.C.S. Nevers

Par décision du 06/09/2024, l'Associé Unique a décidé de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'une personne morale nouvelle, de modifier la dénomination sociale par SAS LA MAISON LILI BOHEME et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société :
DENOMINATION SOCIALE : SAS LA MAISON LILI BOHEME
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être agréée par la Société.
Monsieur Nicolas SOLIGNAC, demeurant 3, village de Craux – 58300 Lamenay-sur-Loire, a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Madame Adeline SOLIGNAC, demeurant 3, village de Craux – 58300 Lamenay-sur-Loire, en qualité de Présidente.
Pour avis.

AL24015814

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE CHAT
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
Au capital de 20 000 euros
Siège social
27 Bis Avenue Jean Jaurès
18000 BOURGES
877 903 930 RCS BOURGES

Aux termes d'une décision en date du 23/10/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 27 Bis Avenue Jean Jaurès, 18000 BOURGES au 2 Grande Rue Maizières 58150 GARCHY à compter du 23/10/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24015994

CHANGEMENT DE GÉRANT

ABBEBOX
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social
18 rue Molière
58000 NEVERS
838 005 346 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'associée unique en date du 09 octobre 2024, les mentions ci-après à publier :
Ancienne mention Gérants :
- Gérant : Monsieur Teddy GOIN - 16 rue Victor Hugo - 02880 CROUY
- M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE
Nouvelle mention Gérant :
M. Eric MOULOIS - 11 allée des Synagots - 35830 BETTON
Pour avis

AL24016014

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS JUST
SAS au capital de 1 000 €
Siège Social : Rue des Minotiers - Champ Bailly - Parc d'Activités du Val de Loire - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
832 359 160 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGO du 22/10/2024, les associés ont décidé de nommer à compter du 23/10/2024 M. Romain JUST dt à SUILLY LA TOUR (58) – 32, rue du Grand Champ aux fonctions de Président de la société en remplacement de Mme Sandie JUST démissionnaire.

AL24016038

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

MODIFICATIONS DES STATUTS

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 24 octobre

ANNONCES LÉGALES

2024, ont été constatées les modifications suivantes des statuts avec effet au 1er novembre 2024 de l'EARL GILLES CHOLLET, siège : POUILLY SUR LOIRE (58150), 6bis rue Joseph Renaud « Le Bouchot» – RCS DE NEVERS n° 339278228
1°) Gérant démissionnaire : Monsieur Gilles CHOLLET demeurant à POUILLY SUR LOIRE (58150), 6ter rue Joseph Renaud « Le Bouchot»
Nouveau gérant : Monsieur Séverin CHOLLET demeurant à SAINT ANDELAIN (58150), 22, rue de la Croix aux Ormes, «Congy»,
Durée des fonctions : illimitée
2°) Siège social actuel : POUILLY SUR LOIRE (58150), 6bis rue Joseph Renaud « Le Bouchot»
Nouveau siège social : POUILLY SUR LOIRE (58150), 6ter rue Joseph Renaud « Le Bouchot»
3°) La fin de la société était fixée initialement au 31 août 2036
La durée de la société est prorogée jusqu'au 31 aout 2076.
Pour avis
Me PAILLARD, notaire.

AL24016049

// GÉRANCE

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date du 24/07/2024, enregistré au service des impôts des entreprises de NEVERS POLE ENREGISTREMENT le 28/08/2024, dossier 202400015931 référence 5804P01 2024 A 000497.
VENDEUR : Madame Agnès BROUANT, demeurant 2, impasse des Belles Barbes58180 MARZY
ACQUEREUR : La Société SELARL PODOLOGIE BROUANT, société d'exercice libéral, au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 1 rue Dupin 58000 NEVERS,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 985 164367
DESIGNATION DU FONDS : une patientèle de pédicure-podologue
PRIX : 51 160 euros
JOUISSANCE : Le 1er juillet 2024
OPPOSITION : au cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS – Maître Benoit MARTY – 3 rue du Bengy 58640 VARENNES VAUZELLES, dans les 10 jours de la dernière des insertions prévues par la loi.
Pour avis.

AL24016042

// MARCHÉS PUBLICS

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIJON CEREALES
4 boulevard de Beauregard
21604 LONGVIC CEDEX
N° agrément 2196640
RCS DIJON D 378 610 703
SIRET N° 378 610 703 00480

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

CONVOCATION ASSEMBLÉES DE SECTION TERRITORIALES – ASSEMBLÉE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE DIJON CEREALES
Le Conseil d'administration de la coopérative agricole DIJON CEREALES vous invite à participer aux assemblées de sections territoriales qui se tiendront aux dates et lieux ci-dessous :
Auxois Morvan Chatillonnais : Jeudi 21 novembre 2024 à 09 H 00 - Centre Antoine de St-Exupéry - 11 rue Joseph Lambert 21140 Semur-en-Auxois
Plaine TVB : Vendredi 22 novembre 2024 à 09 H 00 - Salle de réception extérieure – Siège Dijon Céréales - 4 Boulevard de Beauregard 21600 Longvic
Associés Non Coopérateurs : Samedi 23 novembre 2024 à 10 H 30 - Salle Polyvalente - Avenue de la Brenne 21540 Sombernon
Sur l'ordre du jour suivant :
1. Information des associés sur la marche de la Coopérative au cours de l'exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024 et discussion des questions portées à l'ordre du jour **de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire**
· Présentation et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2023/2024
· Rapport moral du Président
· Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2024
· Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2024
· Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
· Approbation des conventions réglementées
· Constatation de la variation du capital
· Présentation du document sur l'évolution des prix et des indicateurs ;
· Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024
· Renouvellement du mandat des Administrateurs sortants
· Fixation de l'indemnité compensatrice allouée au Conseil d'Administration
· Fixation de l'allocation globale pour la formation des Administrateurs
· Quitus aux Administrateurs
· Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités
2. Élection des Délégués de Section à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire
3. Élection des Représentants Permanents de la section auprès du Conseil d'Administration
Les assemblées de section seront suivies de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire des Délégués désignés par les sections qui se tiendra le :
Mardi 10 décembre 2024 à 10 H 30
Salle réception extérieure – Siège Dijon Céréales
4 Boulevard de Beauregard 21600 Longvic
sur l'ordre du jour indiqué au point 1.
Conformément à l'article 39- 1 paragraphe 4 des statuts, vous avez la faculté de prendre connaissance au siège social de la coopérative, à partir du quinzième jour précédant l'assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que du bilan, du compte de résultat et de l'annexe concernant l'exercice 2023/2024, du document relatif à l'évolution des prix et des indicateurs, ainsi que du texte des résolutions proposées.
Le Président du Conseil d'Administration
D. LENOIR

AL24016037

// DIVERS

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE (office notarial n° 58065), le 16 octobre 2024, Monsieur Joël Alexis CHEVALIER, né à DONZY (58220), le 18 août 1943 et Madame Annick Renée DURIEZ, son épouse, née à DONZY (58220), le 13 mars 1946, demeurant ensemble à DONZY (58220), 15, rue de la Belle Etoile, mariés à la mairie de PERROY (58220), le 1er octobre 1966, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire de NEVERS.
Pour insertion
Me PAILLARD, notaire.

AL24015979

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

CLOTURE DE LIQUIDATION

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 21 octobre 2024.
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE EURL PETIT.
4 Rue de la Carrière Chamery 58350 Châteauneuf-Val-de-Bargis.
RCS Greffe de Nevers 819 873 357.
Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24015983

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 21 octobre 2024.
ASSABOUH YASIN.
74 Rue du Général Binot 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
RCS Greffe de Nevers 750 641 219.
Activité : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24015977

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 21 octobre 2024.
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE LE BUTSON.
Grandry 58110 Dun-sur-Grandry.
RCS Greffe de Nevers 903 338 184
Activité : Débits de boissons.
Jugement prononçant la clôture de la procédurede liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24015978

SCA AXEREAL
Société Coopérative Agricole
à capital variable
36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Convocation aux Assemblées de Sections et aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire Annuelle et Extraordinaire 2024
I. Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections dont l'ordre du jour commun est le suivant :
- lecture à titre d'information,
. du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023/2024,
. des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023/2024,
. du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
. des comptes et du bilan au 30 juin 2024,
. du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire,
- discussion sur les projets de résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle,
- discussion sur les projets de résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire,
- désignation des délégués devant assister aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire Annuelle et Extraordinaire.
Les assemblées de sections se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous :
· **Boischaut-Berry-Bocage,**
Lundi 18 novembre 2024 à 10h00 – L'Esprit Séminaire – 7 Bd d'Anvaux – 36000 Châteauroux
· **Champagne Berrichonne,**
Mercredi 20 novembre 2024 à 9h30 – Centre de Congrès – 16 rue de la Société Française – 18100 Vierzon
· **Grand Ouest**
Vendredi 22 novembre 2024 à 10h00 – La Guillonnière – 3 rue Jules Berthonneau – 41000 Villebarou
· **Loire-Nivernais,**
Mercredi 27 novembre 2024 à 10h00 – Centre Socio-culturel Guy Poubeau – rue du Pré de Chappes – 18300 St-Satur
· **Eurélienne,**
Jeudi 28 novembre 2024 à 14h00 – Campus Les Champs du Possible – 2 Route de Mondoucet – 28200 Châteaudun
· **Seine-Loire,**
Mardi 3 décembre 2024 à 14h00 – L'Alliage – 1 Rue Michel Roques – 45160 Olivet
II. L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle et l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire des délégués désignés par les Assemblées de Sections se tiendront :
Jeudi 12 décembre 2024
à **9h00** pour **l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle**
à **10h00** pour **l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire**
CO'Met – Rue du Président Robert Schuman – Orléans (45)
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :
· Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023/2024
· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023/2024
· Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.2024
· Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.2024
· Quitus aux Administrateurs
· Dotation des réserves obligatoires
· Distribution d'un intérêt aux parts sociales
· Distribution d'un intérêt aux PSAP
· Distribution de dividendes reçus au titre des participations
· Dotation des réserves facultatives
· Mise à jour du capital social
· Variation du capital
· Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
· Budget formation
· Indemnisation des Administrateurs et des Conseillers de Régions
· Renouvellement d'Administrateurs
· Ratification de la cooptation d'un Administrateur
· Démission d'Administrateurs
· Nomination d'Administrateur
· Comptes d'adhérents inactifs depuis plus de cinq ans portés en autres réserves
· Pouvoirs en vue des formalités
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire :
· Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire
· Approbation du projet de fusion avec Axéréal Bio
· Affectation de l'écart de fusion
· Délégation de pouvoirs
· Report de l'âge limite des Administrateurs – Modification des statuts
· Pouvoirs en vue des formalités
Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2024, soit dans chaque section, soit au siège social.
Pour avis
Le Président

AL24015986

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS**, le 25 octobre 2024, contenant changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE par :
Monsieur Jean-Charles François Raymond PICARD, né à POUGUES-LES-EAUX (58320), le 11 avril 1949, retraité, et Madame Dominique Lucie Marie Janine **PYTHON**, née à MULHOUSE (68200), le 19 juin 1953, retraitée, demeurant ensemble à POUGUES-LES-EAUX (58320), 186 impasse de Mauperthuis, mariés à la mairie de PREMERY (58700) le 18 novembre 1972 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire

AL24016052

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL COUSSON

En liquidation
Attruyes
58120 Château Chinon Campagne
Au capital de 98 100,94 €
R.C.S. Nevers – N° 349 095 596

L'assemblée générale réunie le 8 octobre 2024, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2023, déchargé Messieurs COUSSON Henri et Bernard,demeurant à Attruyes - 58120 CHATEAU CHINON CAMPAGNE, de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis
Les liquidateurs

AL24015955

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MARJH

Société civile en liquidation
Au capital de 3 500 euros
Siège social
4 rue des Petits Jardins
58490 ST PARIZE LE CHATEL
Siège de liquidation
4 rue des Petits Jardins
58490 SAINT PARIZE LE CHATEL
752 634 576 RCS NEVERS

Le 08/10/2024, Madame Mélissa CROLAND a approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur, s'est donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015958

abc AVOCATS

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
Et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA CHAMP CHEVRIER

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 10.000 euros
Siège social
« Champ Chevrier » 556 route du Perray
58240 CHANTENAY SAINT IMBERT
913 433 660 RCS NEVERS

Suivant décision de l'AGO du 29/06/2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé celui-ci de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Dépôt des comptes de liquidation au GTC NEVERS.
Pour Avis

AL24015968

DISSOLUTION

INSERTION CONSEILS

SASU au capital de 8 000 €
Siège social : PRE DES JONCS
58640 VARENNES VAUZELLES
803 181 627 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 30/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 30/12/2023, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Daniel ROUMIER demeurant PRE DES JONCS, 58640 VARENNES-VAUZELLES avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé PRE DES JONCS 58640 VARENNES-VAUZELLES adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL24015975

// CONSTITUTION

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 octobre 2024 à POUGUES LES EAUX,il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : KELLER RESTAURATION
Siège : 332 Avenue de la Gare, 58320 POUGUES LES EAUX
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet : - la restauration, la préparation et la vente de plats cuisinés, sur place, à emporter et en livraison, la vente de boissons chaudes ou froides,avec ou sans alcool, conformément à la législation en vigueur, la vente de produits d'épicerie divers.- l'exploitation de chambres d'hôtes, réceptions et privatisations de l'établissement.
Président : Monsieur Quentin, Jean-Mathieu KELLER, demeurant 332 avenue de la Gare,58320 POUGUES LES EAUX.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL24015923

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date 22/10/2024, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SASU DE LA BERNUCHOTTE
Siège : 2 rue de la Vernée, 58140 ST MARTIN DU PUY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : 5 000 euros
Objet : La production et la vente de tous types d'énergies renouvelables ;
- La location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ;
- L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la cession, la mise à disposition, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Emmanuel DESSENEUX, demeurant 2 rue de la Vernée, 58140 SAINT MARTIN DU PUY
POUR AVIS
Le Président

AL24015988

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 11 octobre 2024 à COLMERY est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : LEONTINE CONSEIL
FORME : Société par actions simplifiée
SIEGE SOCIAL : 2, route du Beauchot 58 350 COLMERY
OBJET : le conseil, la gestion, la formation et l'assistance aux entreprises et autres organisations publiques ou privées ainsi qu'aux écoles en ce qui concerne les stratégies, la gestion, le management, le digital, la RSE et toute autre activité s'y rapportant, de la conception à la réalisation
DUREE : 99 années
CAPITAL : 1.000 euros
PRESIDENTE : Mme NICOLLE Agathe demeurant 2, route du Beauchot 58 350 COLMERY
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS.
Pour avis,

AL24016035

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS

EARL GALICHER

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 188 328,00 euros
Siège social
Les Manceaux
89130 MÉZILLES
403 616 923 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 1eroctobre 2024 :- A décidé de proroger la durée de la société de 76années, reportant ainsi son terme au 24 janvier2122,- A décidé de transformer l'exploitation agricole à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Foncier Agricole dénommé GFA GALICHER.
À compter du 1er octobre 2024, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : GFA GALICHER
Forme : Groupement Foncier Agricole, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, et par les articles L.322-1 à L.322-24 du Code rural et de la pêche maritime et par les décrets pris pour leur application
Objet : Propriété, gestion et administration de tous les immeubles et droits immobiliers à vocation agricole.
Capital social : 188 328 €
Siège social : Les Manceaux - 89130 MÉZILLES
Durée : Jusqu'au 24 janvier 2122
Gérants : M. Noël GALICHER demeurant à MÉZILLES (89130), les Manceaux, M. Nicolas GALICHER demeurant à MÉZILLES (89130), les Mahougeots et M. Dominique GALICHER demeurant à LAVAU (89170), 19 rue du Clos d'en Haut
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.
Pour avis
La gérance

AL24015957

MODIFICATIONS

CHAMPI-DIRECT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social
4 rue des Bruleries
89250 MONT ST SULPICE
502 472 103 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du09/10/2024, l'AGE de la société à responsabilité limitée CHAMPI-DIRECT a décidé :
De transférer le siège social du 4 rue des Bruleries, 89250 MONT ST SULPICE au 64 Rue Linard Hubert 10100 OSSEY-LES-TROISMAISONS à compter du 09 octobre 2024.
De modifier l'objet social par adjonction d'activité de production de champignons en vue de leur commercialisation.
Les articles 2 et 4 des statuts seront modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL24015967

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

CYRIFLO

SAS au capital de 8.000 €
Siège social
Parc Sainte Colombes
1 Impasse Saint Vincent
89100 SAINT DENIS LES SENS
824 342 810 RCS SENS

Suivant DAU du 01/09/2024 la SARL CMG LUNETIERS, dont le siège est au 5 Rue des Grands Champs Centre Commercial Leclerc 77820 Le Châtelet-en-Brie, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 930 284 211 a été nommée Présidente, en remplacement de Mme Céline GRALL démissionnaire.
Mention au RCS de SENS.

AL24015972

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI ERMAGA

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
77 Avenue Denfert Rochereau
89000 AUXERRE
841 037 351 RCS AUXERRE

Aux termes d'une AGE en date du 30/09/2024, les associés après constatations des cessions de parts intervenues le 30/09/2024, ont pris acte de la modification de la gérance de la société :- Monsieur Romain BELIGAT demeurant 23 Allées des Champsbleaux -89240 VILLEFARGEAU en remplacement de Monsieur Mathieu NOE.
Les associés ont également décidé de transférer le siège social à 23 Allées des Champsbleaux -89240 VILLEFARGEAU à compter du 30/09/2024.
Mention sera portée au RCS d'AUXERRE
Le gérant

AL24015973

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : EG2B 89.
Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL).
Siège social : 1 Allée DU NORD, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.501493944 RCS de Sens
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 septembre 2024, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 2500 euros à 300000 euros.
Mention sera portée au RCS de Sens

AL24015984

OBJET SOCIAL

Dénomination : SCI JEMMANICOF.
Forme : SCI au capital de 20000 euros.
Siège social : 47 GRAND RUE, 89550 HERY.793509274 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 octobre 2024, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de : la gestion du patrimoine de toute nature, qu'il soit immobilier, mobilier, financier.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL24015985

GÉRANT

FERME DES FRELATS

EARL au capital de 596 700 €
Siège social
4 rue des Frelats, Marchais-Beton
89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
953 239 282 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet2024 a nommé M. Jordan POIRIER, demeurant à CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE (89120), Marchais-Beton, 2 rue des Frelats, aux fonctions de gérant.
Pour avis
La gérance

AL24016007

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ALB

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 8 000,00 euros.
Siège social
7 chemin de la Grande Ruelle
89100 ROSOY.
824 259 659 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 1/10/24 avec effet au 1/11/24, l'associé unique a transféré le siège social qui était 7chemin de la Grande Ruelle 89100 ROSOY, au 2 rue de Chantecoq 89100 SENS
L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.
Pour avis
Le gérant

AL24016032

NON DISSOLUTION

EL CACTUS

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 31 RUE DE PARIS, 89200 AVALLON
890 612 922 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL24016054

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 01/11/2024 concernant Picard & Co. Il fallait lire :
- La prise de participation dans toutes filiales ;
- La fourniture de toutes prestations en matière de gestion administrative, financière, commerciales, ou technique et d'une façon générale toutes prestations au profit de ses filiales ;
- L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location, ou autrement de tout immeuble, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;
- L'animation d'un groupe de société
- L'animation, d'aliénation, l'échange et toutes opérations portant sur des actions parts sociales et généralement sur toutes valeurs mobilières ou droit mobiliers quelconques et toutes activités d'animation et de contrôle dans le cadre d'une activité de holding ; en lieu et place La prise de participation dans toutes filiales ;

AL24016013

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur les communes

d'Argenteuil-sur-Armançon
et de Moulins-en-Tonnerrois

Le public est averti qu'en exécution : du code de l'environnement du code de l'urbanisme
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0193 du 24 septembre 2024
Une enquête publique relative aux demandes de permis de construire présentées par la SAS W.E.B Parc solaire des Plateaux de Bourgogne), pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 30,1 ha et d'une puissance totale de 22,54 MWc sur le territoire des communes d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS, **sera ouverte du lundi 21 octobre 2024 (14 h) au samedi 23 novembre 2024 (12 h)**, soit une durée de 34 jours consécutifs, **en mairies**

ANNONCES LÉGALES

d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS.
Sont désignés Madame Jacqueline LAROSE, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et Monsieur Valentin MARTIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier de demande des permis de construire, comprenant notamment une étude d'impact, l'attestation d'absence d'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête,seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 21 octobre 2024 (14 h) au 23 novembre 2024 (12 h) à la mairie d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 21 octobre 2024 au 23 novembre 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre(Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
o soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-argenteuil@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
o soit par écrit :
- sur les registres « papier » déposés en mairies d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON (89160), Grande rue et de MOULINS-EN-TONNERROIS (89310), 2 rue du Château
ou
- courrier adressé à la mairie de MOULINS-EN-TONNERROIS (siège de l'enquête), à l'attention de la commissaire enquêtrice.
Indépendamment des dispositions ci-dessus,la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :
À la mairie d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON, les :
- lundi 21 octobre 2024, de 14 h à 17 h,
- vendredi 15 novembre 2024, de 14 h à 17 h,
À la mairie de MOULINS-EN-TONNERROIS, les :
- mardi 5 novembre 2024, de 14 h à 17 h,
- samedi 23 novembre2024, de 9 h à 12 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne, aux mairies d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Madame Clémence BROUCK, responsable du projet pour la SAS W.E.B Parc Solaire des Plateaux de Bourgogne - 58 A Rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
email : clemence.brouck@web.energy - Tel : 07.85.48.59.50

AL24016044

// MARCHÉS PUBLICS

SCA 110 BOURGOGNE
Siège social
49, route d'Auxerre
89470 MONETEAU

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTION ET AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALE PLÉNIÈRES

Convocation aux Assemblées de Section
Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :
- pour le Tonnerrois, le lundi 18 novembre 2024 à 9h15, Espace Multiculturel de NITRY
- pour la Bassée-Gâtinais, le mardi 19 novembre 2024 à 9h15, à la salle des fêtes de VILLEBLEVIN
- pour la Puisaye, le mercredi 20 novembre 2024 à 9h15, salle des fêtes de MOULINS SUR OUANNE.
- pour le Châtillonnais, le jeudi 21 novembre 2024 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE
- pour l'Auxerrois, le vendredi 22 novembre 2024 à 9h15, au Kyriad à APPOIGNY
Ordre du jour :
·Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2023
·Information et discussion sur l'ordre du jour des Assemblées Générales plénières ordinaire et extraordinaire du vendredi 6 décembre 2024 dont la convocation est ci-dessous
·Élection des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs) des Assemblées Générales plénières ordinaire et extraordinaire du vendredi 6 décembre 2024
·Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région
·Questions diverses
Convocation aux Assemblées Générales plénières Ordinaire et Extraordinaire
Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués aux Assemblées Générales plénières ordinaire et extraordinaire qui auront lieu le vendredi 6 décembre 2024 à 8H45 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
·Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 décembre 2023
·Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023-2024 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
·Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2024
·Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
·Approbation des comptes
·Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
·Quitus aux Administrateurs
·Affectation du résultat de l'exercice 2023-2024
·Constatation de la variation du Capital Social
·Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration représentant le collège des Associés Coopérateurs
·Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
·Fixation du budget formation des administrateurs
·Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes
·Questions diverses
·Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire :
· Modification de l'objet de la coopérative
· Modification corrélative de l'article 3 des statuts
· Modification de la constitution du capital social
· Modification corrélative de l'article 14 des statuts
· Modification de la composition du conseil d'administration
· Modification corrélative de l'article 21 des statuts
· Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration
Walter HURE

AL24016008

C.E.C.N.A.
Société coopérative agricole
A capital variable
5 rue Jules Rimet
89400 MIGENNES
Agrément n° N223 - RCS SENS : 775 718 356

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTION
Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :
Mardi 19 novembre 2024 à 10 heures
Auxerre - Tonnerre - Sens - Avallon - Nièvre - Troyes - Brienne - Bar sur Seine et Seine et Marne
Salle de réunion CECNA : 5, rue Jules Rimet - 89400 MIGENNES
Jeudi 21 novembre 2024 à 10 heures
Gien - Montargis - Cher
Chambre d'Agriculture : rue Gutenberg - 45500 GIEN
L'ordre du jour :
- Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénières Ordinaire et Extraordinaire du mardi 10 décembre 2024 dont la convocation est ci-dessous,
- Élection des représentants de la section aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du mardi 10 décembre 2024.
CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLÉNIÈRE ORDINAIRE
Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués en Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire qui auront lieu le :
Mardi 10 décembre 2024 à 10 heures
ELVA NOVIA
Rue du Gué de Nifette - 71150 FONTAINES
Ordre du jour :
Assemblée Générale Plénière Ordinaire
Ø Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023/2024,
- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et constatation des variations du capital social,
- Affectation du résultat de l'exercice 2023/2024,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs,
- Désignation des commissaires aux comptes,
- Indemnités allouées aux administrateurs,
- Pouvoirs au Président pour formalités,
- Questions diverses.
Assemblée Générale Plénière Extraordinaire
- Rapport du Conseil d'administration sur le projet de fusion entre la coopérative CECNA et la coopérative ELVA NOVIA
- Rapport spécial de révision sur l'opération de fusion
- Approbation du projet de fusion et en conséquence, de la dissolution sans liquidation de la coopérative CECNA
- Désignation des associés coopérateurs proposés à la fonction d'administrateurs dans la coopérative issue de la fusion
- Questions diverses
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social de la coopérative, des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et du texte des résolutions proposées.
Le Président du Conseil d'Administration
Romain PICHON

AL24016019

// DIVERS

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 17 janvier 2003,Madame Renée Pierrette Alice MENISSIER, en son vivant retraitée, demeurant à VILLIERS-SAINT-BENOIT (89130) 23 rue Marie Guillemot, célibataire,non liée par un pacte civil de solidarité.
Née à TROYES (10000), le 7 mars 1931.
Décédée à AUXERRE (89000), le 27 septembre 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne),17 rue Saint Claude, le 20 décembre 2023, suivi d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX notaire susnommé, le 18 octobre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé, référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament et de l'acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24015963

SCA AXEREAL
Société Coopérative Agricole
à capital variable
36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Convocation aux Assemblées de Sections et aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire Annuelle et Extraordinaire 2024
I. Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections dont l'ordre du jour commun est le suivant :
- lecture à titre d'information,
. du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023/2024,
. des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023/2024,
. du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
. des comptes et du bilan au 30 juin 2024,
. du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire,
- discussion sur les projets de résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle,
- discussion sur les projets de résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire,
- désignation des délégués devant assister aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire Annuelle et Extraordinaire.
Les assemblées de sections se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous :
· **Boischaut-Berry-Bocage,**
Lundi 18 novembre 2024 à 10h00 – L'Esprit Séminaire – 7 Bd d'Anvaux – 36000 Châteauroux
· Champagne Berrichonne,
Mercredi 20 novembre 2024 à 9h30 – Centre de Congrès – 16 rue de la Société Française – 18100 Vierzon
· **Grand Ouest**
Vendredi 22 novembre 2024 à 10h00 – La Guillonnière – 3 rue Jules Berthonneau – 41000 Villebarou
· **Loire-Nivernais,**
Mercredi 27 novembre 2024 à 10h00 – Centre Socio-culturel Guy Poubeau – rue du Pré de Chappes – 18300 St-Satur
· **Eurélienne,**
Jeudi 28 novembre 2024 à 14h00 – Campus Les Champs du Possible – 2 Route de Mondoucet – 28200 Châteaudun
· **Seine-Loire,**
Mardi 3 décembre 2024 à 14h00 – L'Alliage – 1 Rue Michel Roques – 45160 Olivet
II. L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle et l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire des délégués désignés par les Assemblées de Sections se tiendront :
Jeudi 12 décembre 2024
à **9h00** pour **l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle**
à **10h00** pour **l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire**
CO'Met – Rue du Président Robert Schuman – Orléans (45)
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :
· Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023/2024
· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023/2024
· Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.2024
· Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.2024
· Quitus aux Administrateurs
· Dotation des réserves obligatoires
· Distribution d'un intérêt aux parts sociales
· Distribution d'un intérêt aux PSAP
· Distribution de dividendes reçus au titre des participations
· Dotation des réserves facultatives
· Mise à jour du capital social
· Variation du capital
· Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
· Budget formation
· Indemnisation des Administrateurs et des Conseillers de Régions
· Renouvellement d'Administrateurs
· Ratification de la cooptation d'un Administrateur
· Démission d'Administrateurs
· Nomination d'Administrateur
· Comptes d'adhérents inactifs depuis plus de cinq ans portés en autres réserves
· Pouvoirs en vue des formalités
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire :
· Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire
· Approbation du projet de fusion avec Axéréal Bio
· Affectation de l'écart de fusion
· Délégation de pouvoirs
· Report de l'âge limite des Administrateurs – Modification des statuts
· Pouvoirs en vue des formalités
Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2024, soit dans chaque section, soit au siège social.
Pour avis
Le Président

AL24015987

MGA NOTAIRES

SELAS
Alexandre GUILPAIN et Marie GANDRE
Notaires associés
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Yves Paul QUANTIN, retraité, né à PACY SUR ARMANCON (89160),le 22 mai 1958 et Madame Claudine Adrienne Célestine VAILLANT, retraitée,née à COUTANCES (50200), le 05 octobre 1959, demeurant ensemble à LEZINNES (89160), 33 route Nationale, mariés à la Mairie de PACY SUR ARMANCON (89160), le 21 août 1982, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté de biens universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.
L'acte a été reçu par Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, le 25 octobre 2024.
Conformément à l'article 1397 du Code civil, les oppositions seront reçues en l'étude de Me Alexandre GUILPAIN, domicile élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution des présentes, par lettre recommandée ou par acte d'huissier de justice.

AL24016024

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL HD Entretien Automobile
SARL au capital de 18 000 euros,
Siège social :
18 Boulevard Pierre Larousse
89130 TOUCY
R.C.S Auxerre n° 511 190 043

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour
L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur M. Hervé DURAND, demeurant à CHAMPCEVRAIS (89220) 2 Rue des Etangs, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé au siège social.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : Le Liquidateur,

AL24016022

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SNC Pays Bois TP
SNC au capital de 11 000 Euros
Siège social :
7 Petite Rue
89580 CHARENTENAY
R.C.S. Auxerre n° 841 910 169

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Novembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour
L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Monsieur Pascal LAURENT, demeurant à CHARENTENAY (89580) 7 Petite Rue, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation et l'adresse de correspondance est fixé au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : Le Liquidateur,

AL24016021

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AM COIFFURE
SARL au capital de 1 000,00 Euros
Siège social
6 Grande Rue Aristide Briand
89200 AVALLON
R.C.S. Auxerre n° 808 940 316

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Septembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.
L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Madame Marie-Christine BONFILLOU, demeurant à VEZELAY (89450) 30 Route du Lac d'Argent, Les Bois de la Madeleine, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé au siège social.
L'adresse de la correspondance est au VEZELAY (89450) 30 Route du Lac d'Argent, Les Bois de la Madeleine où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL24016023

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Société civile immobilière
en cours de liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 1 rue Saint Martin
89600 SAINT FLORENTIN
Siège de la liquidation :
2 place Eugène Protot
89360 CARISEY
344 701 818 RCS AUXERRE
Liquidateur :
M. Patrice MAHÉ demeurant 2 place Eugène Protot 89360 CARISEY

Aux termes d'une délibération en date du 15septembre 2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur,a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet rétroactif au 31 décembre 2023.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, le liquidateur.

AL24015992

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL VACHER
Exploitation agricole
A responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social
39 rue de l'Église
89160 ANCY-LE-FRANC
412 968 604 RCS AUXERRE
Liquidatrice
Mme Montserrat SABATER
Epouse VACHER
demeurant à ANCY-LE-FRANC (89160)
39 rue de l'Église

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société,prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'ont déchargé de son mandat.Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis
La liquidatrice

AL24015995

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL FAMILLE DUMANT APICULTEURS
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 120 300,00 euros
Siège social
17 rue Couverte, La Chapelle
89340 CHAMPIGNY
819 864 695 RCS SENS
Liquidateurs
Mme Francine MARDELLAT
et M. Martial DUMANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 août 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société,prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis
Le liquidateur

AL24016026

DISSOLUTION ANTICIPÉE

RENOUX A.D.
Société en nom collectif
Au capital de 3 900,00 euros
Siège social
Saint-Georges
89150 VILLEBOUGIS
440 266 245 RCS SENS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 15/08/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé liquidatrice, pour la durée de la liquidation : Madame Caroline DURAND, épouse RENOUX,demeurant 1 place de Saint Georges - 89150 VILLEBOUGIS.Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :1 place de Saint Georges - 89150 VILLEBOUGIS.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis
Le liquidateur

AL24016031

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EURL MERLIN SERVICES
SARL au capital de 100 €
5 Bis Route de Faulin
89480 LUCY-SUR-YONNE
842 069 239 RCS AUXERRE

Décision en date du 14.10.2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Christophe MERLIN, dt 5 bis route de Faulin 89480 LUCY-SUR-YONNE, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
En conséquence, son mandat de gérant a pris fin à cette date.
Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse personnelle du liquidateur qui est aussi celle du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL24016039

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST VALERIEN du 08/10/2024,il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LA P'TITE TÊTE DE VEAU
Siège : 45 Rue de la République, 89150 ST VALERIEN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : L'activité de boucherie, charcuterie, triperie, traiteur, épicerie, rôtisserie, crèmerie,en boutique et ambulant, vente d'alcool à emporter (vins et bières), restauration et snacking sans alcool sur place et à emporter et toutes prestations diverses se rapportant à ces activités.
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
La création,l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines,ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus
La prise,l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités
La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe
Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Président : Baptiste MAGNONI-NADIN, demeurant 30 Grande Rue, 89140 EVRY
Directeur général : Matthieu MAGNONI-NADIN, demeurant 30 Grande Rue 89140 EVRY
La Société sera immatriculée au RCS de SENS.
Pour avis, le Président

AL24015782

FIDUCIAL SOFIRAL AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 18 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BRAINYTECH
Siège : 3 allée Surcouf, 89000 AUXERRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 50 000 euros
Objet : - La conception, le développement, l'intégration, l'édition, la production, l'exploitation,l'hébergement, la maintenance, la distribution et la commercialisation de solutions numériques écoconçues et responsables, y compris les services associés ;- La prestation de services de conseil, d'expertise, d'audit, d'ingénierie, d'accompagnement, de formation et de sensibilisation, notamment dans les domaines du numérique responsable, de l'écoconception, de la transformation numérique durable, de la transition écologique, des nouvelles technologies et de la responsabilité sociétale des entreprises et organisations ;- La conception, la fabrication, l'acquisition, la location, la configuration, l'installation, la maintenance, la distribution et la commercialisation de matériels informatiques, électroniques et électriques ;- La recherche, le développement, l'innovation et l'application, notamment dans les domaines du numérique, de l'informatique et des nouvelles technologies ;- La gestion de droits de propriété intellectuelle, incluant la prise, l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous procédés, brevets et droits concernant les activités précitées ;- La création, l'acquisition, la location, l'exploitation, la gestion et la vente de tous fonds, établissements, biens mobiliers et immobiliers se rapportant directement ou indirectement aux activités spécifiées ci dessus ou à toutes activités similaires, connexes ou complémentaires ;- La participation, par tous moyens, à toutes opérations, entreprises ou sociétés pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Alexandre FOULON, demeurant 3 allée Surcouf 89000 AUXERRE.
Directeur général : Madame Katia JEANSON épouse FOULON, demeurant 3 allée Surcouf 89000 AUXERRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL24015959

CAPE LG EXPERTISE COMPTABLE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/09/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Picard & Co
Objet social : La prise de participation dans toutes filiales
Siège social : 24 rue du Veau 89140 Michery.
Capital : 5000 €
Durée : 99 ans
Président : M. PICARD Jean-Michael, demeurant 24 rue du Veau 89140 Michery
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Cession soumise à agrément des associés
Immatriculation au RCS de Sens

AL24015971

LDS GROUPE

AUXBOX
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
12 Les Gardes, 89240 POURRAIN

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POURRAIN du 7 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : AUXBOX
Siège social : 12 Les Gardes, 89240 POURRAIN
Objet social : l'acquisition de tous biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Laurent SALAMOLARD demeurant 12 Les Gardes 89240 POURRAIN
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis La Gérance

AL24015982

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à JOIGNY du 22 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : CAFE MAISON
Siège social : 14 rue Boffrand, 89300 JOIGNY
Objet social : Les activités de café, restaurant, vente de boissons alcoolisées ou non alcoolisées, à consommer sur place ou à emporter ; L'activité de traiteur, la vente de plats cuisinés ou à cuisiner, à emporter ou à livrer, le dépôt vente de pain et d'épicerie ; Librairie, papeterie ou objets d'arts, vente de livres neufs ou d'occasion, vente de tous articles de papeterie et de produits dérivés ; L'organisation et l'animation de tous évènements publics ou privés (artistiques, culturels, de divertissement, de concerts, de pièces de théâtre) ; de conférences, de colloques, de réunions, de séminaires, de formations, d'ateliers, de démonstrations, de manifestations et d'autres types de prestations évènementielles ; L'activité de location de bureaux partagés et d'espaces pour séminaires, vernissages et salons ; L'animation et la gestion d'espaces de travail ouverts ou privatifs mis à la disposition de professionnels ; L'exécution ou la sous-traitance de prestations de conciergerie ou de services à la personne ; L'exécution ou la sous-traitance de prestation de services auprès des entreprises, et notamment des travaux documentaires, administratifs, de traduction, de correction, de mise en forme, de rédaction ; La location meublée et la gestion de tous biens immobiliers et mobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros Gérance : Madame Ines GIUSTI, demeurant 1 rue Des Moines 89300 JOIGNY, assure la gérance.Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis La Gérance

AL24015991

GROUPE ETC LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 octobre 2024, à CHAMPIGNY.
Dénomination : KMO POWER.
Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
Siège social : 28 sentier des Préaux, 89340 CHAMPIGNY.
Objet : vente de travaux d'électricité générale bâtiment et industriel, neufs et rénovation, mises en conformité et maintenance, chauffage,climatisation, domotique, contrôle d'accès,énergies renouvelables.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1500 euros
Gérant : Monsieur Kentin FÉE, demeurant 28 sentier des Préaux, 89340 CHAMPIGNY
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis
Le gérant

AL24016009

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42
Terres de Bourgogne

« Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009

BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix**

☐ pour 1 an 58 € par revue

☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

Réussir Bovins viande ☐ BOVINS VIANDE	Réussir la chèvre ☐ LA CHÈVRE	Réussir Volailles ☐ VOLAILLES	Réussir Pâtre ☐ PÂTRE	Réussir Porc ☐ PORCS
Réussir Grandes Cultures ☐ GRANDES CULTURES	Réussir Fruits & Légumes ☐ FRUITS et LÉGUMES	Réussir Lait ☐ LAIT	Réussir Vigne ☐ VIGNE	Réussir Bio ☐ BIO numérique

// GROUPAMA

89

L'avenir, ça se protège

Une fois par mois, tout au long de cette année 2024, Terres de Bourgogne s'intéresse aux personnes et aux différents métiers de l'enseigne Groupama, dans l'Yonne. Pour ce rendez-vous du mois de novembre, gros plan sur l'offre commerciale et sa partie assurance de personnes.

Quand on parle de l'offre commerciale, celle-ci est multiple. « *Chez Groupama, nous travaillons beaucoup sur ce que nous appelons la démarche globale, c'est-à-dire que nous faisons en sorte de travailler avec nos sociétaires sur leurs environnements, leurs projets, leurs vies. À partir de là, ce que l'on peut proposer, c'est bien sûr ce que tout le monde connaît : le contrat auto, le contrat habitation, la mutuelle. Mais il y a aussi toute la partie prévoyance, qui fait partie du volet assurance de personnes* », développe Benjamin Martin, responsable commercial du département, à Groupama Paris Val de Loire.

Et là-dessus, les conseillers commerciaux ont un gros travail pour attirer l'attention des sociétaires. « *Aujourd'hui, ce que l'on voit, c'est que les sociétaires vont être très attentifs à l'aspect matériel mais peu en ce qui concerne leurs personnes et les dommages qui peuvent être faits sur leurs corps. La prévoyance, c'est ça : prévoir les conséquences pour sa personne, son foyer, ses héritiers en cas d'accident* ».

Protéger son rythme de vie

Alors, pourquoi les gens s'intéressent moins à la prévoyance ? « *Il y a à la fois la peur, la pudeur, la volonté de ne pas vouloir penser au pire, et il y a aussi le fait que, pour beaucoup, cela représente le budget arbitrage, c'est-à-dire qu'ils préféreraient payer plus cher sur une assurance auto pour avoir très peu ou pas de franchise à payer en cas d'accident, que de prévoir un budget prévoyance. Beaucoup ont du mal à considérer cet aspect prévoyance comme quelque chose d'important pour l'avenir. C'est là tout l'objectif de nos rendez-vous où nous essayons de leur faire ouvrir les yeux sur les conséquences que peut avoir un accident sur leur vie et celle de leur famille* », continue Benjamin Martin.

Outre la partie prévoyance, l'assurance des personnes peut aussi passer par la partie épargne et la partie retraite. « *À travers la partie épargne, le but est de se constituer un capital, qui peut servir à faire un achat immobilier, par exemple. Nous essayons de parler de cela à nos sociétaires le plus tôt possible, avec toujours cette même approche de protection, cette fois-ci du patrimoine. L'argent, suivant s'il est sur un livret A ou sur une assurance vie, n'aura pas la même fiscalité en cas de décès. Notre objectif est donc de protéger le sociétaire de cette pression fiscale. Par exemple, avec l'assurance vie, il y a des abattements fiscaux spécifiques qui permettent de ne pas payer d'impôts avant un certain montant, dans les droits de succession* ».

Sur la partie retraite, l'idée de protection revient également. « *Ici, l'idée est de voir comment il est possible de protéger le rythme de vie à l'arrivée à la retraite lorsqu'il y a une perte de revenu souvent significative, alors qu'on a toujours des envies, des loisirs. Notre objectif est donc de protéger cela, de permettre aux gens de maintenir leur qualité de vie alors que le salaire diminue et que les charges augmentent (comme la mutuelle qui n'est plus partiellement prise en charge par l'entreprise, ou la perte d'avantages comme une voiture de fonction, des tickets-restaurant, etc.)* », ajoute le responsable commercial du département, à GPVL.

Enfin, chez Groupama, « *le levier maximum pour ces parties est l'investissement immobilier. Là-dessus, plusieurs programmes existent pour préparer la retraite, diminuer les impôts, augmenter les revenus… Ceci en fonction de ses projets* », poursuit-il. « *Et ce qu'il faut savoir, c'est que tous les contrats précédemment cités sont sur mesure, adaptés aux besoins, moyens, envies de chaque sociétaire* ».

Alors, vous aussi, pensez-y.

Christopher Levé

Le mot de Ludovic Damé, directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris Val de Loire

« À travers notre démarche globale, nous accompagnons nos clients pour les protéger dans leur quotidien, leur santé et leurs projets d'avenir. De la prévoyance à la retraite, en passant par des solutions personnalisées d'assurance et d'épargne, notre objectif est de bâtir une relation durable avec chaque sociétaire, fondée sur une protection complète et adaptée. La meilleure façon d'anticiper l'avenir est de le créer ».



// DISTILLERIE

Du pastis lyonnais pour se désaltérer

Richard et Esther Ducret sont à la tête de la Distillerie de Lyon qui fabrique notamment l'Anis des Gones, plaçant Lyon sur la carte des boissons anisées. Sorti en 2021, l'Anis des Gones bleu a été élu meilleur pastis du monde au World Drinks Awards en 2022 et 2023 et médaillé d'or en 2024.

La Distillerie de Lyon se trouve au cœur de la ville, dans le 8e arrondissement depuis 2021 et la boutique dans le 1er arrondissement, depuis l'été 2023. Bien implantée dans la capitale des Gaules, la Distillerie de Lyon a été fondée par Richard Ducret et son épouse Esther. *« Richard Ducret est originaire du Haut-Doubs et avait déjà une distillerie là-bas. À la suite d'un incendie qui a ravagé son site de production, il est venu s'implanter à Lyon. Ingénieur, il a appris l'art de distiller au Pays de Galles »*, détaille Élisa Pires, alternante en charge de la partie commerciale à la Distillerie de Lyon. L'histoire du pastis lyonnais s'écrit grâce à l'alambic, prénommé Luna, qui a été conçu sur mesure au Portugal. *« Il est d'ailleurs le seul alambic à se trouver en pleine ville »*, signale la jeune femme. Grâce à Luna qui distille 1 000 litres en douze heures, est fabriqué le pastis, produit phare de la distillerie qui rajoute la capitale des Gaules entre les deux régions historiquement productrices de cette boisson anisée.



EP

L'Anis des Gones bleu, composé de dix-sept espèces botaniques est très végétal tandis que l'Anis des Gones rouge, mélange de vingt-quatre plantes est plus gourmand.



EP

L'alambic a été conçu sur mesure au Portugal.

Fraîcheur et équilibre

La recette originale de l'Anis des Gones bleu, composé de dix-sept espèces botaniques, se caractérise par sa fraîcheur et son équilibre. Sorti en septembre 2021, il a été élu meilleur pastis du monde au World Drinks Awards aux printemps 2022 et 2023 et a obtenu une médaille d'or en 2024. Vu le succès, l'Anis des Gones bleu a été suivi par l'Anis des Gones rouge en mars 2023. Ce mélange de vingt-quatre plantes est réputé plus gourmand. Il s'est lui aussi fait remarquer au Concours général agricole de 2023 en remportant une médaille d'or. En 2024, il a été récompensé par une médaille d'argent au World Drinks Awards. *« Les valeurs de l'entreprise, c'est la qualité avant tout. Les ingrédients de base sont soigneusement sélectionnés dans leurs terres de prédilection et un tiers des botaniques est issu de l'agriculture biologique. Par exemple, le meilleur anis est cultivé en Chine, aussi nous nous approvisionnons là-bas auprès de producteurs haut de gamme »*, poursuit Élisa Pires.

Une clientèle variée

Aux dires de certains qui n'appréciaient pas particulièrement le pastis, l'Anis des Gones, bleu ou rouge, le leur a fait aimer. Son goût est assez différent des grandes marques connues du public : le taux de sucre de l'Anis des Gones bleu est par exemple dix fois plus faible que les marques grand public. Les clients sont aussi bien des Lyonnais que des touristes de passage et une clientèle de professionnels : des cavistes et des restaurateurs pour qui le conditionnement en vrac est proposé. *« La Distillerie de Lyon exporte aussi une partie de sa production et, pour se faire connaître au-delà de Lyon, vend certains de ses produits par l'intermédiaire de la grande distribution »*, précise Élisa Pires. Parce que la demande est là et parce que Esther et Richard Ducret ont l'esprit créatif, ils ont aussi diversifié leur production. Rhum, gin, liqueur de fruits, gentiane, vodka ou encore absinthe, raviront les amateurs de spiritueux artisanaux. Des liens se nouent aussi en local avec, entre autres, des producteurs de vins : la distillerie effectue des tests pour faire vieillir du rhum dans des fûts ayant servi à garder des vins de l'appellation côte-rôtie.

Emmanuelle Perrussel

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 11 novembre

// Foire gastronomique de Dijon

La Foire gastronomique de Dijon bat son plein. Au parc des expositions de la ville venez profiter de bonnes choses à goûter, découvrez les productions agricoles du département en visitant la Ferme de Côte-d'Or, rendez-vous sur le stand des provinces japonaises d'Hiroshima, Nagazaki et Kumamoto, qui sont les invitées d'honneur pour cette édition. Découvrez la journée des seniors, programmée le 6 novembre, le concours professionnel du meilleur jambon persillé, le 7 novembre, participez à la Cheu-Cheu Synchro, le 10 novembre

www.foirededijon.fr

• Jusqu'au 3 novembre

// La Grèce antique au MuséoParc d'Alésia

Les vacances sont l'occasion de faire plus ample connaissance avec un dieu ou un athlète de l'Antiquité, de se régaler avec des recettes grecques antiques préparées en atelier, de s'initier à la peinture sur terre cuite et de repartir, auréolé de gloire avec une couronne dorée. Petits et grands découvrent les aliments consommés et les mets préparés par les Grecs pendant l'Antiquité, puis préparent une recette, aidés par les médiateurs culturels.

www.alesia.com

Nièvre

• 6 novembre

//Entretien d'un lavoir

À partir de 9 h, une journée d'entretien bénévole d'un lavoir est organisée par la MELA dans le cadre de l'Agenda nature du département de la Nièvre. Rendez-vous au lavoir de Saint-Éloi avec au programme l'entretien du lavoir et la découverte de la faune du bassin et des cours d'eau.

Plus d'infos : https://www.facebook.com #Mela-Saint-Eloi

• 22 novembre / 13 décembre

//Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de rencontre pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques sont renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition : l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Possibilité de participer à tout le programme (125 euros) ou juste une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

Yonne

• Dimanche 10 novembre

// Foire Saint-Martin

Comme chaque année, la Foire Saint-Martin d'Auxerre aura lieu dans les rues du centre-ville. Retrouvez, bien évidemment, l'espace agricole place de l'Arquebuse, où une vingtaine de producteurs icaunais seront présents sur les trois esplanades. Un vrai rendez-vous à ne pas manquer qui fera saliver bon nombre de visiteurs, toujours nombreux d'une année à l'autre.

• Mercredi 11 décembre

// Ovinpiades

La 20e édition des Ovinpiades des jeunes bergers aura lieu le mercredi 11 décembre, à Précy-le-Sec (GIE Rameau). Il s'agira qu'une sélection régionale où les participants seront départagés lors d'épreuves pratiques et théoriques, en individuel ou en collectif. Les deux meilleurs jeunes bergers défendront les couleur de la région lors de la finale nationale qui aura lieu à l'occasion du salon de l'agriculture, le samedi 22 février 2025, à Paris.



78485493700033 RCS Paris – Crédits photos : © Eve Lancery/Alice Bertrand - Le Studio des 2 Prairies

**MERCI À VOUS, AGRICULTRICES, AGRICULTEURS
ET SALARIÉS DU MONDE AGRICOLE, QUI TRAVAILLEZ CHAQUE JOUR
À RENDRE MEILLEURE LA VIE DES FRANÇAIS.**

**Fédération nationale
des syndicats
d'exploitants
agricoles.**

Cette campagne s'inscrit dans le cadre de la promotion des métiers de l'agriculture.